

ENJEUX FORESTIERS

Sous la direction de
Paul LAROCQUE et Jean LARRIVEE

TEXTES DE :

Raymond BEAUDRY
Cécile BOUCHER
Coalition urgence rural
(Serge LAVOIE et autres)
Jean DESY
André GAGNE
Jacques HEBERT
Jacques LAPRISE
Gilles LEMIEUX
Claude MORIN

Cahiers du GRIDEQ
20

Les Cahiers du Grideq sont publiés par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec à Rimouski.

Les propos tenus dans la collection Cahiers du Grideq n'engagent que la responsabilité des auteurs.

REVISION ET EDITION

Jean LARRIVEE : (418) 724-1441

TRAITEMENT DE TEXTE

Nicole GAGNE

CONCEPTION GRAPHIQUE

Richard FOURNIER

INFORMATION

Lise BLANCHETTE : (418) 724-1440

DISTRIBUTION

GRIDEQ

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre

Enjeux forestiers

(Cahiers du GRIDEQ; n° 20)

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 2-92027045-1

1. Forêts - Exploitation - Québec (Province). 2. Forêts et sylviculture - Aspect économique - Québec (Province). 3. Politique forestière - Québec (Province). I. Larocque, Paul. II. Larrivé, Jean. III. Beaudry, Raymond, 1949- . IV. Université du Québec à Rimouski. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec. V. Collection.

SD146.Q8E65 1991 634.9'09714 C91-096026-7

Tous droits réservés

Copyright 1991

Université du Québec à Rimouski

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1991

NOTE DE L'EDITEUR

Cette vingtième publication de la collection Cahiers du Grideq regroupe des contributions de personnes qui s'intéressent, à des degrés divers, à la gestion et à la mise en valeur de nos forêts. Ce livre met en évidence le souci du Grideq de diffuser des réflexions sur différents aspects du développement régional en mettant à profit les analyses de divers collaborateurs qu'ils soient membres du Grideq, professeurs-chercheurs à l'UQAR, dans une autre université ou travailleurs impliqués dans un domaine particulier.

Depuis quinze ans, le GRIDEQ a publié une cinquantaine d'ouvrages dont une dizaine de thèses produites par des étudiants de l'UQAR ou d'ailleurs. Dans le but de mettre en valeur le plus grand nombre possible de thèses des étudiants du programme de maîtrise en développement régional, nous avons demandé à quatre diplômés de contribuer à ce numéro thématique¹.

Paul LAROCQUE
Jean LARRIVEE

NOTE

1. Voici les titres de leurs mémoires de maîtrise :

BEAUDRY, Raymond. Mouvements écologistes et le développement régional. 1990.

BOUCHER, Cécile. La politique forestière au Québec : aspects sectoriels et régionaux. 1990.

LAPRISE, Jacques. Le rôle social des entreprises exogènes en milieu périphérique : le cas de la Fraser inc. 1988. 219 p.

MORIN, Claude. Les consortiums régionaux et le libre-échange. 1989. 171 p.

11

LISTE DES AUTEURS

Raymond BEAUDRY : diplômé de la maîtrise en développement régional et étudiant au doctorat en sociologie à l'Université Laval.

Cécile BOUCHER : diplômée de la maîtrise en développement régional et étudiante au doctorat en sciences politiques de l'Université Laval.

COALITION URGENCE RURALE

(Serge LAVOIE et les autres membres du Comité forêt)

Jean DESY : professeur-chercheur à la maîtrise en Études régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi.

André GAGNE : professeur-chercheur au département d'économie et gestion de l'Université du Québec à Rimouski.

Jacques HEBERT : documentaliste au ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec.

Jacques LAPRISE : diplômé de la maîtrise en développement régional, surveillant des services à l'emploi du Centre d'emploi du Canada à Edmundston.

Gilles LEMIEUX : professeur-chercheur à la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval.

Claude MORIN : diplômé de la maîtrise en développement régional, journaliste à Radio-Canada Bas-Saint-Laurent.

Ce vingtième Cahier du Grideq a été produit sous la direction de :

Paul LAROCQUE : professeur-chercheur à l'Université du Québec à Rimouski et membre du GRIDEQ.

Jean LARRIVEE : agent de recherche au GRIDEQ.

TABLES DES MATIERES

	Page
NOTE DE L'EDITEUR	v
LISTE DES AUTEURS	vi
EN GUISE D'INTRODUCTION	1
1. LES FORESTIERS : PAYSANS OUBLIES?	5
Gilles LEMIEUX, «La société québécoise et le capital forestier»	7
2. LA FONCTION ECONOMIQUE ESSENTIELLE DE LA FORET EN REGION PERIPHERIQUE	35
Claude MORIN, «La forêt de l'Est du Québec : un apport économique à valoriser»	37
3. DES FORETS, DES POLITIQUES ET DES LOIS ...	65
Cécile BOUCHER, «La nouvelle politique forestière du Québec : un point de vue sectoriel et territorial» .	67
André GAGNE, «Décision publique et gestion forestière : l'élaboration d'une politique»	83

	Page
4. CLAMEURS A PROPOS D'UNE FORET ARROSEE .	101
Raymond BEAUDRY, «L'entêté, l'ogre et l'insurgé. Le débat sur les arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette»	103
5. LES PAPETIERES : CREDIBLES?	137
Jacques LAPRISE, «Partager les fruits de la forêt» . .	139
6. PLAIDOYERS POUR LA FERME FORESTIERE	159
Jacques HEBERT, «Maîtres et responsables de notre forêt»	161
COALITION URGENGE RURALE (Serge LAVOIE et autres), «Réflexion du Comité forêt de la Coalition urgence rurale»	183
7. DU GASPILLAGE A L'EXPLOITATION INTEGREE EN PASSANT PAR LA RECUPERATION	193
Jean DESY, «Forespoir : les perspectives d'un renouveau forestier en Sagamie»	195

EN GUISE D'INTRODUCTION

L'historiographie québécoise des régions périphériques est jalonnée d'analyses concluant à une longue subordination de l'agriculture à l'exploitation forestière dans le cadre de ce que plusieurs ont convenu d'appeler le «système agro-forestier»¹. Les travaux agricoles auraient été souvent réduits à leur plus simple expression tandis que le secteur forestier, maigre débouché pour les produits des cultures et de l'élevage, aurait à la fois canalisé les mouvements d'occupation au sol et accaparé le plus gros de l'énergie et du temps des colons. Dans un ouvrage récent, l'historien Jack I. Little s'est appliqué à montrer que le mouvement colonisateur québécois du XIX^e siècle a souvent reposé sur de fausses prémisses agricoles². Sur les franges du territoire habité, seule la forêt était porteuse d'avenir au point de constituer un formidable enjeu territorial. Aussi a-t-elle été l'objet d'une longue série de conflits opposant colons et détenteurs de concessions forestières, à coup de pressions politiques, de squatterisations et de coupes clandestines.

Au lieu de s'opposer, comme l'a fait une élite bien intentionnée, à la spoliation forestière au nom de l'agriculture, n'aurait-il pas fallu revendiquer la création de fermes forestières suivant l'exemple de pays scandinaves, ou encore selon le modèle présenté par Esdras Minville et quelques autres il y a cinquante ans³? Les terres à vocation forestière ne sont-elles pas avérées beaucoup plus étendues que les sols propices aux activités agricoles, paradoxalement si convoités en vue de l'établissement des enfants? La reproduction sociale

des ruraux établis en régions éloignées a été, selon Gérard Bouchard, le fruit de stratégies familiales ingénieuses mais toujours fragiles⁴. Aurait-elle été mieux assurée si les «scieurs de bois» étaient devenus propriétaires de la forêt? Aujourd'hui encore, au seuil du XXI^e siècle, peut-on imaginer une périphérie moins marginale, une plus grande stabilité des tissus de peuplement, une mise en valeur plus intégrale du capital forestier?

Quoi qu'il en soit, actuellement c'est plutôt l'impasse comme le montrent les textes de ce recueil. La forêt «publique» est toujours une chasse-gardée, la rupture des stocks menace, les milieux ruraux tributaires de la forêt traversent une crise profonde aux effets destructurants, les milieux «verts» se mobilisent et les instances politiques, dont la marge de manoeuvre semble rétrécir au rythme de la croissance de la dette publique, se désengagent. Le passif est lourd et un virage raide, coûteux, s'impose. La collectivité québécoise accepterait-elle d'en payer le prix? Et qui prendra l'initiative de l'en persuader? Les groupements écologistes, de plus en plus aguerris et efficaces malgré une absence relative d'unité? Les groupements ruraux qui, dans le Bas-Saint-Laurent, en Sagamie et ailleurs, proposent aujourd'hui des solutions concrètes? Impossible de le nier : la contestation s'organise, s'élargit, se fait de plus en plus effervescente, remet en cause des politiques forestières à courte vue, ainsi qu'une gestion publique trop centralisée, trop fondée sur des postulats macro-économiques. Progressivement, sans encore parler d'une véritable levée de boucliers, on arrive à dégager des enjeux micro-économiques, sociaux et environnementaux qui laissent le grand public de moins en moins indifférent. Pour s'en rendre compte, il suffit de converser avec de jeunes écoliers et écolières, ou encore de libérer la parole de ces rares aînés⁵, forestiers authentiques, paysans selon l'«autre» manière, auxquels une vision étriquée du rural a ménagé trop peu de place.

En réunissant un à un les textes de ce recueil, c'est de tout cela que nous avons voulu rendre compte. Les

contributeurs ont des formations, des langages et des expériences de vie suffisamment diversifiés pour conférer à l'ouvrage une dimension multidisciplinaire. Ils ont privilégié des thématiques à multiples facettes qui autorisent à parler d'une approche multidimensionnelle. Au total, les lecteurs trouveront, tantôt imbriqués, tantôt juxtaposés, à la fois une série de diagnostics et l'énoncé de solutions assez variées. Au regard de notre modeste jugement, ces dernières arrivent à point.

A chacun et chacune, nous souhaitons une lecture profitable.

Paul LAROCQUE
Jean LARRIVÉE

NOTES

1. Voir notamment Normand Séguin, La conquête du sol au XIX^e siècle, Montréal, Boréal Express, 1977.
2. Jack I. Little, Nationalism, capitalism and colonization in nineteenth century Quebec. The upper St. Francis district, Montréal, McGill-Queen's, University Press, 1989.
3. Voir Oleg Stanek, «Crise et colonisation dans l'Est du Québec», dans Recherches Sociographiques, XXIX, 2-3, 1988, p. 234-236.
4. Gérard Bouchard, «La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19^e et 20^e siècles. Construction d'un modèle», dans Revue d'Histoire de l'Amérique française, vol. 40, n^o 1, été 1986, p. 51-71.
5. Léonard Otis, avec la collaboration de Paul Larocque, Jean Larrivée et Augustine Lavoie, Une forêt pour vivre, Rimouski, GRIDEQ, 1988, (Coll. «Témoignages et analyses»). Aussi : Robert Laplante, «Une forêt pour vivre» dans l'Action Nationale, v. LXXX, n^o 6, juin 1990, p. 844-849.

1. LES FORESTIERS : PAYSANS OUBLIES?

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET LE CAPITAL FORESTIER

Gilles LEMIEUX
Professeur à la Faculté de
foresterie et de géodésie de
l'Université Laval

Pour cerner la question forestière au Québec, il faut évoquer plusieurs particularités historiques, ethniques et géographiques. C'est là une question délicate que la majorité des auteurs refusent de traiter de front, de peur de se voir pris au filet du racisme et de la politique du jour. Si les Amérindiens ont lié leur sort aux produits de la forêt sans utiliser largement les arbres qui la composent, il en fut autrement de l'attitude des premiers habitants d'origine paysanne française qui utilisèrent tous les niveaux de produits forestiers, en particulier les arbres, mais pour des besoins familiaux et utilitaires locaux. Même l'habitation des premiers siècles de colonisation était de pierre reléguant le bois à des fonctions accessoires et secondaires. La «curée» débuta véritablement avec l'industrialisation de notre monde à la fin du XVIII^e siècle lorsque l'Angleterre se vit privée des bois de France sous les guerres napoléoniennes. Durant la première moitié du XIX^e siècle on exporta des grumes de haute qualité et en particulier

les bois de pin. Puis vint, dans le dernier tiers du siècle, l'industrie papetière qui délaissait de plus en plus les fibres de coton pour fabriquer un excellent papier avec les fibres de bois de conifère tout particulièrement.

C'est durant ce siècle que la forêt prit sa place dans notre histoire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à écouter tout ce que la chanson folklorique lui doit et l'adaptation de multiples contes et légendes datant de cette époque. C'est par cette petite fenêtre sur notre passé collectif que l'on peut le mieux voir notre origine paysanne et tous les liens qui nous rattachent à la naissance de la France actuelle, dès le Moyen Age. Ce sont ces caractéristiques qui ont façonné l'attitude qu'ont développée les paysans québécois de l'époque, enrichie des apports d'une large partie de la culture amérindienne admirablement bien adaptée au milieu forestier. Voilà une autre facette de notre développement : un monde paysan qui sait reconnaître les attitudes et les techniques les mieux adaptées aux siens et à son monde.

L'apparition des techniques industrielles au XIX^e siècle, notamment dans l'industrie forestière, a certainement été un choc terrible qui a accentué la tendance de notre clergé à occulter les réalités de ce monde au profit d'un royaume de l'au-delà. Ceci mena inévitablement au «rejet» de l'industrialisation et au renforcement de la paysannerie alors que le ruralisme, c'est-à-dire une classe attachée à la production de la terre, était en pleine évolution en Amérique du Nord. Cette main-d'oeuvre a beaucoup d'analogies avec celle de l'industrie de transformation, malgré un attachement à la terre plus ou moins perceptible en fonction du temps et de l'évolution des valeurs.

Ce renforcement de notre «âme» paysanne était donc à contre-courant de l'évolution sociale nord-américaine, principalement urbaine, dont la contrepartie était plus rurale que paysanne. Alors que la paysannerie s'était développée sous de fortes contraintes sociales partout en Europe, sous l'emprise

d'une lente évolution technique, avec des ressources surexploitées dans un contexte politique le plus souvent tumultueux, la société québécoise était exposée à des contraintes inverses, mais aussi sévères. Celles-ci ont largement contribué à la spécificité de notre société qui a dû s'adapter aux particularités de la forêt et de son exploitation dans le cadre d'une explosion démographique sans pareil dans le monde industriel anglo-saxon nord-américain.

Dans de telles circonstances, il était impossible ou presque de provoquer la naissance de chefs de file bien pourvus en capital et bien au fait de la technique. Seuls des chefs «sociaux» émergèrent en coiffant le chapeau ecclésial difficilement contestable en autant que capital et technique pouvaient librement façonner le grand rêve industriel naissant. La séparation de l'Eglise et de l'Etat qui venait de se concrétiser lors de la révolution française de 1789 n'a jamais eu sa contrepartie ici vu l'absence de noblesse et de capital. La paysannerie a donc prévalu par opposition au ruralisme qui est un mode de production avant tout. C'était également le «gros bon sens» par rapport à l'utopie de la grande industrie et du grand capitalisme en plein essor.

Encore aujourd'hui, celui qui vit de la forêt est considéré par ses semblables comme d'une qualité sociale inférieure, souvent comme un paria de la société. Les Québécois ne se sont jamais convertis en véritables forestiers. Tout paysan vit fièrement de sa terre et accepte la forêt comme un appoint à sa vie, plutôt que comme activité principale. En 1990, cette vérité est toujours-là, entière. La terre forestière est toujours inhabitée, sous-utilisée et méconnue volontairement ou par obligation!

Comment s'est organisée l'exploitation de nos richesses forestières? En réalité ce sont les besoins industriels qui ont été le moteur du développement de l'exploitation forestière à une époque où les capitaux étaient disponibles pour de telles aventures. L'abondance de la ressource, du capital et de la

main-d'oeuvre paysanne et immigrante pour la transformation de la matière première et la passivité de l'Etat au XIX^e siècle, couplées à une économie occidentale en pleine expansion à l'ère du libéralisme économique, forgèrent cet immense secteur qu'est celui de la forêt et de ses produits.

1. PAYSANNERIE, RURALISME ET URBANITE

Avant de plonger dans le coeur du sujet nous désirons apporter quelques commentaires sur les particularités de notre société en regard de la forêt. Nous n'avons pu lire d'auteurs qui ont fait une distinction aussi nette que celle que nous proposons ici, suivant laquelle trois types de sociétés dérivent de la possession de la terre.

Nous définirons la **paysannerie** comme une société qui tire de la terre la production nécessaire à sa vie et à son équilibre. Sa principale qualité est d'introduire dans toutes les équations la variable «temps»; elle est prise en considération à travers la culture et le patrimoine, l'expérience, l'intelligence et une connaissance souvent ancestrale des équilibres biologiques et sociaux.

Quant au **ruralisme**, il s'est développé tout au long du Moyen Age à partir des petits métiers de la campagne comme la forge, le charronnage, la bourrellerie, etc. Ces métiers, exercés dans les villages, étaient à plusieurs égards dissociés de la terre tout en lui étant complémentaires. L'habileté des artisans et l'ingéniosité qui s'est manifesté lors de la révolution industrielle, ont permis de constituer une force de travail industrielle sans pareil. Toutefois, il faut souligner très fortement que cette société rurale a été, et est encore très souvent, d'origine paysanne. Il faut être conscient que la première dérive de la seconde à laquelle elle apportera beaucoup du point de vue technique.

Pour ce qui est de la société **urbaine**, elle tire son origine du fond des âges, alors qu'elle reposait sur des valeurs

guerrières et commerçantes sans aucun lien avec la production. La concentration des pouvoirs et des techniques depuis le Moyen Âge et singulièrement depuis la révolution industrielle, a accru l'importance de la ville par rapport au monde rural et plus encore par rapport à la paysannerie. Ainsi l'urbanité est l'ensemble des qualités propres à ceux qui habitent les villes.

La majorité des Québécois sont devenus en quelques décennies des urbains par migration ou par adoption des valeurs urbaines sans passer par l'étape transitoire du ruralisme. Cette période qui s'achève, se caractérise par un abandon massif de la terre et des campagnes sans qu'un milieu rural productif et inventif, capable de résister à la concurrence et d'adapter le changement à la vie collective, ait été constitué.

1.1 Nos racines paysannes

La forêt dans son cycle naturel est immuable de par ses contraintes biologiques et physiques. Cependant, nos connaissances et nos techniques ont beaucoup évolué. Pour l'homme urbain que nous sommes tous devenus, bon gré mal gré, il est un dilemme qui nous confronte à la forêt puisque nous sommes écartelés entre le paysannisme et l'urbanité, entre la nature et l'artifice, entre l'essentiel et l'accessoire. Nous vivons une crise de conscience, celle de l'environnement, celle de la vie. Comme nous confondons paysannisme et ruralisme de même que ruralisme et urbanisme, nous ne trouvons pas de solution aux problèmes actuels du secteur forestier. Ces problèmes témoignent pourtant d'une crise de civilisation majeure qui semble vouloir se muer en crise économique.

A cet égard, le discours de Léonard Otis¹ est sans pareil dans notre société; il tient le discours paysan, celui qui sait s'adapter aux réalités de la vie et du pays. Il est le seul à promouvoir l'adaptation de l'éphémère et de l'utopie à la réalité pour en tirer tous les bénéfices possibles. Il faut bien avouer que nous nous sommes faits collectivement les promoteurs de l'inverse en voulant adapter la forêt à l'utopie et à l'accessoire.

Il nous faut de toute urgence remodeler le paysannisme, lui donner tous les outils culturels, techniques, sociaux, économiques et fiscaux nécessaires pour que les paysans ne soient plus les parias de notre société.

Il va de soi que les tenants de l'urbanité ont fortement suggéré à la société paysanne de quitter cette «terre ingrate» pour plus de «facilité» et de «bonheur» dans une civilisation rurale possédant tous les avantages de la société urbaine et tous ceux de la société rurale. Ainsi, le système de valeurs transmis par l'éducation, a pris comme modèle la société urbaine adaptée à la campagne rurale, laissant les «habitants» de côté. Aucun effort d'analyse des variations de la culture et de la technique n'a été consenti pour le monde paysan, encore moins pour les sociétés dépendant directement de la forêt; il fallait dans les plus brefs délais se mettre au diapason des gens «riches et instruits» de la ville.

Ici les caractéristiques sociales du Québec sont très importantes par rapport à nos voisins nord-américains; les bases culturelles et sociales de la société québécoise sont essentiellement paysannes alors qu'elles sont largement d'origine rurale et urbaine dans le reste de l'Amérique du Nord anglophone. C'est à partir de cette lecture de notre histoire qu'il faut comprendre pourquoi, encore aujourd'hui, une large partie de la main-d'oeuvre forestière dans les provinces de l'Ouest canadien est francophone et d'origine québécoise plus ou moins récente. C'est aussi dans cette perspective que nous examinerons l'évolution économique de l'industrie forestière québécoise. Comme tous les petits peuples, nous n'aimons pas regarder notre histoire soi-disant moins «glorieuse» que les grandes nations. C'est un défaut dont il faudra bien nous corriger puisque l'histoire et surtout l'histoire économique du siècle qui s'achève est pleine d'enseignements fondamentaux pour le nouvel avenir qui s'amorce.

Dans la guerre économique qui prend forme et qui s'intensifie de mois en mois, doublée d'une véritable alerte au

déséquilibre environnemental, on sent bien la concurrence se faire de plus en plus pressante et féroce. Dans ce domaine, le Québec a une arme particulièrement précieuse et concurrentielle : sa main-d'oeuvre paysanne et ce qu'elle signifie dans l'augmentation de la productivité et de la qualité du domaine forestier. Il faut au plus tôt la former et la valoriser. Nous sommes parmi les dernières nations occidentales à avoir encore une telle richesse, il est temps de la reconnaître et de cesser de la ridiculiser pour en faire trop souvent une main-d'oeuvre urbaine, mésadaptée et souvent désœuvrée; nous percevons ceci comme une véritable honte nationale. Voilà un atout qu'il faut utiliser dans la redéfinition de notre patrimoine forestier plutôt que de l'avilir.

1.2 La relation forêt-agriculture

Nous sommes sans doute parmi les dernières nations occidentales, pour ne pas dire la dernière, à n'avoir pas encore fait la juste part des choses entre l'agriculture et la forêt dans la participation à l'économie nationale. Nous ne sommes pas ajustés collectivement à notre économie. La plupart des Québécois croient dur comme fer que l'agriculture, l'aluminium, l'hydro-électricité et le domaine minier sont « beaucoup » plus importants que la lointaine forêt de petites épinettes; rien n'est plus faux, la forêt représente près de 30 % du produit national brut (PNB) québécois alors que les autres secteurs ci-haut mentionnés ne dépassent guère 7 % chacun et souvent beaucoup moins.

Nous considérons encore en 1990 que le Québec est un vaste pays agricole avec ses centaines de villages construits autour de l'église paroissiale. C'est en fait ce que nous voyons sur tout le territoire livré à la colonisation, mais qui est largement grevé par la migration urbaine et le vieillissement de la population. Pour nous en convaincre, il n'y a qu'à compter le nombre de rangs vides et de granges en ruine. Le plus souvent, c'est à cause de la pauvreté et du désœuvrement que ces campagnes ont été désertées par ces paysans de vieille

souche tentant de devenir des ruraux, mais le plus souvent sans succès.

Il n'y a pas eu une transition pourtant bien normale entre une pauvre agriculture subventionnée et un secteur forestier promis à un avenir tout à fait acceptable, contrairement à ce qui s'est produit en Finlande et en Suède. Voilà une question que nous débattons plus loin. Il faut admettre qu'il était normal, il y a un siècle, de passer de la ferme à la forêt pendant les «temps morts», utilisant souvent les mêmes outils qu'à la ferme pour la récolte du bois. Le vocabulaire forestier français actuel emploie également une terminologie et des techniques à base de concepts agricoles. Le mode de tenure des terres forestières et les qualités physiques de ces dernières ont également contribué à isoler la forêt de l'agriculture. Ce n'est qu'au début de ce siècle que des régions nettement agro-forestières firent leur apparition. Aujourd'hui ces régions sont celles qui régressent le plus vite. Les efforts pour faire une agro-foresterie prospère ont été pour le moins timides et timorés. N'était-ce de la volonté farouche des véritables paysans de cet immense pays situé aux confins des terres agricoles d'origine alluviale, une très grande partie du Québec serait complètement dépeuplée aujourd'hui.

Une autre conséquence de cette perception agricole de la question forestière a été de mettre sur pied un mode de tenure agricole en pays forestier. Il faut reconnaître toutefois qu'il était à peu près impossible à l'époque de faire autrement, si on considère que le mode de tenure seigneurial adopté sous le régime français, était lui-même une adaptation de la villa de la fin du Moyen Age qui a donné naissance au mot village. Il me semble assez évident que la culture paysanne des premiers Québécois venus de France a très profondément marqué cette ascendance de l'agriculture sur la forêt pour ainsi perpétuer jusqu'à nos jours ce qui est devenu au fil des décennies une aberration socio-économique sans le savoir pour les urbains que nous sommes presque tous devenus.

Nous utilisons encore la ressource forestière comme pare-choc économique. En temps de prospérité, nous oublions la forêt, la population qui y est intimement liée et l'industrie de transformation; en période de crise ou de récession économique, nous la dévastons au plus bas coût possible, les efforts pour en assurer le développement optimum étant considérés comme **trop coûteux et irréalistes**. Ce fut le cas des années 1900, 1930 et 1970–90. Avec les pêcheries, la foresterie est la dernière industrie de cueillette qui ait persisté dans notre monde industrialisé. Il est remarquable que les deux soient soumises aux mêmes avatars en même temps et que dans les deux cas les sociétés paysannes qui en vivent soient victimes du même ostracisme par la surexploitation.

2. FEODALITES

L'industrie forestière telle que nous la connaissons aujourd'hui a pris son essor dès le début du XIX^e siècle, lors du blocus continental effectué par Napoléon privant l'Angleterre des ressources forestières européennes, en particulier de la Pologne et du sud-ouest de la France. Ceci força donc le commerce avec l'Amérique du Nord, le Canada étant la seule colonie anglaise après la perte des Etats-Unis cinquante ans plus tôt. Dans cette opération, le Québec avait une position stratégique particulièrement importante du point de vue social, de l'abondance de la ressource, de l'accès à l'arrière-pays forestier en même temps qu'à la mer.

C'est avec des capitaux anglais, dans le cadre du libéralisme économique de l'époque, que se développe la structure économique forestière dont le but premier était l'exportation vers l'Europe de bois de qualité, particulièrement le pin blanc. L'exploitation des bassins de l'Outaouais, de la Gatineau, de la Lièvre et de la Rouge se fit en même temps que la fondation de Bytown (Ottawa) et de Hull. Tous les paysans du monde subliment leurs difficultés par des légendes et des chansons; ici ce furent les «raftmen», au centre d'un monde fantasmique

toujours vivant dans la mémoire des habitants de la partie méridionale du Québec.

La crise démographique du milieu de XIX^e siècle couplée à une crise économique poussa la population à l'exil vers la Nouvelle-Angleterre, où se trouvaient les emplois de l'industrie textile américaine. En même temps qu'apparaît l'hydro-électricité, l'industrie papetière prend son envol avec la formation d'autres industries puissantes, mais cette fois associées tant au capital américain qu'au capital anglais; de nouveaux féodaux sont apparus, qui longtemps «régnerent» socialement avec l'accord de l'Eglise et de plus en plus de l'Etat.

La conquête de 1760 avait amené insensiblement le clergé à assumer un leadership sous la forme d'une certaine féodalité ecclésiastique qui n'a rien de commun avec la religion catholique quoiqu'en pensent plusieurs. Cette situation a refoulé les rivalités linguistiques et économiques vers la sphère religieuse, laissant le champ libre aux grandes entreprises forestières et papetières qui, avec le chemin de fer et l'électricité, allaient couvrir le Québec et l'introduire dans le cercle des «grandes nations industrielles de ce monde», croyait-on! C'est ici que débute la grande chaîne des papetières qui s'établiront un peu partout, en passant de Témiscamingue à Gatineau, puis La Tuque et Trois-Rivières, Windsor, Saint-Félicien et La Baie, Clermont et Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Cabano de même que Matane et Chandler, etc. Tout le Québec, hormis les grandes villes, a dépendu des papetières pour son intégration économique au monde industriel occidental.

Au féodalisme ecclésiastique tant catholique que protestant, s'est inévitablement ajouté celui de l'industrie et du capital, complément du premier. Très tôt, l'industrie acquit de grands domaines forestiers privés, en particulier ceux des grandes familles seigneuriales des institutions religieuses. Encore aujourd'hui, nous avons des relents bien vivants de ce féodalisme ecclésiastique avec la forêt que possède le Grand Séminaire de Québec entre la rivière Montmorency et celle du Gouffre,

domaine qui fut concédé à titre de seigneurie par Louis XIV à Mgr de Laval et qui est toujours en exploitation tant pour le bois, la chasse que la pêche au bénéfice du clergé local.

A l'intérieur de ce cadre féodal, c'est la trilogie Etat–Eglise–Capital qui dicte les règles du jeu. Les valeurs de notre société actuelle n'y ont pas de place, notamment celles concernant la démocratie, l'égalité des chances, les droits à la liberté, à l'éducation, etc. Aujourd'hui encore, le féodalisme est en voie de disparaître des Eglises, en particulier de la nôtre, il est souvent reconnaissable en filigrane dans la structure de l'Etat. La souplesse du capital par rapport à une réalité aussi tangible que la forêt, a permis au féodalisme non seulement de se maintenir mais également de grandir, de se diversifier au rythme des techniques et d'envahir un monde où même les manants et les vilains ont disparu.

2.1 La structure industrielle

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'industrie s'est structurée autour de deux pôles que sont les papiers et le sciage dans le cadre d'une économie libérale et sauvage, à la recherche du moindre coût et du plus grand profit. Automatiquement, une telle philosophie dans un contexte néo-féodal amenait tous les pouvoirs dans les mêmes mains en excluant l'Etat ou presque. Quant à l'Eglise, elle se voyait reléguée aux âmes, plus particulièrement les moins bien nées, avec la mission de sauver les corps de cette vallée de larmes pour la plus grande gloire du progrès, de la liberté des autres et de la civilisation. Nous devons reconnaître cependant que l'effort de l'Eglise, dans le domaine de l'éducation, fut remarquable bien que largement stimulé par l'éclatement de la science et de la connaissance à travers les factions religieuses protestantes de l'époque.

L'abondance de la ressource forestière, la faible demande locale en bonne partie à cause de la structure sociale paysanne et le développement encore limité de la société urbaine, ont

accentué l'importance des exportations, mais cette fois prioritairement vers les Etats-Unis et accessoirement vers l'Angleterre. Cette tendance va s'amplifier après la guerre de 39-45 avec l'ajout de marchés neufs tels ceux de l'Amérique latine et des Antilles. Toutefois l'ouverture du marché international à la concurrence, durant les années soixante, a accentué la compétition avec les produits de la Scandinavie et éventuellement de l'URSS.

Jusqu'à nos jours, l'industrie forestière s'est développée grâce à une ressource et une main-d'œuvre abondantes, diversifiées et en profitant d'un mode de financement sans pareil, pour lequel il existe peu de précédents. La ressource a servi à la fois de matière première et de garantie bancaire. Mais la raréfaction de la main-d'œuvre, la diminution de la qualité de la ressource, la diversification des produits finis à partir de produits primaires de moins bonne qualité, l'arrivée de l'automatisation, de l'électronique et surtout de l'informatique, ont complètement bousculé les données de la problématique forestière. Ce n'est que le début d'un cycle de transformations fondamentales dont plusieurs pourraient être largement bénéfiques à la ressource et au pays.

2.2 L'origine des capitaux

L'une des caractéristiques de l'industrie forestière est de pouvoir compter sur des réserves consenties par l'Etat pour de longues périodes, avec des contrats négociés entre les deux parties. Ainsi il est normal que les emprunts bancaires effectués pour l'exploitation de concessions garanties par l'Etat le soient en fonction de la valeur des bois de ces territoires. Les capitaux nécessaires à la transformation industrielle de la ressource pour l'exportation sur le marché international sont ainsi obtenus à bon marché, avec des taux d'intérêt de beaucoup inférieurs à ceux demandés en l'absence de telles garanties. Les concessions forestières sur pied deviennent indispensables au financement de la transformation, générant des profits accrus

au moment de la vente des produits, profits souvent réinvestis ailleurs qu'au Québec.

A partir des années vingt, l'Etat a aussi favorisé l'écllosion de monopoles en obligeant les sociétés industrielles à transformer en produits finis ou semi-finis l'ensemble des bois récoltés sur les terres publiques du Québec². On a ainsi contribué à la fixation de prix inférieurs, c'est-à-dire par un nombre d'acheteurs très réduit après les consolidations industrielles consécutives à la crise économique des années trente. Ainsi les acheteurs pouvaient et peuvent toujours obtenir le bois sans aucune relation avec sa valeur réelle puisqu'ils sont isolés du marché international des bois ronds et qu'il n'existe pas de bourse des bois à pâte comme celle de Chicago pour le maïs ou celle de Londres pour le sucre.

Autre conséquence néfaste de cet état de chose : l'importance des terres forestières publiques au Québec (85 %) par rapport au domaine privé; la fixation des prix en forêt privée est donc soumise à un pattern établi en forêt publique. Comme les prix ainsi obtenus n'ont pas de relation avec la réalité, l'Etat doit remplacer le manque à gagner par des subventions ainsi que par une série de prescriptions plus ou moins orthodoxes, le plus souvent liées à des politiques d'emploi ou tout simplement à des pressions politiques locales à saveur électorale.

Le laxisme de l'industrie tient donc à des facteurs extérieurs au monde forestier, tels la génération et le mouvement des capitaux. Nous pensons que les sociétés papetières, dont plusieurs font partie de grands conglomerats industriels et financiers, utilisent les concessions forestières comme garanties sur le marché pour financer des activités tout à fait étrangères au monde forestier québécois. Lorsque la forêt est en bon état et dégage des surplus et que l'industrie est à la fine pointe de la compétitivité et du développement technologique, il est de bonne guerre d'agir ainsi et nul ne doit s'en scandaliser. Mais ce n'est pas ce que nous observons depuis près de quarante ans. Sans insister sur les aspects négatifs de la question

puisque beaucoup s'en chargent à l'heure actuelle, nous allons plutôt essayer de dégager les conséquences sociales et économiques d'une telle situation, et proposer quelques avenues pour le Québec en citant des expériences étrangères, en particulier celles des Suédois. Il est difficile d'accepter que notre patrimoine forestier soit dilapidé à vil prix par ceux qui en retirent les plus gros bénéfices.

La dégradation et la mésadaptation longtemps proverbiales de l'industrie de transformation ont commencé à se résorber avec la baisse de la devise canadienne vis-à-vis celle des Etats-Unis, mais encore une fois aux frais des contribuables, vers la fin des années soixante-dix. Un vaste programme fédéral-provincial de financement a permis de passer à la thermo-mécanique, doublant la productivité avec le même volume de bois. Mais ce qui justifie les investissements semble être un dollar canadien faible, permettant de gros bénéfices sur le marché américain et un bon rendement aux investisseurs; pour ce qui est du «reste», le tout est laissé aux bons soins des gouvernements, dont on connaît les déficits budgétaires. C'est là un bien étrange scénario, assez semblable à celui des années trente, mais avec une plus forte implication de l'Etat.

2.3 La main-d'oeuvre

Comme nous l'avons vu plus tôt, si la ressource forestière est primordiale, elle n'a de signification qu'avec une main-d'oeuvre capable d'effectuer récolte, transport et transformation selon un rapport qualité-prix permettant de dégager des bénéfices à la vente. Cette qualité et ce coût comprennent entre autres l'amélioration et la croissance de la ressource. Dans le cas qui nous intéresse, c'est-à-dire la forêt publique, il semble que ce ne fut jamais le cas; seuls les plus bas salaires et les moindres coûts ont été considérés.

Avec l'apparition de la mécanisation de la coupe et des autres travaux liés à la cueillette, une politique systématique de désengagement de la main-d'oeuvre a été mise de l'avant par

les sociétés exploitantes. L'arrivée des grandes abatteuses durant les années soixante-dix a correspondu à la promotion de l'entrepreneur chez les ouvriers exploitants. On est passé non seulement de la main-d'oeuvre paysanne à la main-d'oeuvre industrielle tout comme en usine, mais également à la réduction pure et simple de ses effectifs. La tendance est de susciter un climat de production d'usine en pleine forêt. On recherche une main-d'oeuvre urbaine disciplinée; quelquefois les ouvriers sont livrés à eux-mêmes en ce qui regarde les difficultés de terrain et de machinerie.

3. LA PROPRIETE ET LA GESTION DES FORETS QUEBÉCOISES : DES REFORMES NECESSAIRES

L'ensemble des Québécois prennent pour acquis que 85 % de la forêt³ soit la propriété de l'Etat et que son exploitation soit remise entre les mains des grandes multinationales du papier et accessoirement du sciage. Cette perception a eu et a encore comme conséquence directe d'empêcher l'établissement de petits propriétaires, paysans et producteurs dans le secteur le plus important de notre économie nationale. Nous avons donc conclu collectivement que le domaine forestier appartenait à d'autres et qu'il nous donnait une grande industrie dont nous devons être fiers. Nous sommes maintenant convaincus qu'il n'en est rien. Beaucoup s'interrogent sur la pertinence de l'«anonymat» de cet immense domaine de plusieurs millions d'hectares.

C'est dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie que les tensions apparaissent dès le début des années soixante pour prendre forme dans les années soixante-dix. C'est à travers le discours agricole, c'est-à-dire le discours paysan, que les doléances prennent forme. Sans pouvoir traduire en termes clairs ce qui se passe, tous sentent bien que c'est la société paysanne qui est visée; la fermeture des villages et l'expatriation vers les milieux urbains ont fait sentir à plusieurs la perte du petit pays de chacun, en échange du déracinement et du désœuvrement aux frais de la princesse⁴. Le mouvement

faisait suite aux jugements sévères formulés à propos des sociétés paysannes et rurales par des urbains, fonctionnaires de l'Etat tout puissant.

Cette tendance à ne tolérer personne dans les forêts de l'Etat hormis quelques privilégiés remonte fort loin et probablement aux rois de France chez qui la chasse était le jeu royal le plus prisé, imité par la noblesse. A la chasse s'ajoutait la production de bois, dont les plus précieux sont ceux qui servent à la marine de guerre et de commerce. Pour les serfs, les manants et les vilains, il reste le braconnage, la récolte des fagots et la fabrication de charbon de bois. Pendant plus d'un siècle au Québec, l'accès aux grandes forêts publiques était réservé aux puissants pour leurs jeux et leurs loisirs sous la forme de clubs de chasse et pêche concédés par baux. Plusieurs se souviennent des clubs privés pour gens d'affaires ou Américains riches à qui l'Etat avait concédé des rivières entières, notamment pour la pêche au saumon de l'Atlantique. Vers la fin des années trente des groupes d'individus moins fortunés ont pu enfin obtenir des territoires de clubs, mais après que les grandes sociétés forestières y eussent effectué la récolte des bois de sciages ou de pâte.

Tous les efforts pour obtenir ce que Léonard Otis appelle des fermes forestières rentables ont échoué depuis plus de trente ans sans que l'on sache trop pourquoi. Les objections ont été très fortes. Par exemple, Saint-Octave-de-l'Avenir qui a été retenu comme site d'un camp pour cadets militaires plutôt que comme village forestier par le gouvernement fédéral. Je suis de moins en moins certain que la récrimination collective envers l'Etat soit appropriée lorsqu'elle réclame des cadeaux ou des industries de transformation⁵; c'est à la structure de la tenure et du système économique qu'elle soutient qu'il faut s'attaquer avec vigueur et sans répit, puisque c'est sur ce point précis que repose le féodalisme moderne, souple et puissant, incrusté dans nos moeurs.

Il faut redonner la terre forestière à ceux qui peuvent en tirer le meilleur parti. Du même coup, il faut utiliser les énormes capitaux que représentent des millions d'hectares boisés pour financer l'opération de transfert de propriété au profit des producteurs familiaux à l'échelle locale, qui, comme le cite Léonard Otis, sont capables de tripler la récolte sur un même territoire grâce au jardinage forestier et à de judicieuses rotations.

La concentration de la forêt en tenure publique pour en donner les fruits à l'industrie est tout à fait archaïque et contribue à maintenir le féodalisme et à considérer les forestiers comme des minus habens sans propriété, sans instruction, sans argent, comme l'étaient les manants du Moyen Age. Une telle façon de faire doit rapporter gros aux seigneurs de l'industrie. Sinon, pourquoi maintenir tant d'ignorance et de pauvreté et aboutir à de telles ruptures de stock?

3.1 Le financement de la production et de la transformation

La structure actuelle de l'industrie papetière repose sur l'intégration des opérations de cueillette de la matière première et de sa transformation en produits finis ou semi-finis. Dans ce contexte, ce qui est en amont de la transformation coûte trop cher, ce qui est en aval reçoit l'attention souhaitable, bénéficie de marketing «agressif», etc. Au Québec malheureusement, les opérations «payantes» ont tendance à ne se faire qu'en langue anglaise et souvent même en dehors du Canada, ce qui introduit une cassure extrêmement sensible dans la chaîne de mise en valeur de la forêt.

Nous sommes bon gré mal gré régis par la «Yankee Trading Philosophy», c'est-à-dire, une philosophie basée sur la concurrence à outrance, une philosophie militaire en temps de paix. Elle repose sur le contrôle, l'accaparement et la conversion des ressources en pouvoirs et en argent. C'est une version pacifique de la guerre traditionnelle, dont l'ultime destin est la domination par la ruine et la mort. Ici ruine et mort

prennent des sens différents, mais on voit la ruine de nos forêts et pour ce qui est de la mort, c'est le dépeuplement des campagnes et l'étranglement de la société paysanne. Plusieurs voient pourtant ici l'évolution technologique formidable de notre siècle.

Comment peut-on «civiliser» notre industrie forestière? Léonard Otis dans son ouvrage vante, à juste titre, l'industrie forestière scandinave, en particulier la suédoise. En 1984, lors des audiences publiques sur la forêt privée, plusieurs intervenants avaient fait remarquer que, dans des conditions identiques et pour une production égale, les producteurs suédois recevaient, pour un mètre cube, un prix quatre fois supérieur au nôtre, alors que l'industrie papetière suédoise vendait son papier en 1983 10 \$ US de moins la tonne métrique que les producteurs québécois.

La réponse tient au mode de financement de l'industrie de transformation du bois. En Scandinavie le financement est assuré par l'Etat à un taux annuel de 4 %. On sécurise l'industrie de transformation puisqu'elle n'est plus sujette aux variations des taux d'escompte et des sources de financement, ces fluctuations étant assumées par l'Etat. En revanche, l'industrie doit payer le juste prix de la valeur du bois et du maintien des stocks, du volume et de la qualité. Ceci permet aux petits producteurs d'être compétitifs et d'investir dans la sylviculture et l'éducation, de payer les taxes locales, et d'entretenir leur voirie forestière plutôt que de dépendre de la bonne volonté du ministre ou du Conseil du Trésor. Il faut reconnaître que cette opération ne peut être possible que dans les pays où la masse monétaire est suffisante, ce qui de toute évidence est notre cas. C'est justement cette absence de richesse monétaire collective qui a provoqué le désastre forestier de la Pologne et des pays baltes, du Portugal et de presque tous les pays du bassin méditerranéen, à l'exception de la France, qui a su sous Colbert, grâce à la disponibilité des capitaux, se doter d'un plan d'aménagement forestier respecté

encore de nos jours, bien que remis en question pour ce qui est de la production des résineux.

On doit donc constater que le mode de financement de l'industrie de transformation du bois s'apparente à cette forme de féodalisme qui a caractérisé la mise en valeur des forêts au début du XIX^e. Plutôt que de s'appuyer sur l'ensemble de la valeur que représentent toutes les réserves que possède le Québec, l'industrie préfère choisir une voie plus stable et plus discrète pour agir à sa guise. Ceci implique également que les grands conglomérats ont une source de financement à bon marché qui concerne non seulement le secteur forestier, mais qui facilite aussi des opérations dans les domaines aéronautique, minier, maritime, ferroviaire, etc. Nous sommes d'avis que cette façon de faire, qui semblait justifiée en 1900, est dépassée en 1990.

Il faut regarder de près le comportement du secteur forestier dans l'économie québécoise, qui tire son modèle du contexte canadien, lequel reflète à son tour les impératifs de l'économie américaine. Il faut admettre que le secteur forestier est de loin le plus important générateur de capitaux de l'économie, en participant à près du tiers du produit national brut (PNB). Ainsi, il se place bien avant tous les autres secteurs primaires et a été, grâce à sa décentralisation sur le territoire, un excellent distributeur de la richesse collective dans l'industrie de transformation. Toutefois, en même temps que la productivité a augmenté après la guerre, nous avons vu régulièrement diminuer l'importance de la main-d'oeuvre. A la fin des années soixante, une politique délibérée d'élimination de la main-d'oeuvre a été élaborée au profit de la mécanisation et de l'automatisation des opérations de récolte et de transport.

Cette politique de l'industrie a donc obligé l'Etat à subventionner cette main-d'oeuvre à même l'assurance-chômage et les allocations de bien-être social (BS pour les intimes), habitude qui n'a pas perdu de sa popularité depuis lors. En même temps, la grande industrie de transformation forestière a

cessé d'investir et s'est longtemps contentée de maintenir la valeur des équipements. Durant cette période, les nouveaux investissements ont été faits à l'ouest et en Scandinavie, avec l'introduction de méthodes beaucoup plus performantes dans la production. L'Etat qui subventionne la main-d'oeuvre licenciée par l'industrie doit maintenant, à même l'argent des contribuables, subventionner à coup de centaines de millions la rénovation des procédés de fabrication pour les rendre modernes et compétitifs.

Il y a ici une équation boiteuse dont on n'arrive pas à comprendre les tenants ni les aboutissants. Comment se peut-il que l'industrie principale d'un pays devienne un secteur mou de l'économie quand la ressource est énorme? Comment se peut-il que l'Etat subventionne en même temps la main-d'oeuvre et la rénovation des procédés de production? Il faut souligner ici que les disponibilités financières de l'Etat vont à l'industrie de transformation alors que du côté forestier, les seuls investissements vont à la consolidation féodale. Dès le début des années soixante, on voit l'apparition de la Société de récupération de la Manicouagan qui deviendra par mutation la Société REXFOR, dont les rôles sont multiples et confondants pour celui qui s'y arrête. C'est la formation et la consolidation des grandes forêts domaniales qui forment 85 % du territoire forestier.

On assiste également à la naissance de plusieurs organisations hybrides assises entre la coopération, le syndicalisme et l'Etat, maintenant le féodalisme et capables de s'accommoder de la fixation des prix et des quotas imposés par l'industrie de transformation. Nous payons simplement pour le féodalisme que nous avons entretenu depuis plus d'un siècle et qu'il est temps de revoir pour créer une véritable industrie compétitive et viable pour le millénaire qui s'en vient.

3.2 Réformer le mode de propriété de la forêt

Depuis plusieurs siècles, les réformes dites «agraires» ont promu la possession du sol par celui qui le cultive. La révolution bolchevique de 1917 n'a pas tenu compte de cette tendance. Nous sommes à même de constater l'équilibre instable dans lequel se trouve l'empire soviétique soixante ans plus tard. On peut en dire autant de l'Amérique latine, avec ses immenses domaines agricoles, dominés chacun par une grande famille; les latifundias argentins en sont un exemple. Tous ces peuples ont vu dans le demi-siècle qui s'achève leur économie s'effondrer. Il n'y a que les pays dont la terre appartient aux paysans qui réussissent à prospérer.

A mon avis, c'est à la réappropriation de la terre forestière par le paysan forestier qu'il faut réfléchir. Il faut de toute urgence mettre la propriété du sol entre les mains de ceux qui produisent la richesse collective, parmi lesquels ne figurent pas Québecor, Le Chicago Tribune ou le New-York Times pour ne mentionner que ceux-là. Dans cette perspective, la problématique forestière québécoise s'éclaire et permet de constater qu'il ne faut pas accuser nos politiques de tous les maux de la terre, pas plus qu'il n'est utile de traîner les grandes sociétés dans la rue; c'est au système féodal de la possession de la terre et au système économique qui utilise les grandes réserves forestières qu'il faut s'en prendre.

Il est utile de constater à quel point l'industrie agricole a augmenté ses performances depuis cinquante ans. Toutefois, un excès de pression industrielle depuis une ou deux décennies est en train de perturber non seulement l'agriculture mais également l'équilibre de la planète. Nous arriverons sans doute à retrouver l'équilibre et le paysan producteur bien instruit de la question verra très rapidement à réorienter l'ensemble de ses techniques et de ses productions. Au contraire, le système féodal qui prévaut dans la gestion de la forêt dévalue complètement la ressource par rapport à la transformation. Il est absolument incapable de modifier sa gestion sinon en

augmentant la prédation pour augmenter les profits. Bien plus, le système démocratique dans lequel nous évoluons pour le grand bien de tous, devient l'occasion d'occulter les problèmes forestiers puisque les arbres ne votent pas et que de toute façon seule une poignée d'«habitants» du fond des bois chialent.

Il est impératif d'écouter le discours de **Léonard Otis** qui est sans pareil dans notre histoire. **Léonard Otis**⁶ est le paysan qui a parcouru toutes les étapes depuis l'agriculture en passant par l'exploitation forestière coopérative et l'exploitation forestière privée, tout en étant à la tête du mouvement syndical agricole de sa région. Il s'implique profondément et activement dans le développement économique et industriel de sa région tout en demeurant paysan et producteur attaché à sa terre. C'est un exemple unique et pour lequel j'ai le plus grand respect.

Il faut plusieurs réformes fondamentales tant sur le plan éducationnel, économique, tenurial que technologique, industriel et commercial. Plusieurs pensent actuellement que l'évolution de la conjoncture politique au Canada forcera le Québec à se définir à plusieurs points de vue. Il me semble évident que la question forestière doit être l'une des principales.

3.3 La réforme éducationnelle

Il est impératif de développer un système éducationnel axé sur la culture paysanne qui s'est développée depuis le XV^e siècle, et qui ne soit pas scolastique sans être pratico-pratique. Un système qui touche la réalité du pays et surtout de la terre, sans emphase sur l'artifice et l'intangible. Voilà un véritable défi : s'adapter à une culture de la terre plutôt que d'adapter cette culture au rationnel et à l'abstrait qu'il est plus facile de façonner et de manipuler à sa guise.

L'une des grandes tragédies de notre époque tient au fait que nous ne connaissons pratiquement rien du fonctionnement des écosystèmes. L'éducation paysanne devra complètement

modifier l'orientation des grandes institutions de recherche dans des domaines de cueillette comme la forêt et les pêcheries. La recherche et l'enseignement devront s'adresser à ceux qui manipulent, font croître et récoltent la matière à être transformée, non pas à ceux qui manipulent les fruits d'un dur labeur souvent mal payé.

3.4 La réforme économique

Autant il faut se pencher sur l'éducation paysanne, autant il faut porter attention à la réforme de l'économie forestière, puisqu'elle est susceptible de toucher toute l'économie du Québec. Il faut songer à un autre mode de financement de l'industrie de transformation, en particulier en regardant de très près l'expérience scandinave. Pour préserver la ressource et la faire produire d'avantage, il faut que l'Etat contribue à protéger le secteur des fluctuations économiques avec une plus grande agressivité sur les marchés mondiaux et une plus grande innovation technologique au niveau de la transformation.

La réforme de la tenure et la réforme économique sont intimement liées et l'une va difficilement sans l'autre. Il nous semble grandement souhaitable que le financement de la transformation se fasse par des garanties d'Etat sur les taux d'intérêts, tout comme en Scandinavie. Dès lors nous assisterions, pourvu que l'industrie paie le juste prix de la ressource, à une transformation fondamentale de la société paysanne forestière et agro-forestière partout au Québec, particulièrement dans la zone dite de «banlieue» où l'industrie de transformation est concentrée.

Depuis plusieurs années, le domaine forestier intéresse tout particulièrement les grandes sociétés comme Canadian Pacific, Noranda Ressources Co., Domtar Co., etc. dont les activités sont largement distribuées dans un grand nombre de secteurs fondamentaux de l'économie. Ce sont ces grands conglomérats qui seraient le plus directement touchés dans un premier temps, mais l'économie en général pourrait rapidement

se redresser par des augmentations notables de productivité dans les zones même où la productivité forestière est la plus élevée.

Il nous faudra établir un mécanisme de régulation des prix par les lois de l'offre et la demande comme dans toute économie de marché qui se respecte, ainsi que des mécanismes permettant d'ajuster production et consommation. C'est ici que la ressemblance avec les marchés agricoles est la plus grande avec cette différence cependant que le nombre de produits offerts est plus restreint et les volumes sont beaucoup plus grands.

Bien que les difficultés soient considérables, il faut que le Québec en tant que grand producteur forestier sur le plan international mette sur pied une bourse des bois. Nous touchons ici non seulement à la crise forestière actuelle mais également à la question environnementale.

Une telle approche permettrait aussi à l'Etat de se désengager de la ronde infernale des subventions à l'industrie et à la production de la ressource qu'est la sylviculture. Ceci devrait permettre à l'Etat d'accorder plus d'autonomie fiscale aux MRC et aux municipalités, en leur laissant la responsabilité des travaux de voirie, permettant ainsi aux producteurs forestiers d'effectuer en toute démocratie l'administration de leurs forêts et de leurs municipalités. Ce serait l'occasion d'accorder des dégrèvements fiscaux aux producteurs qui maintiennent la qualité de leurs peuplements en accroissant hauteur et diamètre des tiges plutôt que d'accorder des dégrèvements de taxe à ceux qui ruinent leurs forêts, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Les réformes permettraient de faire porter le fardeau des aléas de la production, de la vente et de la mise en marché sur l'ensemble des intervenants plutôt que sur les plus démunis.

3.5 La réforme de la tenure

Comme dans toute réforme agraire, la propriété du sol forestier représente un enjeu important et épineux, on est ici à contre-courant. Il faut réduire une immense propriété collective en petites propriétés à l'échelle humaine pour en augmenter la qualité et la productivité.

Il va de soi que dans une économie libre, gouvernée démocratiquement, l'industrie peut posséder des domaines forestiers en pleine propriété, mais sans aucun privilège et avec toutes les obligations des producteurs moins importants en superficie mais plus importants en nombre. La nouvelle répartition devrait se faire dans une zone située au sud du 50° de latitude nord⁷ et dans les zones les plus accessibles et les plus productives. Les forêts adjudgées d'une superficie de 500 à 2 000 hectares devraient correspondre à un même bassin versant. La remise de propriété devrait se faire sur une base familiale et non pas sur une échelle industrielle. Pour ce qui est des forêts domaniales, elle pourront être restreintes aux régions d'accès difficile et par là même, mieux protégées. Ainsi les bois pourraient être récoltés en période de prix élevés et de haute demande. Une telle conception permettrait la fixation de prix de base plus équitables pour une essence donnée.

Comme c'est le cas aujourd'hui pour la grande industrie, le prix des terres concédées par l'Etat serait remboursé sur une période de cinquante ans. La valeur même de la forêt servirait de garantie bancaire, avec en prime des taux d'intérêt avantageux pour les bons sylviculteurs. Il s'agit en fait d'un transfert de valeurs de garantie de l'industrie de transformation vers celle de production. L'Etat garantirait à l'industrie de transformation des taux d'intérêt fixes. Ceci nous semble juste pour tous, sachant que le gros des difficultés sera toujours du côté du producteur paysan.

Cette vision d'une nouvelle réalité forestière implique qu'on accorde l'attention requise à la structure des nouvelles

entreprises familiales. Elles doivent investir cette fois sur de longues périodes et prendre des risques à la récolte et à la vente des bois de la propriété. Ici l'Etat devrait garantir pour une somme raisonnable les investissements de roulement et assurer, tout comme à l'industrie, des taux préférentiels garantis pour les investissements dans l'exploitation et surtout les travaux d'infrastructure et de sylviculture.

C'est par le biais des investissements nécessaires que nous touchons ici au facteur **temps**. Depuis plusieurs décennies, voire même depuis le début de l'ère industrielle qui nous caractérise, on a occulté le temps, aussi bien l'avenir que le passé en mettant l'emphase sur le temps présent. Il faut bien admettre que la question forestière transcende les générations. Ceci rend plus impérieux encore l'intervention de l'Etat, empêchant ainsi le démembrement et la dilapidation du patrimoine. L'occultation du temps et la glorification de l'abstraction sont à la base de notre évolution et ont été très bénéfiques à l'évolution de nos connaissances. Comme le démontre la crise environnementale que nous provoquons, nous sommes à franchir un seuil où l'absence du temps et l'abstraction totale deviendront nuisibles. Dans cette optique, il est absolument nécessaire de préserver les investissements faits par des propriétaires sylviculteurs pour ne pas que le fisc vienne les récupérer par la porte arrière tout en s'excusant, comme c'est le cas de nos jours.

La seule voie possible pour maintenir une bonne qualité des bois et un haut rendement est d'assurer par le biais de la famille la transmission de la propriété plus ou moins intacte d'une génération à l'autre. Les prix payés par le marché doivent considérer les coûts pour assurer à un grand nombre d'entreprises de production une certaine pérennité. Il faut surtout éviter de créer des îlots de pauvreté refermés sur eux-mêmes. A cette fin, la révision des impôts successoraux est d'une grande importance : elle protégera le capital investi, assurant que la collectivité en retirera les bénéfices auxquels ses sacrifices antérieurs lui donnent droit.

Il y a là une occasion exceptionnelle de valoriser notre culture et de protéger nos tissus de peuplement, sans quoi les efforts que nous déployons en ces années difficiles seront vains. Tout comme dans les pays scandinaves, la relation entre l'industrie de transformation et les producteurs devrait être privilégiée parce qu'elle est susceptible d'apporter des dividendes insoupçonnées et notamment de mieux combler les besoins des consommateurs. Il faut à tout prix que les distances de langues et de lieux entre producteurs, transformateurs et consommateurs changent; seules des modifications dans le système de financement de l'industrie et de la tenure sont susceptibles d'apporter des réponses réalistes et pertinentes.

CONCLUSION

Ces réflexions sont le fruit de plusieurs dizaines d'années d'observation de notre société, de ses caractéristiques, de son histoire ancienne et récente et de l'évolution économique qui nous attend en l'an deux mille et plus loin encore. Compte tenu de l'évolution du patrimoine forestier mondial, les mesures intelligentes et équilibrées que nous prendrons au sujet du nôtre nous assureront, ainsi qu'à la société paysanne qui est notre âme collective à tous, une vie saine et laborieuse, dans une société ouverte sur le monde, consciente de sa valeur et de celle des autres.

En terminant nous voulons rendre hommage à **Léonard Otis** une fois encore. C'est avec son âme, son cœur, son intelligence et son portefeuille qu'il aborde l'ensemble de la question forestière, en tenant compte non seulement de sa forêt mais aussi de la société à laquelle il appartient profondément. Il nous indique les chemins à suivre en les comparant à ceux mis de l'avant par les Scandinaves. Le message le plus porteur d'avenir vient sans doute du fait que **Bernard Lemaire** ait avec «honneur et enthousiasme» accepté de préfacier son livre «**Une forêt pour vivre**».

NOTES

1. Léonard Otis en collaboration avec Paul Larocque, Jean Larrivée et Augustine Lavoie, «Une forêt pour vivre», collection Témoignages et analyses n° 1, Rimouski, UQAR, GRIDEQ, 1990, 124 p.
2. Jean-Pierre Hogue, L'héritage de Jacques-Cartier : les valeurs, l'appartenance et les frustrations des Québécois, Ecole des hautes études commerciales, Université de Montréal, 1982, 188 p.
Berchmans Poulin, Un peuple et la forêt, Québec, 1986, 289 p.
3. J. de Montgolfier et P. Bertier, «Tentatives pour poser le problème forestier en terme de patrimoine». Revue Forestière Française, 1980, n° spécial, p. 115-125.
Daniel Malenfant, «Les producteurs privés revendiquent un pouvoir réel». Opérations forestières, 1986 sept.-oct., p. 14-20.
4. Gilles Lemieux, «La cellule familiale et la propriété forestière : le patrimoine du présent et de l'avenir». L'Economie du Centre-Est, 1986, n° 1, p. 91-100, Université de Bourgogne, Faculté de science économique et de gestion, Dijon, France.
5. Gilles Lemieux, La paysannerie et la biologie du sol : une équation environnementale, département des Sciences Forestières, Université Laval, 1987, 33 p.
6. Gilles Lemieux et Alban Lapointe, La responsabilité du producteur forestier par le droit de propriété : une analyse du discours de Léonard Otis, département des Sciences Forestières, Université Laval, 1987, 22 p.
7. Gilles Lemieux, Les affres de l'abondance, Mémoire présenté aux audiences publiques sur la forêt privée, 16 février 1984, Université Laval, 28 p.

2. LA FONCTION ECONOMIQUE ESSENTIELLE DE LA FORET EN REGION PERIPHERIQUE

LA FORET DE L'EST DU QUEBEC : UN APPORT ECONOMIQUE A VALORISER

Claude MORIN

Journaliste à Radio-Canada Rimouski
Diplômé de la maîtrise en développement
régional de l'UQAR

«(...) theory always abstracts from real world details
in order to focus on essentials.»

Delbert A. Snider
Economiste

La démarche théorique soustrait les éléments
de détails du monde réel
afin de mieux se concentrer
sur les données essentielles.

(Traduction libre)

INTRODUCTION

Les citoyens de la région ou les visiteurs de passage au Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie peuvent facilement reconnaître, d'un simple coup d'oeil, les principaux indicateurs de l'économie de ces deux régions. Il suffit de s'arrêter quelques instants dans une halte routière pour observer quelque peu l'environnement immédiat. L'omniprésence de la mer et de multiples cours d'eau nous fournit déjà une caractéristique évidente, à savoir une activité économique reliée aux ressources de la mer et de ses affluents. En conséquence, l'industrie de la pêche et tout le secteur récréo-touristique sont ainsi identifiés. L'observation de l'intérieur des terres où prédominent les troupeaux de vaches et de moutons, nous indique tout de

suite les traits d'une région agricole axée particulièrement sur la production laitière et la production ovine. Il est également aussi élémentaire de noter la primauté de la forêt dans l'ensemble de ce paysage.

Le citoyen de la région ou le visiteur de passage peut donc facilement associer le bleu d'azur aux ressources de la mer, le jaune doré aux produits de la terre et le vert chatoyant à la richesse de la forêt. Ces trois teintes représentent en quelque sorte les couleurs de l'économie de ce coin de pays.

En reprenant la route 132, l'automobiliste croisera inévitablement sur son chemin de nombreux fardiers transportant soit des billes de bois, des madriers de construction, des lattes de bois ou encore des copeaux. Il sentira peut-être l'odeur agréable de sapin ou d'épinette qui se dégage au passage de ces poids lourds. Des marques de commerce identifient plusieurs de ces chargements : LULUMCO, CEDRICO, DELEBO, LIGNAREX, FERNAND BOIS LIMITEE, PRODUITS FORESTIERS BENOIT, PAPIERS CASCADES ET IRVING.

Plusieurs compagnies de transport routier effectuent la livraison de produits issus de la forêt. La compagnie Transport Amical amène les copeaux de bois des scieries du Témiscouata vers les usines de carton de Cabano et Matane ou encore de papier journal à Rivière-du-Loup. Transport Dumont achemine le papier journal de l'usine F.F. SOUCY de Rivière-du-Loup aux imprimeries de Rimouski. De petits camionneurs indépendants transportent des billots de quatre pieds vers les papeteries de la région ou encore sur les quais de Gros-Cacouna, Matane ou Rimouski-Est pour charger des barges. Ces bateaux iront alimenter en matières premières les usines de papier à Jonquière ou à Québec.

En fait, un observateur non initié peut constater de visu que l'économie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est intimement liée à sa ressource-forêt. Ces produits forestiers transformés en tout ou en partie sont expédiés sur divers

marchés, qu'ils soient québécois, canadien, américain, européen ou même africain. De fait, la majeure partie de la production forestière de l'Est du Québec est exportée hors de la région, d'abord sur le marché continental et en partie outre-Atlantique. Cet article met en évidence l'importance économique de la forêt de l'Est du Québec et la nécessité d'innover et de mieux commercialiser.

La forêt, les terres agricoles, les pêches et les mines constituent les principales ressources naturelles de l'Est du Québec. Plus des deux tiers des emplois manufacturiers de la région sont issus de la transformation des produits provenant de ces ressources. L'emploi manufacturier du seul secteur forestier représente jusqu'à 40 % de toute l'industrie régionale et la forêt contribue dans une proportion de 50 % à la valeur ajoutée du secteur régional de la transformation. La forêt est donc primordiale dans le développement économique de la région.

L'Est du Québec est également caractérisé par un coefficient d'exportations élevé. Le marché des États-Unis représente la cible commerciale privilégiée. Le papier journal, le bois d'oeuvre, le carton, les bardeaux de cèdre et les bois de petites dimensions sont achetés par de nombreux clients américains au coeur de riches régions urbanisées en pleine croissance. L'impact de l'économie américaine et de son dollar sur le comportement de l'activité économique canadienne est constamment ressenti dans tous les milieux d'affaires. L'acuité de cette perception est encore plus évidente au sein des entreprises exportatrices comme celles que nous retrouvons dans l'Est du Québec.

En raison d'une certaine intégration à cet immense marché américain, il devient évident que des décisions en provenance de nos marchés naturels d'exportation viennent influencer et bien souvent déterminer, caractériser, dicter nos productions régionales.

1. L'EXPLOITATION FORESTIERE D'HIER A AUJOURD'HUI

Au fil de son histoire la région de l'Est du Québec (le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie) a été profondément caractérisée par l'exploitation de l'une de ses ressources naturelles, la forêt. Que ce soit dans le cadre des diverses vagues de colonisation ou de l'ouverture des marchés anglais et américain, l'économie bas-laurentienne et gaspésienne se définit en bonne partie en vertu de cette importante ressource.

Le développement agro-forestier a été et représente toujours l'élément-clé de l'économie régionale particulièrement au Bas-Saint-Laurent. Du premier conflit mondial aux années cinquante, le Bas-Saint-Laurent a même occupé le premier rang de l'industrie du sciage au Québec. Dans le cas de la Gaspésie, l'agriculture a pris une place moins prépondérante mais cela est compensé par le secteur de la pêche qui a toujours joué un rôle primordial dans l'activité économique de cette région.

L'année 1915 marque l'implantation de la première papetière à Chandler sur le littoral sud de la Gaspésie. C'est l'intérêt manifesté par des banquiers de Philadelphie et plus tard par le New York Times qui est à l'origine du plus important établissement industriel avant les années soixante, dans l'Est du Québec.

La coupe intensive de la forêt remonte au dernier tiers du XIX^e siècle. Un important réseau de moulins à scie et une surexploitation de la ressource ont par la suite sérieusement hypothéqué le développement harmonieux du territoire.

Bois de pin, bois d'oeuvre, bois de fuseau, bois à pâte, papier journal, carton, bardeaux de cèdre, lattes, dormants de tremble, charbon de bois, panneaux particules, copeaux de bois, bois de petites dimensions constituent les principaux produits récoltés et transformés dans l'Est du Québec.

Aujourd'hui comme hier, ces productions sont pour la plupart destinées à l'exportation ou représentent des intrants pour des produits réservés aux marchés extérieurs¹.

A tort ou à raison, l'industrie manufacturière régionale s'est peu diversifiée et a plutôt profité de ses avantages comparatifs. Dans le secteur forestier notamment, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont développé, depuis le XIX^e siècle, une expertise originale dans le bois de sciage. Après avoir alimenté les marchés anglais en bois de construction et le marché continental en dormants de chemin de fer, l'industrie forestière régionale a franchi les difficiles étapes d'une croissance laborieuse. A cause d'une exploitation démesurée de la forêt régionale, l'industrie a dû réajuster son tir et améliorer ses modes de production.

Aujourd'hui, certains parlent de rupture de stock, d'autres considèrent la ressource comme relativement abondante. Il n'en demeure pas moins que le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie bénéficient d'avantages relatifs : une main-d'oeuvre spécialisée, le développement d'une technologie moins gaspilleuse, une meilleure connaissance de l'exploitation forestière, la modernisation des usines et une expertise générale beaucoup plus développée. La souplesse de l'organisation industrielle régionale en petites unités de production, la vigueur relative de la repousse forestière et sa situation géographique favorisent aussi l'Est du Québec par rapport à ses concurrents de l'Abitibi et du nord-est de l'Ontario. Voilà de fait, quels sont précisément les avantages comparatifs que possède l'Est du Québec pour percer les marchés internationaux.

2. DES SAPINS, DES EPINETTES!

(...) la composition des peuplements forestiers dominés par la forêt boréale de sapin et d'épinette détermine pour la région une vocation de producteur de bois à pâte et de bois de construction².

L'expression «de sapin et d'épinette» caractérise bien la forêt de l'Est du Québec à cause de la prédominance de ces deux essences forestières. Mais cette région qui a une superficie de terrain de la même dimension qu'un pays comme la Suisse a exploité et continue de transformer en produits manufacturés des peuplements de pin, de cèdre, de bouleau, de peuplier faux-tremble et d'érable.

En raison de l'importance du volume récolté et transformé, l'Est du Québec est reconnu comme étant une région qui produit principalement des madriers de construction domiciliaire, surtout le madrier communément appelé le deux par quatre et de la «pitoune», soit des billes de quatre pieds pour l'industrie des pâtes et papiers. Dans les deux cas, il s'agit de sapin ou d'épinette, des bois résineux.

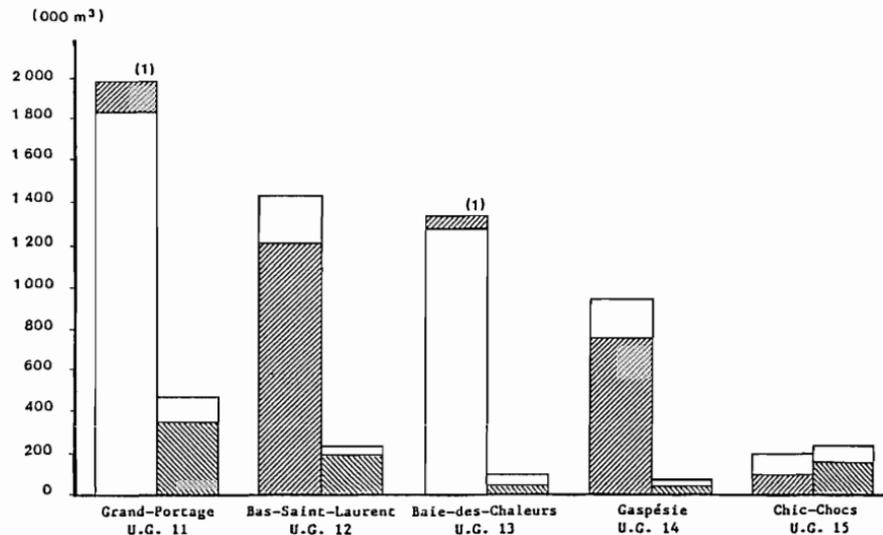
En fait, selon les différentes essences forestières disponibles sur le territoire, la ressource-forêt est utilisée à diverses fins. L'utilisation de la forêt se détermine en fonction de deux grandes catégories, soit les bois résineux (conifères) et les bois feuillus. La plupart des essences commerciales entrent dans la fabrication de différents types de produits comme en font foi les annexes 1 et 2 sur l'usage des résineux et des feuillus.

Quant à la biomasse forestière, spécialement l'écorce et les sciures, elle sert à alimenter les usines thermiques de plusieurs industries forestières, principalement dans un souci d'économie d'énergie ou encore pour servir à la fabrication de vapeur³.

Du mois de novembre 1985 au mois d'octobre 1986, il s'est transformé dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, 6 millions 130 mille mètres cubes de matière ligneuse. Au moins 88 % de cette production était composée de résineux. Un peu moins de la moitié de cette matière première (45 %) provenait de la forêt publique, 27 % de la forêt privée, 4 % d'importation du Maine et du Nouveau-Brunswick et 24 % de produits conjoints du sciage, à savoir des copeaux, sciures et écorces⁴.

FIGURE I

RAPPORT ENTRE LES VOLUMES AUTORISÉS ET LES VOLUMES CONSOMMÉS EN 1985-1986
EN FONCTION DES ESSENCES PAR UNITÉ DE GESTION (mètres cubes)
(toutes provenances)



(1) Le programme de récupération des bois atteints par la tordeuse des bourgeons de l'épinette a entraîné une augmentation des volumes consommés comparativement à ceux autorisés en situation normale.

□ volume autorisé
▨ volume résineux consommé
▩ volume feuillu consommé

3. REPARTITION DE L'INDUSTRIE FORESTIERE REGIONALE

Les secteurs primaire et secondaire liés à la ressource-forêt sont présents selon des niveaux d'intensité différents dans la majorité des municipalités de l'Est du Québec. Au cours de l'année 1985, 225 entreprises détentrices d'un permis annuel d'exploitation d'usine de transformation du bois étaient productives. Dix mille emplois en usine ou en forêt ont été dénombrés, au cours de cette période, par le service de l'analyse régionale du ministère québécois de l'Energie et des Ressources. Cela comprend toutes les unités de gestion du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, à savoir le Grand-Portage, le Bas-Saint-Laurent, la Baie-des-Chaleurs, la Gaspésie et les Chics-Chocs⁵.

En 1985, ces dix mille emplois en usine et en forêt sont répartis dans les secteurs de production du bois d'oeuvre (5 560), des pâtes et papiers (3 530), des bardeaux (329), des lattes (203) et autres (379). Les autres productions sont celles des panneaux particules, du bois de chauffage, du charbon de bois et des huiles essentielles⁶.

Plus de quarante pour cent de l'emploi manufacturier dans l'Est du Québec provient des usines de transformation du bois. Au Québec, bon an mal an, l'industrie forestière emploie soixante-dix mille personnes directement et trente mille indirectement.

L'industrie des pâtes et papiers est représentée par huit usines dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. (CARTE 1) Avant l'entrée en production d'une nouvelle usine de pâte de bois à Matane en 1990, les principaux produits régionaux de ce secteur étaient le papier journal et les cartons. Seules deux petites usines fabriquaient de la pâte à Rivière-du-Loup et à Saint-Antonin. Les usines de Rivière-du-Loup et Chandler fabriquent le papier journal tandis que la production des différents types de carton se partage entre les villes de New Richmond,

Cabano et Matane. La production régionale de carton accapait en 1983 près de 18 % de la production québécoise. De son côté, la part régionale de la production québécoise de papier journal s'établissait à 9 %. Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie représentaient en 1982 près de 6 % de la main-d'oeuvre papetière du Québec. (TABLEAU 1)

Pour sa part, l'industrie du sciage était représentée en 1985 par 227 entreprises réparties sur tout le territoire, à savoir des usines de sciage de bois d'oeuvre, de lattes et des scieries de service. Parmi elles 34 étaient aussi des producteurs de copeaux. (TABLEAU 2) Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec distingue quatre catégories d'usines de sciage. Les usines de groupe I ont l'équipement nécessaire pour fabriquer des copeaux et s'approvisionnent en forêt publique, privée ou les deux. Les usines de groupe II n'ont pas l'équipement pour produire des copeaux et disposent d'une source d'approvisionnement complémentaire provenant des forêts publiques. Les usines de groupe III sont des usines commerciales mais puisent leur approvisionnement en matière première exclusivement dans les forêts privées. Enfin, les usines de service ne font que scier le bois des propriétaires de lots privés pour des fins utilitaires⁷. (CARTE 2 et CARTE 3)

Non seulement les industries forestières jouent-elles un rôle structurant très important dans des régions par ailleurs peu industrialisées mais encore faut-il souligner que l'existence d'au moins 114 municipalités tient à des établissements manufacturiers du secteur forestier⁸.

Tel que décrit par les auteurs du Paysage socio-économique de l'Est du Québec, «81 % des entreprises de transformation primaire du bois se concentrent dans le bois d'oeuvre (58 % des emplois)⁹». L'industrie du sciage est sans contredit le nerf moteur du secteur forestier régional. La marque de commerce des usines de l'Est du Québec, c'est d'abord et avant tout le madrier de construction de sapin ou d'épinette.

CARTE 1

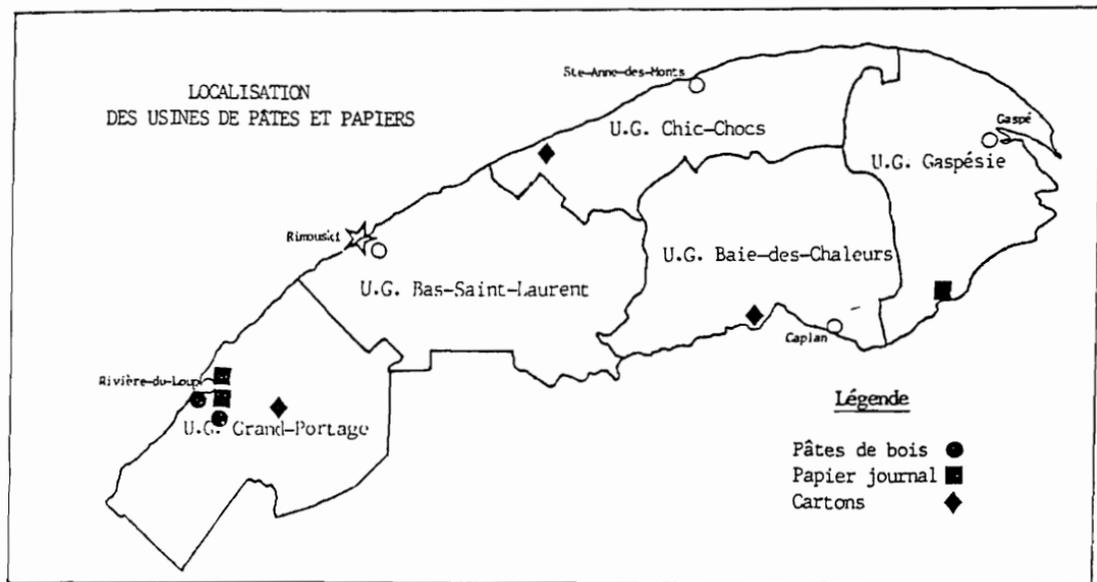


TABLEAU 1

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

Principaux paramètres	Région 01 (1986)	Province
<u>Nombre d'usines</u>	8	58
- Pâtes commerciales	2	12
- Papier journal	3	21
- Cartons	3	19
<u>Capacité de production</u>		
- Pâtes commerciales	22 000 t	1 263 000 t
- Papier journal	457 000 t	5 174 000 t
- Cartons	331 000 t	1 051 000 t
<u>Production</u>		
- Papier journal	371 874 t	4 160 000 t (1983)
- Cartons	355 126 t	2 013 000 t (1983)
<u>Main-d'oeuvre</u>	1 850	31 404 (1982)



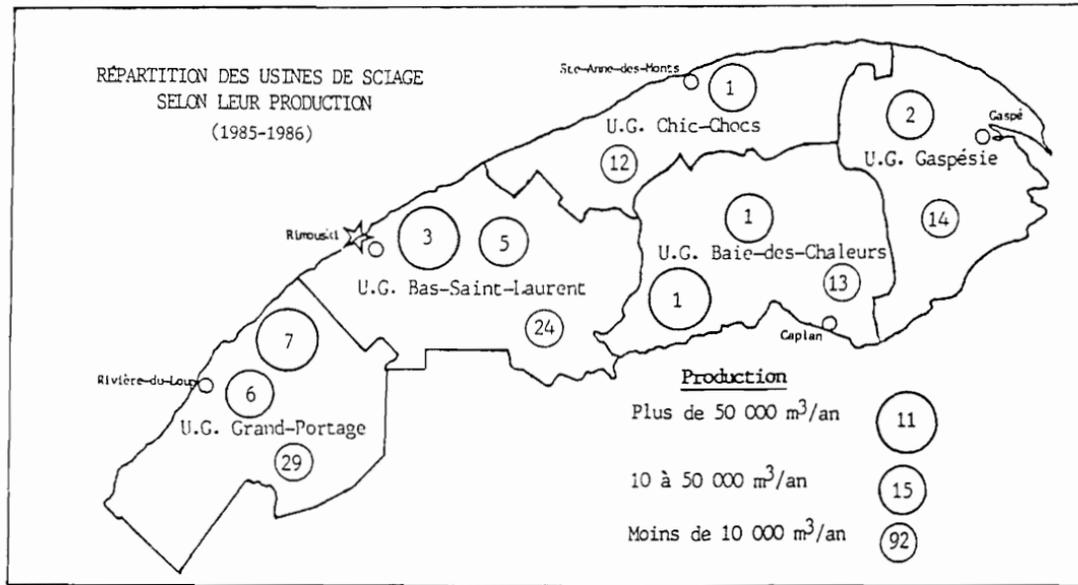
TABLEAU 2

L'INDUSTRIE DU SCIAGE

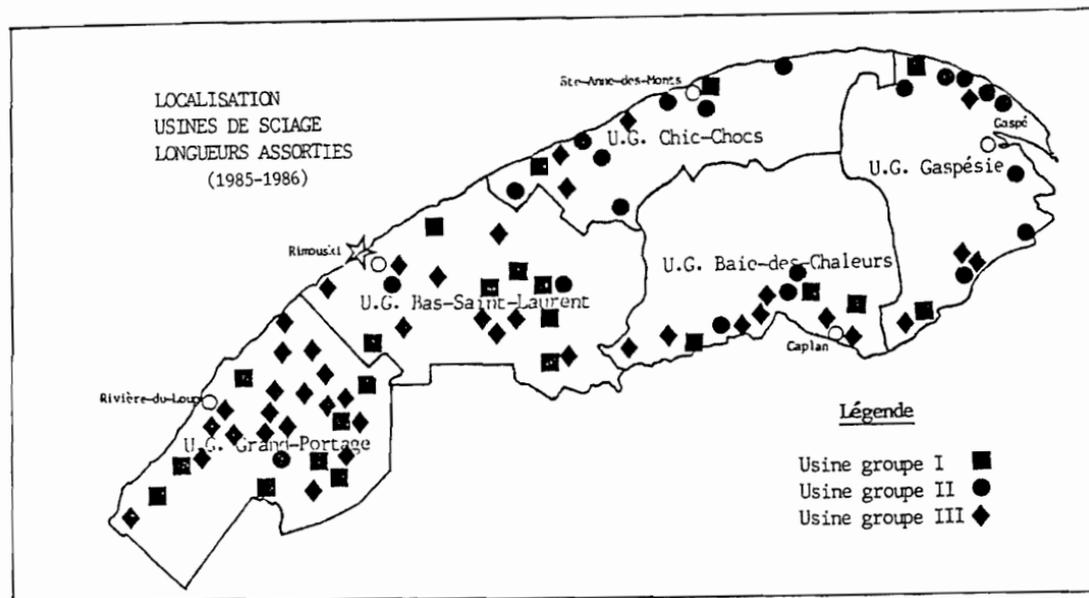
Principaux paramètres	Région 01	Province (*)
<u>Nombre d'usines (1)</u>		
- Sciage commercial	98	640
- Sciage de service	107	564
- Producteurs de copeaux	34	280
- <u>Lattes</u>		
. Produit principal	7	8
. Produit secondaire	7	15
- <u>Bardeaux</u>		
. Produit principal	13	43
. Produit secondaire	6	31
<u>Production</u>		
- Bois de sciage	1 208 200 m ³	8 800 000 m ³
- Bardeaux	1 822 500 m ²	3 110 800 m ²
- Copeaux	473 200 t a.	4 275 000 t a.
Note (*): Source: Ressource et industrie forestières - édition 1985		
(1): Nombre d'usines, Janvier 1986		



CARTE 2



CARTE 3



Concernant les usines de sciage, on constate qu'elles ont globalement connu au cours des cinq dernières années (1982-1986) une progression dans leur production. Cette croissance est toutefois due en grande partie à la performance des usines de bois d'oeuvre. En cinq ans, ces dernières sont passées d'une production de 651 925 mètres cubes (m³) à 1 208 126 mètres cubes (m³), une hausse de 85 %¹⁰.

Le ministère de l'Energie et des Ressources attribue cet accroissement de la production à une utilisation plus systématique des feuillus, des copeaux, des résidus de bois ainsi qu'à la récupération des bois endommagés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Comme l'industrie du sciage est directement dépendante de l'industrie du bâtiment, la reprise de l'économie nord-américaine à partir de la fin de 1982 a contribué à la relance des scieries. La construction domiciliaire et la rénovation résidentielle sont devenues, presque à parts égales, les deux facteurs déterminants de la demande des matériaux de construction.

De 1982 à 1986, le dollar américain a coté entre 1,22 \$ et 1,39 \$ en moyenne en devises canadiennes¹¹. Tout le bois de sciage vendu aux Etats-Unis durant cette période a permis aux industriels canadiens d'accroître considérablement leur marge de profits. En septembre 1987, des matériaux de construction vendus 100 dollars aux Etats-Unis rapportaient 131 dollars aux vendeurs canadiens simplement en raison du taux de change. Au cours de cette même période, la valeur d'une tonne de papier journal dépassait les 600 dollars US. Compte tenu que les producteurs canadiens ont payé leurs ressources, leur main-d'oeuvre et leurs impôts en devises canadiennes, cela a représenté pour les producteurs canadiens un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents américains.

Les entreprises qui s'étaient modernisées à la fin des années soixante-dix et qui ont continué de le faire après la récession de 1981-1982, ont ainsi mieux répondu à la demande

et augmenté leur capacité de production. En période de pleine production, comme au cours de cette période de cinq ans, (les papeteries ont produit à plus de 90 % de leur capacité), non seulement le bois s'est bien vendu sur les marchés mais les résidus tels les copeaux se sont bien écoulés auprès des papeteries. Grâce à tous ces facteurs conjoncturels, l'industrie du sciage dans l'Est du Québec a prospéré et retrouvé une part intéressante des marchés canadien et américain.

4. LA DIFFICILE GESTION DE LA RESSOURCE-FORET

Depuis plus d'un siècle et demi maintenant, les citoyens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont développé une véritable expertise dans l'exploitation de leur forêt. Du simple bûcheron au draveur, les travailleurs forestiers sont progressivement devenus des experts dans le transport du bois ou dans l'utilisation de machineries forestières technologiquement avancées; l'ouvrier d'usine s'est changé en mécanicien de la machinerie fixe; certains contremaîtres d'autrefois se sont transformés, grâce à l'ordinateur, en répartiteur de la production tandis que d'autres sont aujourd'hui dirigeants d'entreprises, en fait de véritables industriels.

Si l'esprit d'entrepreneur est présent dans le secteur forestier de l'Est du Québec, c'est en raison d'une longue évolution de la mentalité mais c'est aussi le résultat de réussites intéressantes et d'échecs retentissants.

Parmi les nombreux défis du secteur forestier régional, mentionnons que les industries de transformation du bois ont dû et doivent continuer d'adapter leurs usines au type de forêt que les industriels entendent exploiter. Ainsi, après avoir pu améliorer les quantités d'approvisionnement en matières premières, à la fin des années soixante-dix, dans le cadre d'un plan gouvernemental de restructuration, les usines de sciage ont été dans l'obligation de moderniser leurs installations. Le profil de la forêt de l'Est du Québec ayant connu des changements significatifs avec les diverses vagues d'exploitation

forestière, les usines ont dû s'adapter pour pouvoir scier de petites tiges plutôt que des grosses tiges, comme par le passé.

(...) les scieries qui se voient octroyer de nouvelles garanties doivent s'équiper pour scier des tiges plus petites, mais aussi être en mesure de produire des copeaux pour approvisionner les papeteries. De plus en plus, les scieries et les papeteries deviennent liées les unes aux autres; la papeterie est dépendante de la scierie pour son approvisionnement et la scierie est de plus en plus dépendante du marché des copeaux pour rentabiliser ses opérations. (...) les marges bénéficiaires faibles et les fluctuations du marché du bois de construction font que les scieries doivent utiliser au maximum la matière ligneuse qu'elles abattent en forêt¹².

C'est dans ce contexte d'une utilisation plus rationnelle et plus efficace de la ressource forestière que s'est produit un double phénomène au tournant des années quatre-vingt. Au déclin cyclique prolongé de l'économie américaine s'est ajouté une dévastatrice épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est venue ravager la forêt de résineux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. La combinaison de ces deux facteurs a donné une acuité singulière à cette période de récession dans l'Est. Seul un taux de change favorable aux exportations vers les États-Unis est venu atténuer les effets néfastes de la crise. On pourrait même penser que le taux de change a été salutaire pour l'industrie forestière régionale au cours de cette période¹³.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette a sévèrement attaqué le sapin et a détruit bon nombre de sapinières du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, le Grand-Portage étant le secteur le plus durement touché. Certaines essences d'épinettes ont mieux résisté à l'insecte.

Pour contrer ce cycle naturel de dévastation, les gouvernements ont présenté des plans d'urgence pour réagir à la situation. Outre divers programmes d'arrosages d'insecticides chimiques et biologiques, le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de récupération du bois attaqué par la tordeuse. Cela a permis aux usines de sciage de récupérer les arbres endommagés par la tordeuse avant qu'ils ne pourrissent complètement sur place. Le gouvernement fédéral a mis à contribution l'article 38 de la loi de l'assurance-chômage qui a permis aux travailleurs forestiers de bûcher les arbres abîmés lors de cette infestation tout en recevant une rémunération conjointe de l'assurance-chômage et de leur employeur respectif. Ces dispositions spéciales ont rendu possible le maintien de la production en usine durant ces années difficiles.

A la lumière de cette double crise, force est d'admettre que le portrait économique de l'Est du Québec est caractérisé par ses activités saisonnières et par sa structure industrielle fortement dépendante des ressources de base. Le bois, l'agriculture, la pêche et les mines sont très sensibles aux soubresauts de la conjoncture nord-américaine. C'est pourquoi ces secteurs ont été durement frappés par la crise de 1981-1982. «Les faillites industrielles, commerciales et personnelles ont été nombreuses¹⁴,» comme le constate le gouvernement du Québec dans son : Bilan socio-économique 1984. Est du Québec.

(...) les effets de la crise ont été désastreux avec une perte radicale de 18 900 emplois dans tous les secteurs d'activités. Ainsi, le secteur primaire, entre 1981 et 1982, a perdu 3 300 emplois, le secteur secondaire 4 400 emplois et le secteur tertiaire 11 200 emplois. Des milliers de travailleurs, découragés, ont quitté les rangs de la population active et ont rejoint les bénéficiaires d'aide sociale. Le taux d'activité, en 1982, est descendu à moins de 40 %, un creux qui ne s'était pas vu depuis des dizaines d'années¹⁵.

Avant, comme après cette double crise, les intervenants forestiers de la région ont constaté que la transformation du bois dans l'Est a toujours été inférieure au volume de bois récolté sur les parterres de coupe. Le BAEQ l'avait déjà observé dans les années soixante :

De 1955 à 1965, on peut affirmer que le territoire-pilote a fourni, en moyenne 400 000 cordes de bois à pâte par année, à des usines situées hors de la région. C'est une situation qui ne peut durer dans une région où l'on constate un besoin pressant de matière première¹⁶.

Ces importantes exportations de bois à l'état brut hors de la région ont incité le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent à promouvoir l'implantation d'une nouvelle papeterie dans la région. Souhaitée depuis plus de deux décennies, l'implantation de cette nouvelle papeterie au Bas-Saint-Laurent a fait les frais d'une interminable valse-hésitation entre divers promoteurs de l'entreprise privée et les différents paliers de gouvernements. C'est finalement le groupe DONOHUE-MAXWELL, en association avec la société d'Etat québécoise REXFOR, qui en a assumé la réalisation à Matane. Les actionnaires de DONOHUE ont décidé à leur assemblée générale annuelle du 21 avril 1988 que cette usine fabriquerait de la pâte de bois. Les producteurs de bois, les industriels du sciage et les fonctionnaires régionaux sont unanimes pour considérer ce projet comme une pièce maîtresse du développement du secteur forestier de l'Est du Québec¹⁷.

5. L'OMNIPRESENCE DU MARCHE AMERICAIN

Dans un contexte de libéralisation des marchés et plus particulièrement d'un accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, le marché américain possède un potentiel évident. Un revenu per capita parmi les plus élevés au monde, une progression des dépenses des ménages américains, un fort bassin de population à proximité des frontières canadiennes

ainsi que le développement de la rénovation et de la construction domiciliaire sont autant de raisons qui favorisent la vente des produits du sciage aux Etats-Unis.

La relative stabilité des devises canadienne et américaine entre elles et la fidélité des clients américains à l'égard des produits forestiers canadiens sont des incitatifs appréciables qui militent en faveur du maintien et de l'accroissement des échanges commerciaux avec nos voisins du sud.

Même l'apparition de certaines mesures protectionnistes, comme ce fut le cas à l'automne 1986, avec l'imposition d'un droit compensatoire, transformé par la suite en taxe à l'exportation, n'a pas diminué l'attrait du marché américain pour les producteurs de bois d'oeuvre. En fait, la hausse des prix aux consommateurs aux Etats-Unis et la valeur de la devise américaine autour de 1,30 \$ canadien ont permis aux exportations canadiennes de poursuivre leur percée sur le marché américain.

Il n'en demeure pas moins que le marché des Etats-Unis comme tout marché international doit être apprivoisé, entretenu et nourri par de fréquents contacts et de multiples communications. Ce ne sont certes pas toutes les entreprises de sciage de l'Est du Québec qui ont pu investir dans le développement de ce marché. Il est possible d'observer que malgré l'attraction manifeste du marché des Etats-Unis, les marchés canadien, européen et d'Afrique du Nord continuent de favoriser la diversification des expéditions de bois ouvré de l'Est du Québec. Mais, à cause de sa part grandissante, c'est en définitive, le marché des Etats-Unis qui exerce la plus grande influence sur les prix et sur la production des usines québécoises.

CONCLUSION

Tout en étant un élément moteur de l'économie de l'Est du Québec, l'industrie forestière régionale présente des aspects vulnérables. La ressource comme telle est soumise à bien des aléas : surexploitation, épidémies d'insectes, feux de forêt, ruptures de stock. La transformation s'effectue dorénavant à partir de tiges beaucoup plus petites. Conséquemment, il devient absolument nécessaire d'éviter tout gaspillage et d'innover dans l'utilisation efficace des résidus forestiers. La commercialisation des produits exige de nombreuses démarches et le maintien de contacts fréquents avec les clients. La mise en marché oblige également à une vigilance de tous les instants et l'innovation représente une loi inéluctable du secteur forestier.

Comme l'avait constaté le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec dans les années soixante, le développement de la forêt régionale passe par une utilisation plus rationnelle et plus efficace de la ressource à toutes les étapes de la production, c'est-à-dire au niveau de l'extraction, de la transformation et de la mise en marché¹⁸.

De tous les marchés d'exportation du bois transformé, les Etats-Unis détiennent réellement la place prédominante. La part croissante de cet immense marché au cours des deux dernières décennies oblige les dirigeants des usines productrices à adopter une stratégie de commercialisation nord-américaine plutôt qu'une politique de développement des marchés outre-mer. La vigueur du dollar américain face à la devise canadienne a, de toute évidence, favorisé cet état de fait. Mais pour combien de temps encore? La remontée récente du dollar canadien va-t-elle se stabiliser ou se poursuivre?

La constatation d'une nécessaire amélioration à apporter au processus de commercialisation des produits du bois a sensibilisé les producteurs à l'importance de se doter d'un bon

système de vente particulièrement aux Etats-Unis. Les négociations de l'Accord canado-américain de libre-échange et certaines mesures protectionnistes ont forcé les industriels de la forêt à demeurer vigilants à l'égard du mécanisme de la commercialisation d'un produit destiné à l'exportation.

Ainsi, le coeur de l'industrie manufacturière de l'Est du Québec bat au rythme de la transformation primaire des ressources naturelles de la région. L'industrie du sciage représente le nerf moteur de l'industrie forestière régionale. En raison d'un coefficient d'exportations élevé, il devient absolument nécessaire pour les entreprises de la région de développer des mécanismes pour maîtriser les marchés d'exportation. Dans le contexte d'une libéralisation des marchés, le commerce international, principalement le marché américain, devient vital pour la région, le Québec et le Canada. Cette situation accentue le phénomène d'une certaine subordination à la conjoncture économique des Etats-Unis. Malgré cette dépendance et considérant la proximité géographique américaine, des facteurs comme la relative stabilité des devises américaine et canadienne entre elles (surtout si on compare avec les monnaies européennes), un taux de change généralement favorable aux exportations canadiennes et surtout la fidélité des clients américains à l'égard de nos produits en font un marché invitant et stimulant.

NOTES

1. Pour cette présentation générale, nous nous sommes inspirés du cahier n° 14 du GRIDEQ intitulé : Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec, Rimouski, 1984, 358 p. Les articles de messieurs Hughes Dionne, Paul Larocque et Antonio Lechasseur ont été nos sources privilégiées.
2. BAEQ, Plan de développement, Mont-Joli, Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, 1966, (Cahier 2, Le secteur de la forêt, p. 1).
3. Ces informations nous ont été gracieusement fournies par monsieur Jean-Claude Lavoie, technicien forestier au bureau régional du

ministère de l'Énergie et des Ressources à Rimouski et par monsieur Denis Rioux, technicien forestier au bureau régional du MER à Québec. (cf. Les annexes 1 et 2).

4. QUEBEC, Statistiques relatives à la transformation primaire du mois, Région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Janvier 1987, Rimouski, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 4-5.
5. QUEBEC, Statistiques relatives à la transformation primaire du Bois, Région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Juin 1986. Rimouski, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1986, p. 2-3.
6. Ibid., p. 2-3.
7. Ibid., p. 33.
8. Jean Bonneville, La papeterie de la Matapédia : du projet à la lutte, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1986, p. 147-148.
9. CAMPE, Paysage socio-économique de l'Est du Québec, Rimouski, UQAR-CAMPE, octobre 1987, p. VIII.
10. Ibid., p. 31.
11. OTTAWA, Revue de la Banque du Canada, octobre 1987, Ottawa, Banque du Canada, 1987, p. S 131.
12. Jean Saintonge, Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec de 1950 à 1980, Rimouski, 1982, UQAR, Cahiers du GRIDEQ, n° 10, p. 112.
13. Le dernier paragraphe est particulièrement inspiré des propos de l'économiste Francis Gagné lors d'un entretien à son bureau du ministère de l'Énergie et des Ressources à Rimouski, le 25 novembre 1986.
14. Office de planification et de développement du Québec, Bilan socio-économique 1984. Est du Québec, Rimouski, OPDQ, 1985, p. 21.
15. Ibid., p. 21.
16. BAEQ, op. cit., p. 32.
17. Cette section a été considérablement inspirée d'une rencontre tenue avec l'économiste Francis Gagné et le technicien forestier Jean-

Claude Lavoie, au bureau régional du ministère de l'Energie et des Ressources, à Rimouski, le 25 novembre 1986.

18. BAEQ, Le secteur de la forêt, p. 20.

ANNEXE 1

PRINCIPAUX PRODUITS ISSUS DES RESINEUX

SAPIN :

- papier journal
- pâte de bois
- carton
- papiers fins
- papier supercalandré
- madriers de construction
- clôtures résidentielles
- clôtures à neige
- lattes de bois
- boîtes d'emballage en bois
- panneaux particules
- copeaux de bois
- huiles essentielles
- sciures
- arbres de Noël

EPINETTE :

- papier journal
- pâte de bois
- carton
- papiers fins
- papier supercalandré
- madriers de construction
- clôtures résidentielles
- clôtures à neige
- lattes de bois
- boîtes d'emballage en bois
- panneaux particules
- copeaux de bois
- sciures
- arbres de Noël

ANNEXE 1 (suite)

CEDRE :	madriers de dimension madriers d'ornementation dormants de cèdre bardeaux de cèdre huiles essentielles paillis de cèdre
PIN BLANC :	madriers de construction madriers pour bateaux bois de meubles
MELEZE :	madriers pour les quais dormants poutres

ANNEXE 2

PRINCIPAUX PRODUITS ISSUS DES FEUILLUS

- ERABLE :
bois de meubles
placage de meubles
pâte de bois (carton)
charbon de bois
bois de chauffage
copeaux de bois
sève d'érable
- BOULEAU JAUNE : bois de meubles
(merisier) placage de meubles
déroulage (contre-plaqué)
marqueterie
escalier résidentiel
planchettes
bois de palettes
copeaux de bois (carton)
charbon de bois
bois de chauffage
- BOULEAU BLANC : planchettes
bois de fuseau
copeaux de bois (carton)
bois de chauffage
- PEUPLIER :
(faux-tremble) dormants paysagers
lattes de bois
clôtures à neige
bois d'emballage
pâte de bois (papier journal)
copeaux de bois (carton)
panneaux particules

3. DES FORETS, DES POLITIQUES ET DES LOIS

LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIERE DU QUEBEC : UN POINT DE VUE SECTORIEL ET TERRITORIAL

Cécile BOUCHER

Etudiante au doctorat en sciences politiques
à l'Université Laval

Diplômée de la maîtrise en développement régional
de l'UQAR

Une politique publique correspond à ce que le gouvernement décide de faire ou de ne pas faire et à ce qu'il fait dans la réalité¹. Dans ce sens, l'étude d'une politique renvoie aux intentions, aux buts, aux décisions, aux stratégies et aux programmes des décideurs, de même qu'aux impacts que provoque cet ensemble d'activités dans le milieu. Dans les pages suivantes, nous procéderons à l'analyse de la nouvelle politique forestière du Québec. Il est important de souligner que la loi 150², à elle seule, ne constitue pas la politique forestière, elle n'en est que l'expression formelle et juridique. Les lois prolongent et précisent les politiques.

Loin de prétendre faire le tour complet du sujet, ce bref aperçu permettra d'avoir une vue d'ensemble de la politique forestière, en évoquant tant ses origines que les répercussions souhaitées. Nous accorderons une attention particulière au partage des responsabilités entre l'Etat et l'entreprise en ce qui

concerne la gestion de la ressource, puisque l'essentiel de la politique s'attache à cette dimension. Cette section soulignera les difficultés qu'ont les décideurs à maintenir le consensus entre les divers intervenants. Ce consensus, souvent indispensable, incite le gouvernement à adopter une démarche globale. En effet, les dimensions sectorielles et territoriales, directement reliées à la structure industrielle du secteur forestier au Québec, sont souvent reléguées au second plan.

1. L'INDUSTRIE : GESTIONNAIRE DES FORETS QUEBÉCOISES

Jusqu'en 1970, la gestion de la ressource forestière fut remise à l'entreprise par le biais des concessions forestières. Ce mode de tenure consistait à affermer des territoires aux industriels. Les concessionnaires avaient ainsi le droit exclusif de coupe sur toutes les essences de la superficie. Les surplus des papetières, qui détenaient la majorité des territoires, pouvaient se monnayer entre les entreprises hors de tout contrôle étatique ou être tout simplement non récoltés. La protection, l'exploitation, l'inventaire, la voirie forestière incombaient à l'entreprise. Par conséquent, l'Etat n'avait aucun droit de regard sur la destination, la transformation et l'exploitation de la ressource forestière. Cette politique correspondait à une conception libérale du pouvoir et corollairement, l'Etat ne disposait pas d'un appareil administratif capable de gérer directement l'utilisation de la biomasse forestière. Ce mode d'allocation avait aussi l'avantage de garantir aux industriels une sécurité d'approvisionnement. A l'époque, cette mesure était le principal gage des investissements dans le secteur.

Pour la première fois en 1965, le ministère des Terres et Forêts (MTF) a remis en cause la permanence des concessions :

La distribution irrationnelle des concessions et les trop grandes superficies détenues par certains concessionnaires, en regard de leurs besoins réels,

amènent une sous-exploitation de certaines régions et un manque de matière première pour certaines industries. Cette situation se reflète sur les coûts de production et sur la localisation industrielle³.

Déjà à cette époque, on constatait que les concessions provoquaient la sous-exploitation de certaines essences et que l'uniformité des droits de coupe occasionnait la surexploitation des territoires les mieux situés et les plus productifs. L'industrie du sciage, qui n'exploitait que 8 % du territoire concédé, manquait d'approvisionnement et devait se procurer à un coût élevé une partie de sa matière première auprès des papetières. Cette politique avait donc pour conséquence de stimuler le développement des papetières au détriment de celui des scieurs. Les intentions du gouvernement visaient bien une implication plus accrue de l'Etat, mais le livre vert n'eut pas de suites⁴.

En 1963, on avait aussi décrété que les nouvelles concessions ne donneraient plus un droit de coupe exclusif sur toutes les essences, mais cette mesure trop tardive eut peu d'effets positifs. C'est l'année suivante qu'apparut un nouveau mode de tenure : les forêts domaniales. L'Etat a commencé à fixer les limites des récoltes en plus de hausser sensiblement les droits de coupe. Ces modifications eurent des effets bénéfiques, mais qui ne furent pas répartis également sur le territoire. Les forêts domaniales n'ont résolu le problème du manque d'approvisionnement pour les scieurs que dans les régions où le territoire productif n'était pas totalement concédé tels le Nord-Ouest Québécois et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2. LES MODIFICATIONS DU ROLE DE L'ETAT EN 1972

En 1972, l'Etat modifie son approche et parle d'optimisation de l'utilisation de la ressource forestière⁵. La problématique d'alors est principalement axée sur le développement de l'industrie. La structure industrielle forestière du Québec est de moins en moins adaptée aux besoins futurs des marchés

internationaux. L'équipement des papetières tombe en désuétude et les scieries demeurent souvent au stade de la production semi-artisanale.

L'Etat, plus interventionniste, prend en charge les activités de gestion. Le gouvernement modifiera la loi et proposera la révocation graduelle des concessions forestières, ce qui lui permettra de hausser l'approvisionnement des scieurs en forêt publique. Il ne semblait pas y avoir d'autres solutions envisageables. En effet, depuis toujours, les concessions morcelées des scieurs étaient surexploitées et les coûts élevés de l'approvisionnement de ce secteur rendaient peu probable son développement. L'Etat a ainsi pu rétablir une certaine équité entre les coûts d'exploitation exigés pour l'exploitation dans les territoires concédés et ceux des forêts domaniales. En supprimant les concessions, l'Etat a aussi voulu remédier à la sous-utilisation de certaines essences. Il a dû s'impliquer plus directement dans la gestion de la ressource, au point de se charger des plans d'exploitation, de la distribution des droits de coupe, des inventaires, de la voirie forestière, de la protection contre les insectes et les maladies et d'une partie de la protection contre les incendies, en plus d'assumer la presque totalité des frais d'aménagement de la forêt publique.

La modification de la loi a eu des effets bénéfiques pour l'entreprise du sciage : sa production doubla de 1972 à 1980. A la fin de cette période, les résidus comptaient pour près de 45 % de l'approvisionnement des papetières. Celles-ci ne tiraient plus que 40 % de leur matière première des forêts publiques, contre 65 % en 1970⁶. Les entreprises de sciage qui se sont vues offrir des approvisionnements en forêt publique ont dû, en retour, s'engager à produire des copeaux pour alimenter les papetières. Dès lors, les usines de sciage alimentées à même les forêts publiques augmentèrent leur capacité de production, afin de pouvoir faire face au coût élevé des équipements pour produire les copeaux.

Cette loi a été un échec au niveau de la révocation des concessions forestières puisque seulement 32 % des superficies ont été touchées. Cet insuccès s'explique par une mésentente entre l'Etat et les papetières à propos du droit de propriété sur les territoires. Les litiges ont été nombreux, occasionnant des comparutions en justice, et le coût des poursuites judiciaires empêcha l'Etat d'aller de l'avant. Quant aux problèmes d'aménagement, il apparut que l'Etat n'avait pas les ressources financières et techniques pour aménager les forêts de plus en plus exploitées. La politique de 1972 n'a pas réussi à freiner la surexploitation de la forêt.

3. UNE INTERVENTION SECTORIELLE

En 1977, une crise secoue le secteur forestier. Quelques papetières menacent de fermer leurs portes : leurs équipements sont désuets, leur productivité est inférieure à celle de leurs homologues américains, leur approvisionnement est de moins en moins garanti et les coûts de transport sont élevés. Pour dénouer l'impasse, les Etats fédéral et provincial ont injecté 322 millions pour réduire les coûts d'approvisionnement et ont défrayé le quart des investissements requis pour la modernisation des industries des pâtes et papiers⁷. Le MTF a aussi lancé un programme de production de 100 millions de plants d'arbres par an.

En définitive, les interventions de l'Etat dans les années 1970 ont prioritairement été axées sur le développement de l'industrie forestière, sans trop d'égard à la protection et à l'aménagement de la ressource.

4. LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIERE

4.1 La problématique et les objectifs

De 1972 à 1974, l'industrie s'est consolidée mais la ressource a diminué autant en qualité qu'en quantité. La tordeuse des bourgeons d'épinette (TBE) a détruit environ dix années de

récolte et la matière ligneuse consommée annuellement par les entreprises a augmenté de 30 %. La superposition de ces facteurs a fait en sorte que les forêts ont été surexploitées. Une nouvelle répartition des territoires de coupe ne pouvait plus être envisagée puisque l'allocation était maximale. On a donc plutôt privilégié l'utilisation optimale de la ressource existante, ainsi que la généralisation de l'aménagement forestier. En 1984, on parlait moins du développement de l'industrie forestière que du maintien de sa capacité productive.

Cette année-là, l'Etat constate le peu d'intérêt que manifeste l'entreprise face à la ressource. L'absence de normes aménagistes de même qu'une tarification inadéquate provoquaient une surexploitation de la forêt publique. Bien que les résidus aient pu aider à réduire cette pression, ils demeuraient encore sous-utilisés. Les papetières contrôlaient la demande afin de maintenir leur prix très bas. Enfin, les règles existantes conduisaient à la rupture des stocks. D'après le MER, la disponibilité forestière n'allait plus permettre d'approvisionner, pendant plus d'une vingtaine d'années, les usines à leur niveau actuel dans les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de Québec, de l'Estrie et de Trois-Rivières. D'ici quarante ans, il y aurait aussi rupture de stock en Abitibi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur le Côte-Nord⁸.

Le discours des autorités se résume à «favoriser le développement de l'industrie forestière par une mise en valeur optimale de la forêt québécoise dans le respect harmonieux du milieu forestier⁹». Cet objectif comporte trois dimensions : le développement de l'entreprise, la protection de l'environnement, ainsi que celle des multiples fonctions du milieu. L'Etat se propose de changer les règles du jeu au niveau de la connaissance du milieu, de l'orientation de l'approvisionnement et de la protection des différentes fonctions du milieu. Pour ce faire, les moyens proposés sont d'aménager et de redistribuer le territoire public, de stimuler la productivité des forêts privées et d'accroître les activités de recherche. Enfin, l'objectif fondamental de la politique forestière est d'assurer aux entreprises

un approvisionnement à perpétuité par un aménagement intensif des sites après la récolte.

4.2 Les mesures

Dans la loi 150, on propose de redéfinir les aires d'approvisionnement pour l'ensemble des utilisateurs. Toutes les conventions d'approvisionnement et les concessions forestières seront annulées et ce, sans compensations financières sauf pour les infrastructures. La nouvelle allocation se fera selon le rendement soutenu, c'est-à-dire que la quantité prélevée de ressource ne pourra dépasser sa capacité reproductive. Les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) constitueront le nouveau régime forestier¹⁰. Ces CAAF garantiront à leurs bénéficiaires un approvisionnement à perpétuité. L'allocation sera basée sur la récolte moyenne de l'entreprise pour les cinq dernières années. Cette allocation sera conditionnelle à la remise en production du territoire après la récolte. L'Etat se chargera des zones déjà exploitées. Les CAAF seront d'une durée de vingt-cinq ans, mais ne seront renouvelables à tous les cinq ans que si les travaux exigés ont été exécutés. Des garanties de suppléance seront accordées aux entreprises s'approvisionnant en résidus et en forêts privées.

La tarification sera ajustée en fonction de la valeur marchande des bois sur pieds (VMBSP). Celle-ci sera fixée en fonction de l'offre et de la demande, des coûts d'exploitation et de la localisation des bois. Elle sera réévaluée périodiquement. Les coûts d'aménagement, évalués par le MER, seront soustraits de ces droits.

Les producteurs privés se verront offrir certains avantages dont la remise des taxes foncières. La forêt privée sera considérée comme une source prioritaire d'approvisionnement.

L'entreprise assumera la protection contre les épidémies, les maladies et les végétations concurrentes. La protection

contre les incendies continuera d'être assumée conjointement par les Sociétés de conservation et les industriels. En résumé, l'Etat tente alors de se retirer de toute activité de gestion forestière, il ne tient qu'à conserver une fonction de contrôle.

5. LA PERMANENCE DE LA PROBLEMATIQUE DU SECTEUR FORESTIER

De l'histoire de la politique forestière au Québec, il se dégage quelques constantes. Les changements sont souvent provoqués par une situation de crise. En 1972, ce cri d'alarme a été lancé par les scieurs qui manquaient d'approvisionnement. En 1977, les papetières ont menacé de fermer leurs portes. Et en 1986, une rupture des stocks pointait à l'horizon. Ces situations ont les mêmes causes : une distribution inadéquate du territoire entre les industriels et une absence de normes aménagistes. Les décisions de l'Etat n'ont pu résoudre définitivement les problèmes : le repartage du territoire et la reprise en charge d'une forêt dégradée par l'Etat en 1972 n'ont été que des solutions sectorielles et de court terme; en 1980, c'est l'ensemble du système que l'Etat a tenté de modifier.

La permanence de cette problématique du secteur forestier permet difficilement de préciser le moment où les autorités politiques décidèrent de modifier la politique forestière. En 1963, le territoire était mal réparti et on gaspillait la ressource. En 1972, ces problèmes étaient amplifiés, les scieurs ne pouvaient se développer. L'Etat a constamment été placé devant un double problème, soit le refus des papetières de se départir de leur territoire et le manque d'approvisionnement des scieurs. Apparemment, la seule solution était de rendre accessible une forêt mûre à tous les utilisateurs à la fois. La pérennité de la ressource a été une préoccupation de second ordre. En 1977, la même situation se répétait. Les papetières furent financées pour se moderniser et on leur a garanti des approvisionnements. Ces décisions ont compromis la planification à long terme que demande la gestion du patrimoine forestier. Elles n'ont pas réglé ce problème fondamental : la forêt publique,

malgré son immensité, ne pourrait sans aménagement fournir en matière première les entreprises sans cesse en croissance.

Au début des années quatre-vingt, les problèmes perceptibles dans les années soixante-dix n'ont toujours pas été solutionnés. La forêt était dégarnie. En 1984, il y eut consensus entre les entreprises et l'Etat, on accepta une modification des règles du jeu. Le gouvernement fit le bilan de la ressource dans l'ensemble du territoire et pour chacune des régions, bilan d'ailleurs très alarmiste. En 1985, on publia le livre blanc qui annonçait déjà tout un train de mesures. La commission parlementaire¹¹ qui a siégé à la suite du dépôt de l'avant-projet de loi en 1986 a fait ressortir la diversité des enjeux et la fragilité du consensus. Les mesures spécifiques à appliquer et surtout celles qui concernent l'implication financière de l'entreprise dans l'aménagement de la ressource ont été vivement critiquées.

6. LES DIMENSIONS SECTORIELLE ET REGIONALE

La commission parlementaire de 1986 donna lieu à une confrontation entre les acteurs économiques (dimension sectorielle) et régionaux (dimension territoriale).

Les scieurs ont d'abord critiqué à propos des résidus. La loi stipulait, en effet, que l'exploitant devait payer les frais d'aménagement après la récolte, même si une partie de cette récolte devait être acheminée dans une autre entreprise sous forme de résidus. L'Etat n'est pas revenu sur sa décision, il jugeait que la loi aurait un effet à la hausse sur les prix des résidus, et que cette hausse allait pallier aux coûts d'aménagement. Il pouvait difficilement revenir sur cette mesure qui avantageait nettement les papetières. Les scieurs demandaient également un redécoupage du territoire, estimant que les papetières détenaient historiquement les sites les plus productifs¹². Le texte de loi ne contiendra aucune garantie à ce sujet. L'industrie du sciage, tout comme celle des pâtes et papiers, demanda que les droits de coupe soient établis sur les volumes récoltés et non sur les volumes alloués. Le gouvernement

acquiesça partiellement à cette demande en établissant une tarification qui prenait en compte à la fois les deux variables.

Les papetières furent les plus avantagées par la loi 150. La plupart des coûts reliés à l'aménagement allaient être assumés par les scieurs qui leur livreraient les résidus et par les producteurs privés dont elles tiraient déjà une bonne partie de leur approvisionnement.

Il y a donc là une dimension sectorielle : les acteurs n'ont pas tous le même poids vis-à-vis le gouvernement. Historiquement les papetières avaient toujours été les plus avantagées par l'intervention de l'Etat. La nouvelle politique forestière n'a pas changé les règles de jeu à ce niveau¹³.

Une association à caractère régional (Association des intervenants des Hautes Laurentides), dont les membres s'approvisionnaient presque exclusivement en feuillus, a réussi à obtenir que les essences nobles soient soumises au rendement soutenu. L'association craignait à juste titre que l'avenir de ses membres ne soit définitivement compromis. La mode étant à l'enrésinement des forêts du Québec, cette tendance aurait pu tout simplement faire disparaître la transformation de ces essences, laquelle est déjà peu répandue. L'Association nationale des industries du bois de sciage, oeuvrant dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie où les stocks se faisaient de plus en plus rares, craignait une forte baisse des allocations faites à ses membres. La loi signifierait sûrement, compte tenu de la disponibilité en région, une réduction de l'allocation. Dans l'Est du Québec, il est impossible d'élargir le territoire, contrairement à d'autres régions plus au nord. Le gouvernement ne revint toutefois pas sur sa décision de fixer l'allocation selon la disponibilité.

Nous avons tenu à rappeler les interventions de ces deux groupes, car elles montrent bien les effets territoriaux de la loi qui est formulée sur une base nationale, mais dont les impacts sur le territoire peuvent varier selon les situations régionales.

En effet, la loi a été élaborée dans une perspective globalisante. Les particularismes territoriaux (essence, propriété, utilisation par les entreprises) n'ont pas trouvé place dans le texte, comme si la situation d'ensemble était conforme à la situation des diverses régions prises séparément.

La politique pourra donc avoir des impacts différents d'une région et d'une entreprise à l'autre. En effet, cinq catégories d'entreprises sont soumises à différentes règles compte tenu de leurs sources d'approvisionnement et de leurs productions. Ces cinq catégories sont : les consommatrices de copeaux, les productrices de copeaux, celles qui n'en produisent pas, les petites entreprises, et celles qui transforment les bois de trituration. A chaque catégorie correspondent des conditions d'exploitation différentes : disponibilité de la ressource, poids économique de l'entreprise, capacité financière de s'acquitter des frais d'aménagement, etc. Ainsi, les usines transformant les bois de trituration verront leur allocation augmenter si elles le désirent, celles qui s'approvisionnent en résineux verront leur approvisionnement en copeaux augmenter et les petites entreprises ne pourront tout simplement plus exploiter la forêt publique, faute de ressources financières suffisantes.

Pour ce qui est des essences résineuses, certaines régions sont plus affectées que d'autres par la rupture des stocks, notamment le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Montréal et Québec. Donc des contraintes plus fortes seront ressenties dans les régions où la situation est plus pressante. On peut croire que les activités d'aménagement y seront plus intenses et que la limitation des allocations y affectera beaucoup plus la production et la croissance des entreprises. Au niveau de la propriété, on constate que la possibilité de coupes en résineux des forêts privées est souvent moins élevée que la récolte¹⁴. Dans ce cas-ci, ce sont généralement les régions les plus dépendantes économiquement de la forêt qui sont les plus affectées. La loi ne fait nullement mention de ces particularités.

Dans le cas des feuillus, c'est seulement en commission parlementaire qu'on en est venu à accepter le principe du rendement soutenu. Cette mesure affecte plus particulièrement les entreprises de Montréal, de l'Outaouais et du Témiscamingue qui sont les plus grandes consommatrices de ces essences.

Les problèmes régionaux du secteur forestier au Québec ne correspondent pas aux portraits statistiques élaborés sur une base nationale. La loi aura des effets plus drastiques à certains endroits. Des clauses seront même sans effets dans quelques territoires. Par exemple, dans le cas où les forêts privées sont surexploitées, elles ne pourront aider à réduire la pression sur la forêt publique. Finalement les coûts et les implications de cette politique ne seront pas uniformes pour les producteurs, les régions et les industries. Tous les débats qui ont amené le projet de loi ont fait très peu mention de ces différenciations du territoire et des entreprises, le consensus visé se prêtant mal à ces spécifications.

On peut alors croire que les coûts de la politique forestière ne seront pas ressentis également par toutes les entreprises. Il est probable que les usines de petite dimension ne pourront se doter des équipements et du personnel nécessaires à la réalisation des activités d'aménagement, tôt ou tard elles devront fermer leurs portes. La forêt publique ne leur sera plus accessible. La loi tend donc ainsi à forcer une restructuration du secteur et une rationalisation de l'exploitation.

7. LES INCERTITUDES RELIEES A LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIERE

On note également d'autres effets équivoques de la politique. Le fait que l'aménagement soit directement relié à la tarification peut favoriser certains sites par rapport à d'autres. En effet, les sites où la valeur marchande des bois sur pieds (VMBSP) est très élevée seront toujours plus aménagés que ceux où cette valeur est moindre. Dans le cas où la valeur des

bois est quasi nulle, l'aménagement sera aussi très limité. Si cette valeur est représentative de la qualité des volumes récoltés, l'aménagement favorisera les sites mieux pourvus et à l'inverse, il ne contribuera pas à améliorer les zones déjà défavorisées. A long terme, cette mesure pourrait ainsi provoquer une augmentation moins importante du capital ligneux.

Dans certaines régions où l'objectif est de contrer la rupture des stocks, il n'est pas évident que les projections du MER seront atteintes. Les premiers résultats des activités aménagistes intensives ne seront visibles qu'à long terme. La pratique sylvicole n'en est qu'à ses premiers balbutiements au Québec, et il est possible que les techniques prescrites actuellement ne puissent apporter les résultats escomptés. Lafond affirmait que les expériences sylvicoles au Québec sont assez réduites et qu'il y a des risques à extrapoler¹⁵. Dans ce contexte, dans les régions où le problème de la rupture des stocks est aigu, il est possible que la production stagne, du moins à court et à moyen terme.

CONCLUSION

Après quelques années, on constate que la nouvelle politique forestière est loin de régler l'ensemble des problèmes du secteur forestier au Québec. En effet, une baisse de la demande du marché américain et la force du dollar accentuent la surcapacité de production de l'industrie papetière. En outre, les principaux acheteurs américains exigent de plus en plus qu'entre 15 et 20 % de leurs achats de papier au Canada proviennent de papier recyclé. Bien que cette exigence puisse aider à réduire la pression sur la ressource, les papetières devront se munir d'équipements les habilitant à faire face à cette nouvelle exigence du marché. Le gouvernement québécois devra financer une partie de cet investissement, évalué à environ cent millions. Malheureusement, le papier qui sera ainsi recyclé proviendra principalement des États-Unis où la concentration des populations urbaines rend l'opération moins

coûteuse qu'au Québec. Il en résultera ainsi encore une augmentation de la capacité de production sans qu'il y ait de nouveaux profits.

On pourrait croire que ce ralentissement de l'industrie papetière pourrait amenuiser la pression sur la ressource. Pourtant, il n'en est rien. Même si les stocks de copeaux sont énormes, la loi stipule que les volumes non récoltés seront retranchés de l'approvisionnement de l'industriel. Dans ce contexte, «on doit bûcher à court terme pour assurer nos approvisionnements à long terme¹⁶». De plus, on note que les prix du bois de sciage augmentent très peu. Les scieries aux prises avec la taxe sur les exportations canadiennes de bois-d'oeuvre aux Etats-Unis, connaissent aussi un net ralentissement de leurs activités. En conséquence, les coûts d'aménagement pèsent lourd, sans compensation véritable au niveau des prix. Les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de l'Abitibi-Témiscamingue sont plus affectées que les autres régions. On note également que les périodes de fermeture temporaire des scieries augmentent.

Il semble ainsi qu'à court terme, la nouvelle politique forestière occasionnera une déstabilisation de l'industrie, tendant à provoquer une rationalisation des activités, voire une épuration du secteur du sciage. La protection et l'aménagement de la ressource ont certes l'avantage de garantir à long terme la protection de l'environnement et une rationalisation de l'exploitation forestière. Cependant, la forte dépendance de certaines régions et localités face à l'industrie forestière risque d'occasionner plusieurs conflits entre les autorités et les populations qui seront affectées par cette rationalisation.

NOTES

1. M. Bellavance, Les Politiques gouvernementales : élaboration, gestion, évaluation, Ottawa, ENAP, Les Editions Agences d'Arc, 1985, p. 30.

2. A. Côté et J. Ciaccia, Dépôt d'un avant-projet de loi sur les forêts, mémoire au Conseil des Ministres, Québec, 1986, 24 p.
A. Côté et J. Ciaccia, Projet de loi sur les forêts, mémoire au Conseil des Ministres, Québec, 1986, 3 p.
Gouvernement du Québec, Loi sur les forêts, Québec, Editeur officiel du Québec, 1986, 56 p.
Groupe d'implantation du régime forestier, Structure industrielle et bilan forestier, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1988, 25 p.
G. Paillé, L'impact du nouveau régime forestier sur les industriels du sciage au Québec, texte présenté au Congrès annuel de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, Québec, 1987, 23 p.
G. Paillé et Robert Defrasnes, «Le nouveau régime forestier du Québec», in Forestry Chronicle, 1988, p. 3–8.
3. Ministère des Terres et Forêts, Exposé sur l'administration et la gestion des terres et forêts du Québec, Québec, 1965, p. 44.
4. Ibid., p. 21.
5. Ministère des Terres et Forêts, Exposé sur la politique forestière, Tome 1 : prospective et problématique, Québec, 1971, 280 p.
Ministère des Terres et Forêts, Exposé sur la politique forestière, Tome 2 : réforme et programme d'action, Québec, 1972, 191 p.
6. Ministère de l'Énergie et des Ressources, La politique forestière du Québec : problématique d'ensemble, Québec, 1984, 143 p.
7. Ministère de l'Expansion économique régionale, «Entente auxiliaire : la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers» in Les ententes de développement du ministère de l'Expansion économique régionale, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1980, p. 92–93.
8. Ministère de l'Énergie et des Ressources, La politique forestière du Québec, op. cit., p. 90.
9. J.-P. Jolivet, Bâtir une forêt pour l'avenir, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1985, 98 p.

10. A. Lafond, Les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF), Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, 29 p.
11. Gouvernement du Québec, Journal des débats, consultation particulière sur l'avant-projet de loi sur les forêts, Commission permanente de l'économie et du travail, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1986, p. 557-1071.
12. G. Des Roberts, «On craint des faillites en série chez les scieries indépendantes», in Les Affaires, vol. LXI, n° 46, (1980).
13. J. Saintonge, Les interrelations entre les industriels des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec de 1950 à nos jours, Rimouski, mémoire de maîtrise, GRIDEQ, 1982, 167 p.
14. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Ressource et industrie forestières : portrait statistique, édition 1986-1987, Québec, 1987, 54 p.
Ministère de l'Énergie et des Ressources, La ressource forestière : bilan et faits saillants 1984, perspectives 1985, Québec, 1986, 19 p.
Ministère de l'Énergie et des Ressources, Ressource et industrie forestière : portrait statistique, édition 1985, Québec, 1985, 52 p.
Ministère de l'Énergie et des Ressources, (1984b), Ressource et industrie forestières : portrait statistique, Edition 1984, Québec, 46 p.
15. A. Lafond, op. cit., p. 26.
16. G. Des Roberts, op. cit., p. 5.

DECISION PUBLIQUE ET GESTION FORESTIERE : L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE

André GAGNE
Professeur-chercheur au département
d'économie et de gestion de l'Université
du Québec à Rimouski

INTRODUCTION

Quand nous tentons de comprendre les fondements et le contenu d'une loi ou d'une politique gouvernementale, il est essentiel de dégager les caractéristiques de son élaboration. Avant de faire l'examen d'une politique spécifique, comme la politique forestière, il apparaît pertinent de considérer les principaux aspects du processus qui encadre la détermination des orientations et des éléments majeurs de toute politique. C'est ce qui est fait dans les pages qui suivent. Avant de présenter la place de la dimension régionale dans la politique forestière du Québec de 1986, nous préciserons les aspects majeurs qui sous-tendent la confection d'une loi à l'origine d'une politique.

L'étude des caractéristiques de la prise de décision gouvernementale ou du processus de choix collectif nous aide à comprendre la démarche de l'élaboration et de la gestion d'une politique. L'éclairage que nous donne une telle étude

met également en évidence le rôle de la dimension régionale par rapport à la dimension sectorielle. Nous pouvons alors dégager un cadre d'analyse utile pour expliquer les attributs et les propriétés du contenu d'une politique gouvernementale.

L'utilisation des caractéristiques de la prise de décision gouvernementale est particulièrement opportune pour clarifier les traits saillants de la politique forestière québécoise de 1986 et établir l'importance de la perspective régionale dans les discussions et les interventions relatives aux actions dans le secteur forestier. A cette fin, nous dégagerons les éléments fondamentaux en traitant les trois thèmes suivants : l'élaboration d'une politique gouvernementale, les rationalités de la prise de décision, ainsi que la gestion publique et la régionalisation de la politique forestière.

1. L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Le processus d'élaboration d'une politique gouvernementale est composé de plusieurs étapes qui se déroulent sur une période plus ou moins longue selon la nature, l'ampleur et les caractéristiques des interventions envisagées. La conception d'une nouvelle politique ou l'adaptation d'une politique existante ne constitue pas une opération spontanée allant de soi découlant de l'établissement d'un constat et d'un diagnostic relatifs à la perception d'un écart entre une situation observée et une situation donnée. En bref, nous pouvons présenter une synthèse du processus de prise de décision qui encadre la formulation d'une politique gouvernementale en considérant un processus central et trois processus auxiliaires concernant le contrôle, la communication et les considérations politiques¹. Le processus central est articulé autour de la perception d'un problème ou d'une opportunité, le diagnostic et la sélection d'une option ou d'une solution.

Qu'en est-il de la perception d'un problème ou d'une opportunité? Elle est la conséquence d'une analyse de

renseignements et d'informations qui sont généralement peu sollicités. Il s'agit donc d'une réaction à des pressions découlant de l'observation de situations jugées non acceptables dans l'immédiat ou à moyen et long terme. Une telle prise de conscience est associée à une incitation qui soit suffisamment forte pour assurer la prise en compte de la question concernée à cause de la tendance à s'accommoder d'une multitude d'écarts liée à un comportement des instances décisionnelles qui favorise le statu quo et la stabilité des interventions.

Pour obtenir un diagnostic pertinent à la suite du constat, des renseignements supplémentaires sont recherchés à l'aide de consultants ou/et de comités internes. Les résultats de cette opération alimentent les travaux d'une enquête qui vise à produire des solutions toutes prêtes découlant de l'expertise accumulée dans le champ d'intervention concerné. Cette investigation est fondée avant tout sur l'examen de ce qui est connu. Ce n'est que dans une étape ultérieure, dans la mesure où les réflexions antérieures n'ont pas produit les résultats désirés, qu'on se résigne à scruter l'incertain et l'inconnu en vue de l'invention de nouvelles solutions. Cette démarche se fait d'une manière progressive afin de permettre aux intervenants de fixer leurs idées au fur et à mesure que des solutions sont examinées. Les solutions dégagées sont toutefois peu nombreuses à cause des énergies et du temps requis pour les élaborer. Un recensement exhaustif des solutions possibles en vue de choisir la meilleure solution n'est pas fait.

Quant au processus de sélection d'une solution de rechange à la politique existante, il se décompose en trois éléments qui font appel à une démarche itérative. Dans un premier temps, des solutions plausibles sont éliminées à cause du peu d'intérêt qu'elles suscitent. Leurs avantages et désavantages ne sont pas analysés en détail : on en fait une étude sommaire. Par la suite, les solutions retenues sont soumises à une analyse plus approfondie. Finalement, les solutions qui ont été privilégiées sont présentées aux instances décisionnelles supérieures pour une décision finale. La décision est

généralement d'un caractère global : les choix proposés sont acceptés ou refusés sans modification significative : on se contente d'ajustements mineurs. La prise de décision s'appuie alors sur le jugement, quand le temps est limité, et sur la négociation entre les intervenants, qui sont nombreux dans la plupart des situations. L'analyse est détaillée, méthodique et systématique quand les objectifs sont peu nombreux et qu'ils sont l'objet d'un consensus, quand les données quantitatives sont suffisantes et fiables et quand la décision est importante à cause de ses effets à moyen et long terme.

Le processus central de prise de décision est influencé par un processus de contrôle qui régit l'ordre de préparation des choix et précise les modalités ainsi que les conditions de passage d'une étape à l'autre de la démarche. Un processus de communication encadre la collecte, la validation et la diffusion de l'information. Finalement un processus politique oriente les discussions alimentées par les points de vue divergents des personnes et groupes concernés, et gère les tensions et les conflits en vue de réaliser les arbitrages nécessaires à l'exercice des choix.

Cette approche est influencée par six (6) types d'événements ayant un impact sur les décisions. Certains entraînent un arrêt temporaire ou permanent du processus. D'autres provoquent un ralentissement ou une accélération du processus. Il y a des événements qui incitent à faire un retour en arrière afin d'avoir une meilleure compréhension de la situation, et de dégager une formulation de solutions plus pertinentes. D'autres facilitent une rétroaction pour assurer un meilleur suivi de la démarche et réfléchir sur les conséquences effectives de décisions antérieures mises en oeuvre. Finalement, certains conduisent à des impasses et à une remise en cause systématique des acquis du processus de prise de décision.

La prise de décision gouvernementale implique plusieurs acteurs, dont les préoccupations et les intérêts ne sont pas automatiquement convergents. De plus, ils ne manifestent pas

tous le même intérêt pour l'objet de la solution et n'acceptent pas d'emblée les changements proposés à la situation existante. Même si l'influence relative des acteurs n'est pas uniforme, aucun ne contrôle toutes les étapes de la démarche. En effet, les instances politiques et administratives, de même que les groupes de pression et d'intérêt, constituent les parties prenantes à la préparation de la décision².

Il convient également de signaler l'influence de facteurs et de forces qui sont nombreux, instables et interdépendants. Dans le cadre de la préparation des choix, les instances décisionnelles prennent en compte une foule de facteurs, dont une bonne partie sont hors de leur contrôle. Il n'est pas aisé de les repérer et de les mesurer. Les choix sont faits dans un contexte d'incertitude. Qui plus est, les conséquences des facteurs influençant la prise de décision varient selon l'évolution de la conjoncture économique et politique nationales et internationales, ainsi qu'en fonction des conséquences des transformations du contexte à moyen et long terme. Ainsi, l'instabilité des forces et des facteurs qui affectent les organismes publics explique pour une bonne part la difficulté à prévoir les répercussions des interventions. Finalement, les relations de réciprocité et d'interdépendance ne font que complexifier davantage l'appréciation des conséquences des interventions envisagées. Les phénomènes ne sont pas directement déterminés par d'autres, d'où le danger de simplification de la réalité si nous considérons que toutes les analyses peuvent être réduites à des relations de causalité. Au total, les décisions constituent des compromis entre plusieurs facteurs à la suite de la négociation et de l'établissement d'une entente entre les intervenants³.

Compte tenu des particularités du processus de prise de décision, la démarche d'élaboration du contenu de politiques et de programmes se déroule graduellement. Par rapport à une situation donnée, les changements et modifications proposés sont généralement marginaux à cause des risques inhérents à toute perturbation du statu quo et à cause du caractère

incertain de l'environnement. Les instances décisionnelles sont confrontées à des situations complexes. Dans ces circonstances, l'analyse et la prise de décision réalisées dans des conditions idéales nécessiteraient des capacités intellectuelles, informationnelles et matérielles qui ne sont pas accessibles, à cause des contraintes et des obstacles auxquels sont soumis les instances décisionnelles. De plus, compte tenu de la divergence des intérêts, des préoccupations et des points de vue des acteurs, il est difficile de s'entendre sur les valeurs à prioriser et sur des objectifs clairement exprimés et définis. Afin de réaliser des compromis satisfaisants, nous observons l'établissement d'ententes sur des orientations et des buts suffisamment vagues pour plaire à tous, sinon à une majorité d'intervenants. Ce faisant, on tente d'éviter une trop grande polarisation au sein des organismes concernés, d'offrir des points d'appui à toute forme d'opposition, et une trop grande rigidité de gestion des interventions⁴.

2. LES RATIONALITES DE LA PRISE DE DECISION

Une étude de la réalité de la prise de décision dans le secteur public met en évidence la tendance à modifier les politiques et les programmes par le biais d'ajustements à la marge ou à petites doses, ou à proposer des changements majeurs et significatifs après une longue période de maturation ou de gestation, soit approximativement une dizaine d'années. Cette tendance s'expliquerait principalement par les multiples rationalités régissant la prise de décisions au sein de la société. En somme la rationalité ne serait pas unique, mais nécessiterait la prise en compte de plusieurs facettes. Pour comprendre l'essentiel de la prise de décision et de l'élaboration de politiques et de programmes, nous pouvons considérer trois types de rationalité, à savoir les rationalités technique, bureaucratique et politique.

La rationalité technique rend compte du souci de l'analyse rigoureuse et méthodique en vue de s'assurer de la compatibilité et de l'adéquation des moyens et des résultats en vue de

l'obtention de réalisations pertinentes et opportunes d'un point de vue économique et social. Ce sont alors les résultats réels en termes d'amélioration de bien-être et de conditions de vie de la population qui sont privilégiés. Elle correspond, du moins sous certains aspects de la définition des résultats, aux préoccupations des perspectives scientifique et professionnelle et à une certaine vision technocratique relative au bien-être de la population. Selon cette rationalité, la prise de décision consiste à choisir la meilleure solution possible après l'analyse des solutions qui mettent en évidence la relation entre les moyens d'action et les résultats.

La détermination des objectifs joue alors un rôle central dans la préparation des choix. Les objectifs servent de base de référence dans la préparation des plans d'action et dans l'examen des résultats désirés et des résultats observés pour dégager les écarts ou les déviations, et se prononcer sur le bien fondé de mesures correctives. Ainsi, les politiques et les programmes sont adaptés dès que les réalisations effectives ne sont pas jugées satisfaisantes en termes d'impacts réels. La rationalité technique implique donc une attitude particulière face au risque et à l'erreur. En effet, le droit à l'erreur est reconnu. A cause de la complexité de la gestion des interventions, on reconnaît que ce sont les résultats nets des actes et des gestes qui comptent. L'idée de choisir dans un environnement dynamique et incertain est reconnue.

La «routine de base» de la rationalité technique est nuancée, revue et corrigée par la rationalité bureaucratique. Le succès n'est plus défini en termes de résultats réels directs sur les conditions de vie de la population, mais par rapport à la survie et au développement de l'organisme concerné, en vertu de l'hypothèse que le développement de ses activités scientifiques, techniques et professionnelles est, par définition, utile et valable. La décision ne repose pas principalement sur une analyse méthodique des conséquences des solutions possibles compte tenu des objectifs ou des résultats désirés et des critères de choix qui en découlent. L'accent est mis sur le passé,

le connu, la tradition et le précédent, plutôt que sur une approche pro-active axée sur l'avenir. La décision est la résultante d'une réaction à un problème. Il s'agit d'une approche réactive en vertu de laquelle les actions choisies visent à corriger une situation jugée inacceptable, qui donne lieu à des pressions de plus en plus intenses et qui est à l'origine d'une crise ou d'une urgence. On tente alors d'identifier et de dégager une entente sur des moyens d'action en s'appuyant sur l'expérience passée et sur les modalités retenues pour solutionner des problèmes similaires ou comparables. Dans cette démarche, les instances décisionnelles veulent diminuer, ou à tout le moins réduire, le risque d'erreur, d'où les délais avant une décision finale.

De plus, cette rationalité implique une centralisation des principales décisions afin de permettre aux instances décisionnelles de contrôler les choix, d'où les lourdeurs, les lenteurs et le recours aux règles, aux normes et à la réglementation, qui incitent à mettre l'accent sur la dimension sectorielle et à négliger le phénomène de l'interdépendance et la perception intersectorielle que nous propose la prise en compte des conséquences régionales. Nous avons une vision fragmentée des questions traitées et une approche introvertie qui privilégie les éléments relatifs au domaine ou secteur d'expertise ou de spécialisation de l'organisme concerné.

Le processus de prise de décision n'est pas seulement influencé par les rationalités technique et bureaucratique ou organisationnelle, mais également par des considérations politiques. Les choix gouvernementaux portent sur des orientations et des actions qui concernent des groupes et des personnes qui ont des points de vue et des priorités qui diffèrent et qui tentent d'influencer les conclusions des débats et des discussions. Les choix définitifs découlent de négociations et de compromis entre des intervenants dont le poids relatif de l'influence varie en fonction des ressources et des atouts à leur disposition, de même que des handicaps et des contraintes auxquels ils sont soumis. En somme, si les faits et les

observations influencent les choix, il ne faut pas négliger pour autant les aspects subjectifs et les valeurs. Ces influences sont d'autant plus importantes que les données et les informations sur lesquelles s'appuient les instances décisionnelles sont partielles, incomplètes, et même partiales. Sous l'influence de la rationalité politique, les objectifs et les résultats désirés sont exprimés en termes vagues et flous. En effet, l'ambiguïté des attentes est importante pour dégager un consensus. De plus, compte tenu des pressions émanant de toutes parts, les réalisations immédiates et à court terme sont davantage valorisées. Les instances décisionnelles se préoccupent donc des résultats tangibles pouvant être produits dans un court délai, à cause, entre autres, de la durée des mandats des représentants de la population et de la préférence que nous manifestons pour le présent.

A cause de l'impact des relations de pouvoir, tout peut devenir une base d'influence. Cette dernière ne dépend pas de la «nature de l'argumentation» dans la discussion, mais des «relations de réciprocité» qui sont établies entre les parties. Un intervenant réussit à mobiliser du support en autant qu'il réussit à convaincre de sa capacité d'influencer la réalisation des projets personnels. Toutefois, les avantages que chacun retire ne sont pas répartis d'une manière égale. En fait, la «distribution est inégale». Le pouvoir se traduit par des «relations d'échange» dont les «termes de l'échange» ne sont pas d'égales valeurs pour tous les participants. Il procure donc aux intervenants une marge de manoeuvre plus ou moins importante.

3. LA DIMENSION REGIONALE ET L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Les caractéristiques de l'élaboration d'une politique gouvernementale et les rationalités de la prise de décision ont un impact majeur sur la prise en compte de la dimension régionale dans la gestion des interventions gouvernementales. D'entrée de jeu, force est de reconnaître que la complexité de

la préparation et de la détermination des choix incite à limiter le nombre de critères considérés. De façon générale, dans le cadre de la conception du contenu d'une politique et d'un programme, des orientations et des priorités, l'accent est mis sur la dimension sectorielle qui correspond aux connaissances techniques, professionnelles et scientifiques, et à l'expertise pertinente pour éclairer la démarche d'une manière satisfaisante. Dans ce contexte, la dimension régionale n'a un rôle significatif qu'à l'étape de la mise en oeuvre ou de l'exécution des politiques et des programmes. En somme, la dimension régionale ne joue pas, en pratique, un rôle déterminant dans l'établissement des politiques et des programmes. Elle a un rôle important dans le cadre de la détermination des activités et des projets dans une étape ultérieure à l'établissement des orientations et des priorités, c'est-à-dire à un moment où les choix fondamentaux sont faits, choix qui sont difficiles à modifier par la suite.

Selon la démarche gradualiste, les choix sont faits dans la perspective d'un cheminement linéaire, et non selon une démarche itérative qui intègre dans une même discussion, et sur le même plan, la détermination du contenu d'une politique et d'un programme et l'explication des conditions et des modalités de réalisation des activités et des projets qui contribuent à traduire en actes et en gestes les intentions consignées dans les déclarations ministérielles. Dans un premier temps, il s'agit de préciser les attentes, et dans un deuxième temps, les mesures d'intervention sont explicitées. Au moment de la clarification des attentes, si les interventions sont considérées, ce n'est qu'en termes généraux afin de déterminer le type ou les types d'intervention privilégiés, sans en faire un examen approfondi quant aux éléments du contenu, à l'ampleur, et à l'échéancier.

La politique forestière du Québec est une politique, parmi d'autres, qui illustre la place de la dimension régionale dans la gestion des interventions gouvernementales. En effet, quand nous analysons le contenu de la politique forestière du Québec,

nous constatons que la dimension régionale ne joue pas un rôle majeur. Entendons-nous bien, nous ne disons pas que la dimension régionale est complètement ignorée, mais qu'elle n'a qu'une place mineure dans les documents d'accompagnement et de soutien de la politique forestière. Ce constat s'explique, comme nous l'avons souligné, par les particularités de la prise de décision et des rationalités qui influencent le processus de choix collectif. Il s'explique également, comme nous le verrons dans la section qui suit, par les caractéristiques du système politique et administratif canadien et québécois qui s'inspire du parlementarisme britannique. Le partage de la responsabilité, de l'autorité décisionnelle et des rôles entre les intervenants repose sur le principe de la responsabilité ministérielle, en vertu duquel les instances politiques sont les responsables ultimes des actes et des gestes administratifs. Nous reviendrons sur ce point. Il convient également de souligner que si le cadre institutionnel et le modèle organisationnel répondent au souci d'un contrôle politique de l'administration par les représentants de la population, ils visent tout autant à profiter des avantages de la spécialisation et de l'expertise développée dans les différents domaines d'activités.

Par exemple, le document relatif à la problématique de la politique forestière du Québec ne traite que succinctement de la dimension régionale⁵. L'accent est nettement mis sur l'analyse de la situation du secteur de la forêt dans une perspective globale à l'échelle du Québec. Dans l'examen de la problématique de la révision de la politique forestière de 1972, il n'est pas question de la dimension régionale. L'examen du contexte de la politique forestière de 1972, de ses objectifs, du bilan de l'évolution de l'industrie forestière et de la mise en valeur des ressources dans les années soixante-dix, de la révocation des concessions et de la transformation de l'environnement est fait dans une perspective sectorielle et non régionale. Ce n'est qu'après la présentation du territoire forestier québécois et dans le cadre de l'étude du milieu forestier en tant que système plurifonctionnel qu'il est fait référence à la question régionale sous la rubrique relative à la fonction industrielle. Les

aspects régionaux y sont néanmoins rapidement traités dans environ trois pages⁹. Les fonctions écologiques et récréatives auraient peut-être mérité une référence à leurs perspectives régionales.

Dans la revue de l'industrie des pâtes et papiers et du sciage, il est rapidement fait mention de la localisation des usines dans deux figures⁷. L'aspect régional disparaît dans la présentation des industries des placages et contreplaqués, des panneaux et des autres produits manufacturés. Dans l'analyse des éléments de problématique plus spécifiques, on aurait pu s'attendre à un examen plus étoffé de la question régionale compte tenu du rôle clé du secteur forestier dans plusieurs régions du Québec. Il en est rapidement question sous la rubrique des besoins actuels et futurs et uniquement dans la perspective de l'approvisionnement⁸. Dans la discussion de la gestion de la ressource forestière, on effleure au passage les régions administratives et les zones socio-économiques, ainsi que l'évolution des disponibilités en sapin, épinette et pin gris et le volume annuel net disponible pour les essences autres que le sapin baumier, épinette et pin gris en ce qui a trait à la forêt publique et le volume marchand de la disponibilité pour la décennie 1980-1990 dans le cas de la forêt privée⁹. Finalement, dans le bilan et les perspectives qui constituent le fondement des orientations et dans l'identification des objectifs, il est fait référence aux aspects territoriaux sans les expliciter.

Le même constat peut être établi quant à la prise en compte de la dimension régionale dans le document relatif à la politique forestière, dont le titre est *Bâtir une forêt pour l'avenir*. L'analyse du document met en évidence le rôle dominant de la perspective sectorielle et technique. Les considérations régionales sont à toutes fins utiles évacuées des observations et commentaires. Qui plus est, les rares fois où il est question des aspects régionaux, le traitement en est fait sur une base purement sectorielle et technique¹⁰. Les considérations relatives aux conséquences économiques et sociales selon une perspective régionale sont ignorées. Ainsi, les relations entre

les activités du secteur forestier avec les autres activités pertinentes et significatives de la vie économique et sociale régionale ne sont pas l'objet de préoccupations. Si dans les travaux internes à l'administration québécoise et au ministère responsable de la gestion de la politique forestière les relations intersectorielles et les phénomènes d'interdépendance ont été pris en compte, ce souci ne fut pas traduit et exprimé dans le contenu du document rendu public.

Comme dans le document de présentation de la problématique, celui concernant le contenu d'une éventuelle politique forestière présenté dans un «livre blanc» fait référence aux régions administratives du ministère de l'Energie et des Ressources et des zones socio-économiques en les identifiant, sans plus. Dans la présentation de la problématique et de la mise en valeur du territoire forestier dans le cadre de la gestion de la forêt publique, il est question, sur une base régionale, du volume annuel moyen disponible de certaines essences et des possibilités d'allocation de droits de coupe avec et sans aménagement de base. Toutefois, les observations à caractère régional disparaissent dans la discussion de la mise en valeur de la forêt privée. Le programme d'intervention est présenté dans une perspective qui se situe au niveau de l'ensemble du Québec. Il n'est d'ailleurs pas plus question de la dimension régionale dans la présentation de la stratégie d'intervention susceptible de mettre en valeur le potentiel de développement.

4. LA GESTION PUBLIQUE ET LA REGIONALISATION

En première approximation, l'étude de l'élaboration de la politique forestière de 1986 met en évidence le rôle limité de la dimension régionale. La modification de la politique forestière découlait de pressions pour adopter la gestion du domaine forestier à un contexte caractérisé par un risque de plus en plus élevé de rupture de stock. Après plusieurs années de discussions, et même de tergiversations, les instances décisionnelles ne voulaient pas rompre l'équilibre et le *modus vivendi* entre les intervenants du secteur forestier. A cette fin, les

acteurs ont préféré s'en tenir à des considérations sectorielles à l'étape de la détermination du contenu de la politique. Dans un premier temps, on préférait limiter les facteurs influençant les décisions. La dimension régionale fut en conséquence reléguée au second plan afin de favoriser le dégagement d'une entente au moins sur la base de la perspective d'ensemble, pour ne pas être confronté à des blocages ou à des délais importants dans la formulation de la politique.

Dans le livre blanc relatif à la politique forestière, la perspective globale ou d'ensemble a joué un rôle nettement dominant afin d'assurer le succès des négociations. Il était déjà assez délicat de réaliser une entente sur une base globale, on ne voulait pas en remettre davantage en élargissant et en complexifiant les débats et les discussions par la prise en compte de la dimension régionale. D'ailleurs, les particularités des modalités de la structuration et de l'organisation des activités, des rôles et des préoccupations, et des modalités de fonctionnement reposent sur des considérations techniques et une expertise qui favorisent principalement la prise en compte des aspects sectoriels dans le cadre de l'élaboration d'une politique. L'examen des aspects régionaux était repoussé à l'étape de la mise en oeuvre qui a pour but de préciser les activités et les projets susceptibles de traduire en actes et en gestes les intentions, les orientations et les choix retenus dans le cadre de la détermination du contenu de la politique¹¹.

L'élaboration de la politique forestière reposait sur l'hypothèse que le danger de rupture de stock était à peu près uniforme sur l'ensemble du territoire québécois. Une telle hypothèse n'avait pas été vérifiée, ou à tout le moins, méritait d'être nuancée. En effet, la politique forestière n'avait pas la même portée dans toutes les régions. Comme nous l'avons souligné, la prise en compte des particularités régionales était reportée à l'étape de la mise en oeuvre. En somme, nous avons l'illustration d'une démarche séquentielle et non itérative qui met en évidence la dualité de la gestion et la difficile articulation des orientations et des opérations. Qu'est-ce à

dire? Les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances incitent à opter pour un déroulement des activités de gestion qui cherche à solutionner les problèmes «un à la fois». Ainsi, certaines décisions sont prises au moment de la détermination des intentions et des orientations; d'autres le sont dans le cadre de l'exécution des politiques et des programmes. Compte tenu des caractéristiques de la gestion dans le secteur public, rien ne garantit la cohérence et l'intégration des choix relatifs aux orientations et aux opérations. Sur la base de considérations vagues et floues, les opérations et la mise en oeuvre constituent le cadre d'adaptation et d'ajustement, et d'explication des plans d'action compatibles avec les caractéristiques des milieux régionaux.

L'analyse de la gestion des politiques gouvernementales enseigne que les intentions des instances politiques et administratives ne sont pas spontanément et automatiquement réalisées. Il en est ainsi parce que les considérations relatives à la mise en oeuvre ne sont pas traitées d'une manière approfondie dans les travaux d'élaboration des politiques. Une attention particulière est accordée à l'étape de la confection de la politique. Comme le signale Parenteau : «Ceux qui ont participé de près à l'exécution des politiques publiques auront remarqué la césure qui existe très souvent entre le sérieux d'une décision appuyée sur un long et laborieux processus et la légèreté qu'on met à franchir l'étape suivante¹²». Ce n'est pas parce qu'une décision est prise et qu'une loi est votée que la réalisation en découle nécessairement. La politique forestière de 1986 n'échappera pas à ce constat. Nous avons d'ailleurs observé des délais dans la préparation des guides administratifs d'aménagement de la forêt et dans la négociation des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF).

La difficile liaison entre l'élaboration d'une politique et la mise en oeuvre s'explique par deux séries de facteurs : une première relative à la nature de la décision dans le secteur public, et une seconde concernant le passage de la décision à l'action¹³. En ce qui a trait à la nature de la décision, il convient

de signaler l'ambiguïté et la diversité des buts et des objectifs qui ne sont pas nécessairement cohérents ni compatibles. La priorité porte alors sur la réalisation d'un consensus plutôt que sur la confrontation des moyens d'action et de résultats visés exprimés en termes clairs et précis. De plus, comme nous pouvons le constater par l'étude du contenu de la politique forestière, les intentions et les orientations ne sont pas liées à des moyens d'action dont l'ampleur et l'importance relative sont précisées. En somme, une politique correspond souvent à une déclaration de principe qui doit être explicitée en actes et en gestes dans le cadre de l'allocation des ressources et de la planification des opérations des instances administratives. Finalement, rappelons que la nécessité d'aménager un consensus entre les agents socio-économiques, les instances politiques et les instances administratives appelle un cheminement prudent afin d'éviter la manifestation des résistances majeures et de blocages insurmontables.

Quant au passage de la décision à l'exécution, il met en évidence, de façon générale, l'absence d'une stratégie d'exécution au moment de la prise de décision. Cette dernière est développée dans le cadre de la préparation de la mise en oeuvre par des personnes et des groupes qui n'ont pas eu un rôle significatif dans la préparation de la décision. Comme dans le cas de la politique forestière, les unités administratives qui reçoivent le mandat de la gestion de la politique sont investies de la responsabilité de la préparation des plans d'action. Il s'agit alors d'aller au-delà des considérations générales de la préparation de la décision. En bref, nous notons un manque d'articulation, ou à tout le moins une articulation insuffisante entre les intentions et les moyens d'action. Nous sommes en conséquence confrontés à la dualité de la gestion : d'une part, nous avons le système de définition des orientations; et d'autre part, nous avons le système de réalisation des opérations. L'existence de ces deux systèmes parallèles est renforcée par l'absence d'élaboration, au moment de la détermination des intentions et des orientations, d'un cadre d'évaluation des activités et des projets.

NOTES

1. Henry Mintzberg et al., «The Structure of Unstructured Decision Processus», Administrative Science Quaterly, june 1976.
2. Brian E. Owen, «Business Mariagers' influence (or Back of Influence) on Government», The Business Quaterly, autumn 1976, p. 58–69.
3. Alphonse Riverin et al., L'administrateur public, Sillery, PUQ, 1981, p. 45–65.
4. Ibid., p. 45–65.
5. Ministère de l'Energie et des Ressources, La politique forestière du Québec : problématique d'ensemble, Québec, MER, 1984.
6. Ibid., p. 23–25.
7. Ibid., p. 32–35.
8. Ibid., p. 65–67.
9. Ibid., p. 74–93.
10. Ministère de l'Energie et des Ressources, La politique forestière du Québec, Québec, MER, 1985, p. 27–48.
11. Cécile Boucher, La politique forestière au Québec : aspects sectoriels et régionaux, Rimouski, UQAR, mémoire de maîtrise en développement régional, 1989, p. 112–113.
12. Roland Parenteau, «Pourquoi les bons résultats sont-ils si difficiles à réaliser dans le secteur public?» Revue gestion, novembre 1979, p. 7.
13. Ibid., p. 9–14.

4. CLAMEURS A PROPOS D'UNE FORET ARROSEE

L'ENTETE, L'OGRE ET L'INSURGE

Le débat sur les arrosages contre
la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Raymond BEAUDRY

Etudiant au doctorat en sociologie
à l'Université Laval

Diplômé de la maîtrise en développement régional
de l'UQAR

Nos usines, dira la Domtar, ont de gros appétits, ça se voit, et même si, certaines années, elles ont les yeux plus grands que la panse, elles n'ont guère le goût d'inviter la tordeuse à leur table. Mais cette vorace se passe d'invitation¹.

Titre, légèrement saugrenu, que l'on comprend mieux quand on colle, à chacune de ces épithètes, les acteurs sociaux qui ont participé aux débats concernant le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'entêté, c'est le ministère de l'Energie et des Ressources (MER) et son idéologie unitaire au comportement rigide et inflexible; il n'a qu'une idée en tête : arroser. L'ogre est représenté par les compagnies de pâtes et papiers. Elles n'apprécient pas que la tordeuse vienne manger à leur table. L'insurgé, c'est le mouvement écologique. De contemporain qu'il était, l'amant de la nature s'est subitement intéressé à «l'état de la nature et à la nature de l'Etat²». Pendant que

les deux autres s'acharnent à pointer du doigt la tordeuse, lui il se débat pour questionner les rapports que les hommes et les femmes entretiennent avec la nature.

Avant de parcourir les principaux éléments du discours des différents acteurs, dont les mémoires furent déposés lors des audiences publiques de 1982 et 1984, nous nous attarderons, dans un premier temps, sur quelques notions de la théorie de l'action telle que formulée par Alain Touraine. A partir de cette réflexion nous tenterons de préciser la nature de l'action et la nature du conflit de ce mouvement écologique. En s'inspirant également des travaux d'Edgar Morin, nous tenterons de dégager, à travers le discours des acteurs, les traces d'un nouveau paradigme du développement. Il nous apparaît donc important de bien situer le contexte théorique dans lequel s'insère notre analyse sur le mouvement écologique, en espérant qu'elle alimentera la réflexion sur le développement du territoire forestier.

1. LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION

Nous tenterons de cerner quelques éléments importants de la sociologie de l'action telle que formulée par Alain Touraine. D'abord le concept de l'évolution, ensuite les principales composantes de la société et finalement le mouvement social. Nous n'avons pas la prétention de parcourir, dans sa totalité, la pensée de l'auteur, mais nous essaierons de cerner l'essentiel, c'est-à-dire que l'individu se produit par lui-même et que la société se produit également par elle-même.

1.1 Une image différente de la société

L'image la plus répandue de la société est celle d'une conception évolutionniste de l'histoire. Propagée par Spencer et ses disciples et entretenue par plusieurs sociologues de Durkheim à Parsons, cette conception nous légua une image de la société qui évoluait du simple au complexe (Touraine, 1976). «L'évolutionnisme, écrit Touraine, nous montrait le

passage de la sauvagerie à la civilisation, ce qui convenait admirablement aux entreprises coloniales (...)»³.» La rencontre des marchands européens avec les Amérindiens d'Amérique témoigne des ravages de cette conception du monde⁴. Au nom du Roi, de la Raison, de la Civilisation, était anéantie une organisation sociale qui ne correspondait pas au modèle des nouveaux conquérants. Plus près de nous, le processus de modernisation, qui parle au nom du progrès, de l'évolution, impose un modèle de développement qui détruit les cultures traditionnelles. Ce que sous-tend cette conception évolutionniste de la société, c'est son caractère linéaire, mais aussi qu'elle transporte avec elle une connaissance de la société qui se produit par des garants méta-sociaux, c'est-à-dire qu'elle cherche «hors de l'action sociale, les lois qui expliquaient celle-ci» et soumet «les conduites humaines aux lois divines, à celles des princes, à celles du marché»⁵. Les sociétés industrielles par exemple étaient fortement dominées par un ordre économique. L'explication des faits sociaux consistait «à les référer à des faits économiques, derrière lesquels apparaît vite un principe méta-social de type historiciste : les forces de production, l'énergie en la nature et en l'homme, le travail productif»⁶. Aujourd'hui la technologie et la rationalisation n'apparaissent plus «comme des forces de libération, bien plutôt comme les enjeux des principaux débats et combats des sociétés modernes»⁷.

C'est donc à cette image de la société en évolution que Touraine tournera le dos pour tenter de la libérer de ses déterminants technologiques (ex. : les forces productives) et d'introduire une nouvelle représentation de la société. Il écrit : «plus on se représente la société comme construite par son travail sur elle-même et plus on s'éloigne de tout déterminisme technique et économique. L'idée de production de la société est à l'opposé de celle de société de production»⁸.

1.2 Les principales composantes de la société

Trois notions fondamentales structurent la vie sociale : l'historicité, le Système d'action historique(SAH) et les rapports de classes.

Ce que Touraine appelle historicité, c'est «la nature particulière des systèmes sociaux qui, au-delà de leur reproduction combinée avec des accidents qui pourraient les faire changer, au-delà aussi de leurs possibilités d'apprentissage et d'adaptation, ont la capacité d'agir sur eux-mêmes par l'intermédiaire d'un ensemble d'orientations des sociétés concrètes⁹».

Concrètement l'historicité englobe trois composantes : 1- le mode de connaissance, c'est-à-dire «états de nature» ou «systèmes de connaissance». Touraine rappelle ici l'idée principale de S. Moscovici : «que la société ne s'oppose pas à la nature et par conséquent qu'il est faux de distinguer l'ordre naturel et les valeurs sociales, le corps et l'âme de l'activité sociale¹⁰»; 2- un mode d'accumulation, c'est-à-dire qu'«une partie du produit consommable est prélevée et est investie dans des oeuvres qui portent la marque du modèle culturel¹¹». Autrefois investie par la classe dirigeante dans des biens non productifs, la construction d'églises par exemple, elle est aujourd'hui investie dans la technologie; 3- finalement le modèle culturel est le fait de toute société «orientée par cette saisie de la créativité¹²». Il permet de définir le champ des rapports sociaux et du système d'action historique.

Nous avons donc l'historicité qui est cette capacité de la société de produire par elle-même sa connaissance, son mode d'accumulation qui est lié à la sphère de l'activité économique et son modèle culturel lié au Système d'action historique (SAH). Ce dernier contient quatre éléments de nature sociologique qu'il est possible de coupler avec les éléments de l'activité économique : le modèle culturel/la production, la mobilisation/l'organisation du travail, les besoins/la consommation, la hiérarchisation/la répartition. «Cette correspondance provient de la définition

même du S.A.H. qui n'est pas un système d'idées mais l'organisation du mouvement qui entraîne la société au-delà de son fonctionnement, en fonction de son travail créateur et au nom de la conscience de créativité que lui donne ce travail créateur¹³.»

Le système d'action historique se situe au niveau de l'analyse synchronique et il constitue «le premier niveau de fonctionnement et d'analyse de la société¹⁴». Il «est le système d'emprise de l'historicité sur la pratique sociale¹⁵».

Dernière notion, les rapports de classes. Ils font partie au même titre que le Système d'action historique du champ d'historicité. Ils sont dans une relation d'interdépendance et cette relation constitue le champ d'historicité. Les rapports de classes sont :

des rapports de conflit, qui se manifestent le mieux par les mouvements sociaux qui mettent en oeuvre la double dialectique des classes sociales¹⁶, lutte entre deux adversaires défendant des intérêts privés, mais prenant aussi en charge le système d'action historique. Les rapports de classes sont à la fois ouverts et fermés; ouverts parce qu'ils sont conflictuels; fermés parce que la classe supérieure imposera sa domination et réduit son adversaire à l'aliénation¹⁷.

Laissons Touraine résumer ce système social qui se produit par lui-même et qui n'est que le produit de ses acteurs sociaux en lutte pour le contrôle de l'historicité.

En premier vient le travail que la société accomplit sur elle-même, en inventant ses normes, ses institutions et ses pratiques, guidée par les grandes orientations culturelles – mode de connaissance, type d'investissement, modèle culturel – que j'ai nommées son historicité, mais aussi dominée par ce conflit

incessant pour le contrôle social de l'historicité qu'est la lutte des classes. Les mouvements sociaux ne sont pas des refus marginaux de l'ordre : ils sont les forces centrales qui luttent l'une contre l'autre pour diriger la production de la société par elle-même, l'action des classes pour la direction de l'historicité¹⁸.

1.3 Les mouvements sociaux

Les mouvements sociaux sont au centre du système d'action historique (S.A.H.). Ils sont même «les principaux agents de l'histoire¹⁹». Touraine préfère utiliser cette terminologie pour parler de relations conflictuelles entre deux acteurs de classes, au lieu de luttes de classes puisque celles-ci transportent avec elles le garant méta-social de l'ordre qu'est le déterminisme économique. Nuance excessivement importante puisqu'elle contribue à définir les classes à partir des mouvements sociaux, c'est-à-dire à partir de l'action de classe.

Pour les distinguer des mouvements sociaux appartenant à la société industrielle, dont le plus important était le mouvement ouvrier, il est courant d'entendre parler aujourd'hui de nouveaux mouvements sociaux. Ceux-ci se distinguent du mouvement ouvrier puisque l'enjeu principal, qui consiste toujours à remettre en cause une domination sociale, ne se situe plus à l'intérieur de l'usine, mais a pris des dimensions plus globales se situant à l'extérieur des lieux de travail. Ce changement de perspective introduit également le passage de la société industrielle à la société programmée ou post-industrielle. Une société qui «tend à être une société de masse, c'est-à-dire à réaliser une «mobilisation» de plus en plus généralisée de la population²⁰». L'enjeu se situe toujours autour d'une domination sociale et du contrôle de l'historicité, mais les acteurs sociaux en conflit ne sont plus les mêmes. Le bourgeois fait place au technocrate²¹, et le mouvement ouvrier «cesse d'être un personnage central de l'histoire sociale à mesure qu'on s'approche de la société post-industrielle²²». Et

en même temps s'écroulent les thèmes sacrés et mobilisateurs de la société industrielle que sont le progrès, la science et la technologie, pour faire place à ceux qui revendiquent l'autonomie des individus et des collectivités et la défense des différents modes de vie. Thèmes défendus par les nouveaux mouvements sociaux que sont les mouvements régionaux, les mouvements des femmes, les mouvements écologiques, etc. Ces revendications font donc apparaître de nouveaux champs de luttes – l'espace, les relations hommes/femmes, les rapports hommes/nature. Ce nouveau mouvement social «est l'accoucheur d'une société nouvelle délivrée des contradictions de la société antérieure²³». Ce qui sous-entend, bien sûr, que les conflits propres à la société industrielle subsistent encore.

On ne sera pas étonné de la formulation suivante que Touraine donne aux mouvements sociaux. «J'entends en principe par mouvements sociaux l'action conflictuelle d'agents des classes luttant pour le contrôle du système d'action historique²⁴.» Ils «sont l'expression directe ou indirecte du conflit de classes²⁵». Cette définition du mouvement social implique la combinaison de trois principes fondamentaux : l'identité, l'opposition et la totalité.

L'identité est cette capacité qu'a l'acteur social de se reconnaître comme étant porteur d'un mouvement social²⁶. Cette étape est excessivement importante puisqu'elle confirme, non seulement la capacité qu'ont les sociétés de créer des mouvements sociaux, mais aussi que le sujet social, l'individu, produit ses propres capacités de transformation. Dans les deux cas l'acteur social est défini comme étant capable d'action. Le principe d'opposition permet d'apporter la dimension conflictuelle du mouvement social en nommant l'adversaire. Mais c'est le conflit qui «fait surgir l'adversaire» et «forme la conscience des acteurs en présence²⁷». Finalement la totalité n'est rien d'autre que le Système d'action historique dont les acteurs en lutte se disputent le contrôle.

La correspondance parfaite de ces trois éléments du triangle permet de dire que les acteurs, en lutte pour le contrôle d'un champ d'historicité, correspondent à un mouvement social, c'est-à-dire que l'acteur dominé s'identifie au même champ d'historicité que l'acteur dominant et s'oppose à une domination sociale. Mais, comme le souligne Touraine, il n'y a pas de mouvement «pur». Cependant des distances trop grandes dans la réciprocité de l'identité et de l'opposition nous éloignent du mouvement social. Dans la lutte contre le programme d'arrosage du ministère de l'Energie et des Ressources (MER), il est possible d'identifier de telles ruptures. L'ensemble de ces données nous permet de formuler ainsi une première hypothèse : la lutte contre le programme d'arrosage du MER est avant tout un mouvement culturel, c'est-à-dire que les acteurs sociaux «ne combattent pas directement un adversaire de classe²⁸» mais remettent d'abord en cause la domination de l'homme sur la nature avant de s'identifier comme acteurs de classe luttant pour le contrôle de l'historicité.

De cette première hypothèse, qui fait surtout appel à la conscience de classe, découle une deuxième hypothèse. Elle fait référence à une conscience que l'on pourrait qualifier d'holistique dans le sens où plusieurs auteurs l'entendent, c'est-à-dire cette interrelation entre l'homme et la nature. Cette relation communicante, comme le souligne Edgar Morin, nous permet de dire que l'homme n'est pas hors de la nature et encore moins une niche située dans l'écosystème, mais bel et bien dans la nature. L'hypothèse est la suivante : on se retrouve en présence de deux paradigmes dont le premier est celui de la croissance, soutenu par l'acteur de classe dominante, et le deuxième, que Morin appelle la maîtrise de la maîtrise, qui est celui de l'auto-développement défendu par les opposants au programme du ministère de l'Energie et des Ressources (MER). Il est donc possible à travers le discours des acteurs de dévoiler les traces de ces paradigmes.

2. LA LUTTE

2.1 Les origines du mouvement

C'est vers le milieu des années soixante-dix que de plus en plus de scientifiques et d'écologistes commencèrent à remettre en question l'innocuité et l'efficacité des nouveaux produits chimiques²⁹ utilisés contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)³⁰. A cette même époque, le mouvement d'opposition aux pulvérisations aériennes, dans l'Est du Québec, n'était constitué que d'un nombre restreint d'individus travaillant au Département de santé communautaire de Rimouski (DSC), ainsi que de militants et militantes rattachés au Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec (CREEQ). Il est important de souligner que le CREEQ regroupait, lors de sa création en 1977, des universitaires, des biologistes, mais aussi des représentants du milieu forestier et populaire, dont, entre autres, la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ) et le Conseil régional de développement de l'Est du Québec (CRDEQ)³¹.

Le DSC entamera une série d'études visant à évaluer l'impact des pulvérisations contre la TBE chez les humains, la faune et le milieu aquatique. De son côté le CREEQ s'engagera dans une correspondance assez houleuse avec le ministre des Terres et Forêts³², M. Yves Bérubé, sur l'efficacité et les dangers des arrosages. Correspondances dans lesquelles chacune des parties affichera des positions irréconciliables sur la question de l'efficacité et de l'innocuité des arrosages. Le CREEQ se lassera de l'entêtement du ministre qui semble négliger les dangers des insecticides chimiques³³, et changera de créneau pour contester cette fois-ci l'absence totale d'aménagement forestier³⁴.

2.2 Les études d'impact

Le MER s'appuiera sur deux études d'impacts pour défendre son projet de pulvérisations aériennes. L'étude de

1982 est préparée par le MER et celle de 1984 est confiée à la firme André Marsan inc., une filiale de Lavalin. L'objectif de ces études est de démontrer qu'une stratégie de lutte contre la TBE doit nécessairement passer par les pulvérisations aériennes afin de «réduire pour la durée de l'infestation l'intensité des dommages sur les arbres de certains secteurs, en attendant que l'infestation se résorbe naturellement³⁵». Il ne s'agit donc pas, pour le MER, d'avoir comme objectif d'éliminer l'insecte (ce qui semble impossible) mais de contrôler l'infestation afin de sauver le plus d'arbres possibles. Cet objectif sera à nouveau poursuivi en 1984 avec un peu plus de mordant et un peu plus d'argent (l'étude aura coûté 1 500 000 \$). A chaque fois, les pulvérisations aériennes constitueront l'intervention la plus importante, voire l'épine dorsale d'une stratégie à laquelle viendront se greffer un réseau d'interventions en milieu forestier.

La logique mise en oeuvre dans chacune de ces études d'impact, ne sera donc pas de se pencher sur un éventail possible de solutions intégrées pour contrer l'infestation, mais de s'acharner à démontrer que les arrosages sont la seule avenue possible. En 1982 par exemple, le MER rejette toute modification possible de la structure industrielle de manière à l'adapter à la ressource. Il préférera, comme solution, maintenir ses engagements en matière ligneuse auprès de l'industrie forestière, engagements qui vont bien au-delà de la capacité forestière³⁶. D'ailleurs, pour la grande industrie forestière cette surexploitation de la ressource cadre avec le bien-être de la population puisque celui-ci dépend de la survie des usines. Le territoire forestier, c'est la compagnie. Au centre du territoire urbain (pourquoi urbain?) il y a l'entreprise et c'est à partir d'elle que se structure une série de ramifications, une géographie de la dépendance où la population est prise en otage³⁷. Il ne sera pas question non plus d'intervenir sur une reconversion en essences moins vulnérables. A court terme, il ne reste que deux actions envisageables : la récupération de la matière ligneuse et les arrosages.

La première est une action tout à fait insensée, diront les propriétaires de boisés privés, puisqu'elle entre en compétition avec le bois vert de la forêt publique³⁸. D'autant plus que la pénurie de bois semble un mythe. «Le bois nous sort par les oreilles³⁹» dira-t-on aux audiences. De plus les entreprises de pâtes et papiers ne priseront guère la récupération. L'infestation, trop étendue, entraîne un certain nombre de contraintes techniques et économiques difficiles à surmonter. Sans compter que la conjoncture économique défavorable de l'époque s'avère «désastreuse pour le programme de récupération⁴⁰», et cause des coûts d'opération considérables. En 1984 elles poseront leurs conditions à la participation au programme de récupération, exigeant du MER que le programme soit mieux planifié et financièrement alléchant pour les utilisateurs⁴¹. Dans l'étude de 1984, le consultant ne trouvera que deux avenues pour stabiliser la production forestière et pour contrôler l'épidémie : intervenir en forêt par la plantation de peuplements moins sensibles à la tordeuse⁴² et contrôler les infestations par les arrosages. C'est ce que le gestionnaire appellera sa nouvelle version de la stratégie intégrée d'intervention forestière. Avec cette deuxième étude d'impact la guerre contre la tordeuse est désormais ouverte. A l'exemple de l'agriculture moderne qui a su réaménager «certains écosystèmes au profit exclusif de l'homme qui doit combattre sans merci la compétition des agents naturels⁴³», la foresterie devra emboîter le pas. Il faudra réveiller les troupes et les convaincre que désormais le temps est venu de changer de cap et de prendre le virage de la gestion. «Le temps est venu de gérer les ressources forestières québécoises : le temps de la cueillette est révolu⁴⁴.»

L'étude d'impact de la firme Marsan sera considérée par les commissaires de la deuxième round des audiences publiques comme étant «déroutante». Le BAPE finit par conclure sur une fin de non-recevoir de la part du promoteur.

2.3 Les opposants

Les groupes populaires et les écologistes rejeteront cette solution intégrée du MER et proposeront un éventail d'actions afin de sortir de l'approche «bipolaire» proposée dans les études d'impact. Mais au-delà de considérations techniques, plusieurs groupes populaires rappelleront les origines du mouvement populaire des années 1970 où «un nouveau concept prenait naissance : à l'exploitation des populations en fonction des ressources, on opposait l'exploitation des ressources en fonction des populations⁴⁵». Les OGC répondaient à «cette volonté de la population de consolider l'économie de la région par l'aménagement de la forêt...⁴⁶» et de réduire le «clivage forêt privée versus forêt publique⁴⁷».

Ces intervenants remettent en question les méthodes d'exploitation forestière et proposent une meilleure planification du patrimoine forestier tout en préservant son équilibre écologique. Et c'est toujours avec confiance que l'on fait appel aux mécanismes de planification et de bonne volonté des acteurs. «Dans une économie saine, il convient de se rappeler qu'environnement, développement et industrie forestière ne sont pas incompatibles. En fait, une saine coordination des efforts de chacun des partenaires pour la protection du patrimoine forestier sera toujours pour la population en général la formule la plus rentable⁴⁸.»

On comprendra ici que l'intention est de vouloir réconcilier ce qui est séparé (et d'une certaine manière la quête de l'équilibre), de proposer une vision «globale» de l'exploitation forestière, de dépasser «la stricte rentabilité économique⁴⁹» du développement forestier pour que chacun «mette l'épaule à la roue» pour revitaliser le développement de la forêt privée. Sauf que ce dynamisme de la forêt privée ne dépendra plus des sociétés de gestion en commun, mais de l'entrepreneurship local, l'idéologie forte des années quatre-vingt. Elle aura comme conséquence d'exclure du développement régional les formes d'organisation collective du développement forestier. Le

CRDEQ avait bien appréhendé ce dernier venu dans les stratégies de développement, quand il souligne dans son mémoire, que le rapport de la Commission Lortie⁵⁰ sur l'avenir de la forêt privée :

tente de confiner les organismes de gestion en commun à un simple rôle de locateur de machinerie et fournisseur de service technique et de main-d'oeuvre. On y rejette du revers de la main plus de dix années d'expérience et d'expertise en sylviculture. Pour ce faire, la commission Lortie préconise un programme d'aménagement unique, basée sur l'individualité et rejette l'idée de reconduire l'actuelle formule de financement des producteurs regroupés⁵¹.

La suite viendra confirmer la fragilité de ces organismes par la disparition de la SAIREQ en 1985.

Les organismes de santé et écologistes n'ont pas seulement contesté la faiblesse méthodologique des études d'impact concernant les dangers des produits utilisés, qu'ils soient chimiques ou biologiques, puisque chacun d'entre eux présente des risques potentiels pour la santé humaine, mais ont également remis en question l'analyse économique du rapport Marsan. Selon les écologistes, cette analyse économique repose sur une mauvaise utilisation d'un modèle mathématique⁵². Mais de toute façon, diront les écologistes, «arroser ou ne pas arroser ce n'est pas la question». Alors de quoi s'agit-il? Il s'agit d'abord d'opposer au modèle de gestion du MER une approche systémique du développement forestier. Il faudra cesser de voir la tordeuse des bourgeons de l'épinette comme un ennemi pour reconnaître qu'elle est indissociable de l'écosystème forestier. Il faut «considérer un système couplé au lieu d'une simple ressource exploitable attaquée par un nuisible⁵³». Deuxièmement, il est essentiel de «diversifier en termes d'essences utilisées, et en termes de transformation secondaire de la ressource⁵⁴». Troisièmement, la production devra s'orienter en fonction de l'optimum et non du maximum,

c'est-à-dire ne pas miser sur le rendement au détriment de la capacité forestière. Finalement, on devra développer le concept forêt-tordeuse et les techniques alternatives aux arrosages chimiques. Cette «approche systémique adapterait la gestion de l'exploitation forestière aux réalités écologiques de la forêt et on n'entendrait jamais parler de rupture de stock et de surexploitation⁵⁵».

C'est principalement contre la société productiviste et le modèle de développement sectoriel que s'oriente la lutte. Elle passe soit par une série de «solutions» qui revendiquent la recherche de l'équilibre entre la nature et l'économique ou soit par la rupture totale avec la société productiviste et ses valeurs dominantes. L'idée d'un développement axé sur l'équilibre s'appuie sur une stratégie de co-gestion forestière entre le ministère de l'Environnement (Menviq) et le MER⁵⁶, tout en s'assurant que le Menviq acquière des pouvoirs plus importants afin de créer «un type de société où l'environnement est considéré comme facteur déterminant de la qualité de la vie, de sorte que sa protection est intégrée dans les activités quotidiennes de tous et chacun⁵⁷». C'est dans ce sens que l'Union québécoise pour la conservation de la faune (UQCN) constate que nous sommes désormais «confronté à un choix de société et, en ce sens, ce choix doit être le reflet de l'ensemble de la société⁵⁸».

Pour d'autres cette opposition à un développement productiviste, sectoriel, nécessite un changement radical dans nos valeurs, que l'on peut résumer ainsi : «- pour l'être, la vie et non l'avoir, la possession - pour la qualité versus la quantité - pour la solidarité et la coopération versus la compétition⁵⁹.»

Enfin on s'opposera à la logique productiviste qui ne considère que la valeur marchande de la forêt au détriment de sa valeur d'usage⁶⁰. Pour corriger cette situation on proposera un projet de société écologiste qui nécessitera «un recours urgent à la décentralisation, au décloisonnement sectoriel, à la

démocratie régionale, à la cogestion, à l'autogestion communautaire et aux alternatives sociales et culturelles⁶¹».

3. TRACES PARADIGMATIQUES

3.1 Paradigme de la croissance

Deux catégories d'action, sur et avec⁶² le territoire forestier, interviennent dans le discours des acteurs. Ces actions, d'ordre technique et idéologique, sont rattachées à des modèles de développement, à des conceptions du développement régional qui s'opposent et qui paraissent irréconciliables. D'un côté se constitue une approche technique unidimensionnelle, unitaire et utilitaire propre au modèle de développement productiviste; de l'autre une approche technique pluraliste, diversifiée, systémique revendiquant un modèle de développement collectiviste. Deux approches qui entretiennent avec la «nature» soit des rapports de domestication, de domination, encourageant une organisation individuelle et sectorielle du développement où l'on assiste à l'exclusion des collectivités – et à l'idée même du développement du territoire; soit des rapports d'équilibre, de dépendance avec la «nature», recherchant une organisation collectiviste et plurisectorielle du développement du territoire.

Le conflit naît de la «nature» même de deux paradigmes. Le premier est celui qui est défendu par l'Etat et par les compagnies forestières. Il s'appuie sur le mythe de la société industrielle; mythe qui prétend que les sociétés qui ont atteint le stade industriel pourront assurer aux individus le bonheur et réduire les inégalités sociales. Edgar Morin⁶³ structure de la manière suivante le paradigme de la société industrielle : la croissance industrielle est le moteur du développement économique, lequel devient le moteur du développement social, lequel devient le moteur du développement humain, qui à son tour renvoie à la croissance industrielle.

Ici on découvre, écrit Morin, qu'à la racine même de la notion de développement, ce qui est pauvre est

justement ce qui semble le plus riche : l'idée d'homme et l'idée de société. On a construit l'idée de développement sur un mythe humanistique/rationalistique unidimensionnel et pauvre de l'homme et sur une idée mécanistique/ économistique étonnamment bornée de la société⁶⁴.

On retrouve dans le discours de l'Etat et des compagnies forestières les traces de ce paradigme. Un Etat qui refuse de rechercher des solutions de rechange aux arrosages, qui répond à des engagements qui obéissent uniquement à des critères de croissance économique. Des compagnies qui s'imposent comme le moteur de la vie, du travail et du bien-être des populations⁶⁵.

Cette logique du développement introduit le culte de la technologie comme unique élément de solution aux problèmes de gestion forestière, même si, paradoxalement, les technocrates du MER constatent que des arrosages sur seulement 10 % de la superficie infestée sont inutiles. La technologie, omniprésente dans les débats, agirait non plus comme force productive mais comme force idéologique. Thèse fondamentale de Herbert Marcuse⁶⁶ «selon laquelle ce sont à leur tour la science et la technique qui aujourd'hui assument aussi la fonction de donner à la domination ses légitimations⁶⁷».

Ce paradigme qui parle toujours au nom de la rationalité économique est incapable de sortir d'une analyse en termes de coûts/bénéfices. Et il ne viendrait pas à l'esprit des économistes que l'ensemble du problème du développement du territoire forestier dépasse de beaucoup cette équation mathématique. Cette rationalité économique, c'est la «raison» souveraine : «à entendre par «raison» la rationalisation, et par rationalisation la quantification. C'est cet esprit toujours opérant qu'il faut détruire. Il faut comprendre que la «raison» n'est qu'un moment ou une dimension de la pensée, et qu'elle devient folle lorsqu'elle s'autonomise⁶⁸».

Le Comité d'étude sur les produits toxiques aura bien compris ce règne de la raison quand il écrit que si «toute la problématique forestière n'est plus désormais que déterminée par les ordinateurs de la firme A. Marsan, c'est que nous avons perdu le contrôle de la belle machine⁶⁹». C'est cette planification, cette rationalisation développée sur le mode quantitatif (plus, toujours plus) qui est à l'oeuvre dans les projets de développement et qui morcelle le développement régional, chassant du territoire la «conscience écologique» et l'action individuelle et collective.

3.2 Paradigme de l'autodéveloppement

Le deuxième paradigme est celui que Morin définit comme étant l'autodéveloppement. Le préfixe auto signifie société, individu où le développement est conçu comme une récurrence de l'objet (le développement) au sujet (individu, société)⁷⁰. Il ne s'agit pas, précise Morin, de rejeter la technique, la science, la rationalité, mais de rejeter l'idée que ces éléments sont une réponse au développement quand ils en sont précisément la cause. Ces notions, qui servent de régulateur au développement, excluent du «schème doctrinaire» tout ce qui «n'entre pas dans le schème opérationnel mutilant⁷¹». Autrement dit, «on peut dire que l'industrialisation, l'urbanisation, la bureaucratisation, la technologisation se sont effectuées selon les règles et les principes de la rationalisation, c'est-à-dire de la manipulation sociale, la manipulation des individus traités en chose au profit des principes d'ordre, d'économie, d'efficacité⁷²».

Le nouveau paradigme propose donc une volte-face du règne de la raison. «Les solutions (qui ne sont en fait que les conditions à l'élaboration d'une solution) ne peuvent venir que de la conjonction d'une nouvelle conscience (dans la pensée et dans l'action) et d'innovations surgies de l'inconscience même du corps social⁷³.» La nouvelle conscience⁷⁴ serait celle qui subordonne le développement économique au développement social, qui subordonne le développement technique au développement de l'homme. C'est ce nouveau paradigme, pas toujours

bien formulé mais toujours présent, qui habite la conscience des acteurs sociaux s'opposant à la rationalisation technocratique de l'État. C'est celui, par exemple, qui oppose à l'exploitation des populations en fonction de la ressource, l'exploitation des ressources en fonction des populations. C'est aussi cette volonté de vouloir dépasser la stricte rentabilité économique du développement forestier. C'est cette reconnaissance de la primauté de la santé des populations sur les avantages économiques des arrosages. C'est une approche systémique de la gestion forestière (paradigme qui « nous demande de maîtriser, non la nature, mais la maîtrise (on la vue plus haut avec le CEPT, le contrôle du contrôle), ce qui nous ouvre des formes d'action comportant nécessairement la conscience de soi et le contrôle de soi⁷⁵ », opposées à l'approche simpliste, sectorielle du développement de l'individu et de la « région ». C'est aussi l'auto-gestion, qui n'est pas de l'ordre instrumental, utilitaire, qui se réduirait, comme c'est de plus en plus le cas aujourd'hui, à une forme de participation des travailleurs et travailleuses à la gestion de l'entreprise qui consiste à favoriser la croissance et la rentabilité de celle-ci (ce qui vient encore une fois de plus cimenter le paradigme de la société industrielle), mais un rejet du paradigme productiviste, c'est-à-dire de la société comme une machine à produire. C'est l'auto-gestion qui « nous indique les limites dans lesquelles nous pouvons inscrire notre mode d'existence sociale, sans rompre avec les lois du monde vivant⁷⁶ ».

On retrouve donc dans le premier paradigme un rapport au « territoire » qui sépare l'organisation de la production de la nature, oppose les règles de l'économie marchande à celle de la nature et exclut du territoire l'acteur social « qui dénonce l'irrationalité, le gaspillage, la répression, l'immobilisme de ceux qui possèdent le pouvoir et le consommement⁷⁷ ». Conflit des logiques, dont celle de « l'économique et du vivant » qui a pour conséquence « d'anéantir la valeur de bien collectif de l'environnement au profit des valeurs marchandes que l'on peut en extraire⁷⁸ ». Dans le deuxième paradigme, le rapport au territoire n'est pas dans une relation de strates superposées, mais

communicantes, où l'individu est à la fois un être biologique, psychologique et sociologique⁷⁹. Communication donc d'une société faisant partie d'un écosystème ouvert qui «se réorganise et se produit sans cesse⁸⁰». On se rapproche ici de la notion d'historicité d'Alain Touraine, fondement de la structure sociale, qui «est à la fois travail et conscience, pratique et orientation, mécanismes et finalités, toujours inséparables⁸¹». Et cette société :

n'est ni un système fermé, ni même un système défini par ses échanges avec l'environnement. Elle possède la capacité d'intervenir sur elle-même, sur son organisation interne, comme sur ses rapports avec le monde extérieur. La société fait partie d'un écosystème, mais plus encore elle constitue son environnement à partir d'une action non reproductive, mais inventive. Elle est la nature, mais aussi créatrice de la nature⁸².

4. LE MOUVEMENT SOCIAL

Dans La prophétie anti-nucléaire, Alain Touraine a aménagé la position des groupes d'acteurs, qui se sont mobilisés contre la construction de centrales nucléaires en France, sous la forme de deux axes. Typologie qui reprend, d'une autre manière, le triangle identité-opposition-totalité dont nous avons fait mention plus haut. D'abord un axe horizontal qui représente la nature de l'action. Aux extrémités, on retrouve la position défensive des acteurs et la conception d'un contre-projet de société. Ensuite un axe vertical qui est celui de la nature du conflit. Il est traversé par des positions où l'acteur social s'oppose soit à l'État ou à une domination sociale. Les opposants au programme d'arrosages du MER ont occupé des positions différentes dans cette typologie sans qu'il soit possible de réduire celle-ci à une seule position. Mais il est tout de même possible de dégager une position principale et de déterminer la nature du mouvement écologique.

4.1 Position défensive

La position défensive aura d'abord été celle d'une argumentation technique et plus spécifiquement, dès le début de la lutte, du rejet des produits chimiques utilisés contre la tordeuse. C'est la santé des populations qui est en cause contre la rentabilité économique. Les groupes de santé et les écologistes ne tomberont pas toutefois dans le piège d'un changement de technologie, laissant croire que l'insecticide biologique pourrait être une solution au problème de l'infestation. Certes, on aura un préjugé favorable à l'insecticide biologique, sans toutefois prétendre que c'est la solution miracle et qu'elle est sans danger. On craint même que l'État ne se contente que d'un simple changement de produit. C'est possiblement une des raisons pour laquelle les groupes de santé et particulièrement le DSC de Rimouski ont pointé du doigt la faiblesse de l'argumentation économique des études d'impact. On réussit, en s'attaquant à l'argumentation fondamentale de l'État, c'est-à-dire son analyse en termes de coûts/bénéfices, à démontrer que le manque de rigueur dans la méthodologie employée est comparable à celle utilisée pour les produits chimiques. Dans le cas des produits chimiques, par exemple, les lacunes méthodologiques (dont celles qui excluent des échantillons les groupes de personnes plus vulnérables que d'autres aux effets des produits chimiques) ne permettent pas de croire en l'innocuité des produits (surtout qu'on se fie au laboratoire des compagnies). Dans le cas de l'approche coûts/bénéfices, des données contradictoires ne permettent pas de croire en la rentabilité des arrosages.

De la relation produits chimiques – santé des populations et de la contestation de l'argumentation économique de MER, il n'y avait qu'un pas à faire pour opposer, à ce que le MER appelle son épine dorsale de la gestion forestière, les arrosages, une solution intégrée de l'aménagement forestier. Nous sommes toujours dans une approche technique du développement forestier, mais contrairement aux compagnies forestières et à l'État, le problème ne peut se résoudre par la simple équation tordeuse–produits chimiques ou biologiques. On l'a vu

plus haut en exposant le paradigme de l'auto-développement : à une approche simpliste de la gestion forestière, les groupes écologistes opposeront une approche complexe, globale. Le problème en est un de gestion forestière. Les outils proposés par l'Etat sont limités et ne tiennent pas compte de la complexité des écosystèmes naturels. L'utilisation d'un modèle systémique permettrait l'intégration harmonieuse de l'exploitation de la nature et des besoins des entreprises forestières. Il s'agit de réconcilier ce qui est séparé et de rétablir l'équilibre entre la nature et l'économique⁸³. Selon les écologistes la clé de la solution résulte d'un changement technologique, d'une gestion forestière qui serait fondée sur un développement durable. Il y a donc la défense d'une gestion forestière dont les fondements consistent à trouver des solutions de rechange aux arrosages, qu'ils soient biologiques ou chimiques. D'autre part, l'ensemble de ces solutions doivent s'inspirer d'une approche systémique de l'aménagement forestier qui permet de maintenir un équilibre entre les différents utilisateurs de la forêt (industries forestières, le tourisme, activités de loisir, etc.), tout en considérant l'écosystème forestier dans sa totalité puisque chacun de ces éléments a sa raison d'être, y compris la tordeuse. C'est donc dans une perspective technique que devra être pensé le développement de la ressource forestière.

Les groupes populaires sont demeurés relativement distants par rapport au débat sur la question des produits utilisés contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ils ont tout de même sympathisé avec les groupes écologiques en ayant un préjugé favorable pour l'insecticide biologique. Sans faire référence à la méthode systémique de l'aménagement forestier, ils abonderont dans le même sens que les écologistes en proposant une diversification des actions en forêt afin de sortir de l'impasse tordeuse=arrosage. Un aménagement forestier passe par un ensemble de pratiques sylvicoles, une véritable solution intégrée (reboisement, récupération, recyclage, nouvelles méthodes de coupe, etc.) qui assure la protection du patrimoine et son équilibre écologique.

4.2 Le contre-projet social

A l'autre extrémité de l'axe horizontal se situe le contre-projet de société. Parmi les écologistes, une première image de la société est déjà annoncée dans la méthode systémique. Une société conviviale, holistique où les acteurs sociaux se partagent équitablement la ressource tout en prenant soin de la protéger. Une société dépourvue de compétitivité où la vie, l'être priment sur l'avoir, la possession. C'est évidemment l'image d'une société utopique «libérée de toute domination de classe⁸⁴». A l'opposé de cette image, d'une société en équilibre, un contre-projet au modèle de développement productiviste est proposé : c'est l'éco-développement. C'est le modèle anti-productiviste, particulièrement défendu par les Amis et Amies de la Terre et leur leader Michel Jurdant. Le projet propose un changement radical dans les rapports économiques, privilégiant la valeur d'usage à la valeur marchande et valorise le savoir populaire plutôt que des «experts» forestiers. Le projet est conditionnel à un changement de valeurs fondé sur une véritable décentralisation qui se concrétiserait par la création de gouvernements régionaux autonomes, par l'autogestion, c'est-à-dire la participation directe des citoyens aux prises de décision de l'aménagement et de la gestion du territoire forestier, par la création d'entreprises de petite taille, par l'utilisation de technologies douces, simples, non polluantes, etc. Au pouvoir technocratique on oppose la création d'une écosociété; à l'hétérogestion on oppose l'autogestion. Le projet de société défendu par les groupes populaires est celui de l'aménagement intégré des ressources. Ce projet, plus qu'un ensemble de techniques, d'outils d'aménagement forestier, en est un de développement collectif pour et par les gens du milieu. Il s'agit non pas, comme nous l'avons mentionné, de considérer l'exploitation des populations en fonction des ressources mais des ressources en fonction des populations. Si chez les écologistes, la nature semble vouloir prendre le dessus sur les collectivités, dans le cas des groupes populaires, c'est plutôt la collectivité qui doit prendre le dessus sur la nature tout en prenant soin de maintenir un rapport de non

agression et favoriser une exploitation forestière contrôlée par les populations. Il y a donc cette image d'une population qui se prend en main, qui se lance dans la construction d'un développement global par opposition à un développement sectoriel, c'est-à-dire un développement, qui valorise l'ensemble des ressources disponibles, contrôlé par les organismes de gestion en commun. Dans leurs mémoires, certains groupes populaires ont rappelé l'origine de ce mouvement populaire et ont fait allusion à un certain nombre de revendications pouvant conduire ou tout au moins servir à augmenter l'emprise des collectivités locales sur le développement forestier. Car c'est du dynamisme de la forêt privée que dépendra l'avenir. Plusieurs de ces actions témoignent beaucoup plus que d'un simple mouvement de résistance (Touraine, 1969) mais sont aussi porteuses d'un nouveau projet de société⁸⁵, d'une nouvelle façon d'organiser la production et de vivre un nouveau type de rapport social. Il suffit de rappeler que les actions pour la survie du territoire et des populations, les Opérations Dignité, la création des sociétés de gestion des ressources, les coopératives de développement agro-forestier ou les groupements forestiers, sont à la fois des tentatives de vouloir se substituer à la rationalité de la gestion de l'Etat et en même temps de s'y opposer⁸⁶.

4.3 Lutte contre l'Etat

Sur l'axe vertical le champ de l'action, tant pour les groupes écologistes que pour les groupes populaires, est fortement orienté contre l'Etat. Dans ce cas-ci, écrit Touraine, «l'ordre combattu, parfois nommé société industrielle ou même modernité et qui en fait s'identifie toujours à l'Etat, peut-il être remplacé par la définition d'un adversaire particulier⁸⁷?»

Les écologistes ont accusé le profit (certains diront qu'il est le moteur de la société), le développement économique, la violence des technologies et la violence généralisée de la société (violence dans les médias télévisés, le racisme, le

sexisme, la pornographie), les besoins du marché comme étant les causes du mal développement et de la dégradation de l'environnement. Une série de phénomènes qui empêchent le courant écologique de s'imposer. Nous faisons face à un problème de société, à quelque chose qui dépasse les préoccupations d'ordre technique. Dans la même foulée le MER sera contesté. La validité scientifique des études d'impact est remise en question et on doute fort de sa capacité de gérer la forêt. Vu son incompétence en matière de gestion forestière, on préférerait qu'il occupe un simple rôle d'animateur, laissant aux OGC le soin de participer pleinement et démocratiquement au développement de la gestion forestière. L'Etat ne prend pas ses responsabilités et nous entraîne dans la logique du chaos. Sa connivence avec les pâtes et papiers témoigne de cette irresponsabilité. Mais en même temps, aussi paradoxal que cela puisse être, peut-être à cause d'une certaine impuissance, plusieurs souhaiteront, tout en sachant très bien qu'il n'existe de la part des gestionnaires du MER aucune volonté de planifier le développement de la forêt dans l'intérêt des collectivités rurales, que le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Energie et des Ressources s'associent dans le but de se pencher sur une planification plus écologique et au service des collectivités.

Les groupes populaires maintiendront cette ambiguïté à l'égard de l'Etat. L'Etat, tout comme l'industrie, est le grand responsable de la dégradation de la forêt. Son incurie face à la gestion forestière et sa complicité avec les industries de pâtes et papiers ont fini par exaspérer les organismes populaires. On lui reproche de gérer la forêt comme une entreprise privée en privilégiant la grande industrie et de manquer à ses responsabilités sociales et économiques en ignorant la forêt privée. Voilà donc, d'un côté, un vote de non confiance à l'égard du MER à tel point que les groupes populaires entendent proposer la coordination des actions en forêt à un comité représentatif du milieu. De plus on souhaite que le mandat du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) soit élargi pour tenir une consultation publique sur

la nouvelle politique forestière. Mais en même temps, on fait appel à l'Etat pour qu'il soutienne la forêt privée au même titre que la forêt publique, qu'il soit solidaire des propriétaires de boisés privés et qu'il reconnaisse l'importance économique et sociale de cette activité. D'autre part on assiste à l'aplanissement des conflits sociaux en cherchant la solution du côté de la concertation des différents acteurs sociaux. Tout le monde, Etat, industries, scientifiques, organismes, devra mettre l'épaule à la roue écriront les groupes populaires.

4.4 Lutte contre la domination sociale

Ne sautons pas trop vite aux conclusions en prétendant qu'il n'y a dans le mouvement écologique que du mouvement culturel. Certes si l'on devait situer la position des opposants au programme d'arrosages du MER, ils occuperaient majoritairement les extrémités de l'axe horizontal et une tendance plutôt dirigée contre l'Etat. La position défensive (orientée vers un changement dans la gestion forestière) et le contre-projet (chez les groupes populaires, on parle d'un développement intégré de la ressource contrôlé par les collectivités, et chez les écologistes d'un développement systémique et d'un éco-développement où la valeur d'usage remplace la valeur d'échange) témoignent largement en faveur d'un mouvement culturel. Dans l'axe vertical, la tendance vers le bas, c'est-à-dire là où la lutte est dirigée contre l'Etat, est également beaucoup plus importante. Par ailleurs un certain nombre d'acteurs sociaux, tant du côté des écologistes que du côté des groupes populaires, se reconnaissent comme étant porteurs d'un projet social et semblent se détacher d'une lutte orientée contre l'Etat, le profit, la société de consommation, etc., pour se rapprocher d'un mouvement social où la lutte est dirigée contre la domination sociale qui est représentée par les technocrates et les appareils de gestion. Par ailleurs, même parmi ceux-ci, il est difficile de faire le partage entre ceux qui luttent contre l'Etat en cherchant «à rétablir l'équilibre ou à en créer un nouveau⁸⁸» et ceux qui tout en identifiant l'Etat comme opposant portaient

fondamentalement leur lutte contre les appareils de gestion et une domination sociale.

Le développement de la forêt ne peut se réduire à une question de gestion forestière. Il y a fondamentalement au centre du développement forestier des acteurs sociaux en lutte pour le contrôle de la ressource. Quotidiennement, l'acteur social dominé est confronté à un mode d'organisation de l'espace et à une gestion forestière sur lesquels il a peu d'emprise. Une double conscience l'anime : appelons la première, la conscience de classe. Elle n'est ni celle qui porte le drapeau ni celle qui prétend vouloir prendre le pouvoir. Elle n'est totalement assujettie ni à l'emprise de l'Etat, ni à un pouvoir technocratique. Elle est celle qui a la capacité de pouvoir dire, nommer, débattre tout en se détachant de tous déterminismes ou de tous garants méta-sociaux. Bref, elle est celle qui dit que la société se produit par elle-même. La deuxième est la conscience individuelle. Elle n'est ni celle qui défend le culte de l'individu ou qui transforme en idéologie la prise en main des individus afin de renouer avec le contrat social proposé par les technocrates⁸⁹. Elle est celle qui entreprend un perpétuel travail sur soi. C'est l'individu qui a la capacité de se produire par lui-même. La société n'est que le produit de chacun de nos gestes qui permettent de donner sens à la vie et de changer le sens de la vie.

Il y a bien sûr quelque chose d'imprévisible dans tout cela et c'est tant mieux. Mais souhaitons que cet imprévisible n'aille pas dans le sens d'un renforcement «des forces de la Technique et de la Marchandise⁹⁰». Sinon notre utopie du développement forestier mais aussi celle du développement tout court resteront atrophiées.

NOTES

1. In mémoire de la Domtar, 1982, in Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) 1982, p. 396.

2. C'est le titre d'un travail collectif préparé par François d'Arcy, André Bruston, Michel Maffesoli, Bernard Poche et préfacé par Jean Baudrillard. Etat de la nature et nature de l'Etat, Université des sciences sociales de Grenoble, 1977, 175 p.
3. Alain Touraine, Les sociétés dépendantes, éd. Duculot, 1976, p. 34.
4. Voir à ce sujet Denis Delage, Le pays renversé, Montréal, éd. Boréal Express, 1985, 416 p.
5. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 64.
6. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, p. 122.
7. Alain Touraine, Le retour de l'acteur, éd. Fayard, 1984, p. 80.
8. Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 69–70.
9. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 33.
10. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 28.
11. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 29.
12. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 29. Touraine donne comme exemple la science qui «est à la fois mode de connaissance, modèle culturel et même instrument d'accumulation».
13. Alain Touraine, Production de la société, éd. du Seuil, 1973, p. 117. La correspondance varie selon qu'il s'agit d'une société industrielle, marchande ou agraire.
14. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 94.
15. Alain Touraine, Production de la société, éd. du Seuil, 1973, p. 81.
16. Cette double dialectique des classes sociales est celle d'une classe dirigeante et dominante d'un côté, et d'une classe dominée et contestataire de l'autre. Définie ainsi, cette double dialectique ne

réduit pas la classe dominée à un acteur social totalement assujéti à une classe dominante ou à un acteur incapable de révolte.

17. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 145–146.
18. Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 45–46.
19. Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 20.
20. Alain Touraine, Le retour de l'acteur, Paris, éd. Fayard, 1984, p. 253.
21. «Dans la société programmée la domination de classe consiste moins à organiser le travail qu'à gérer des appareils de production et d'information, c'est-à-dire à assurer le contrôle souvent monopoliste de la fourniture et du traitement d'un type d'information, donc d'une mode d'organisation de la vie sociale. Telle est la définition de la technocratie qui dirige les appareils de gestions.» in Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 16.
22. Alain Touraine, Le retour de l'acteur, Paris, éd. Fayard, 1984, p. 258.
23. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 387.
24. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 347.
25. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 424.
26. Zsuzsa Hegedüs qui a participé avec Alain Touraine à l'analyse du mouvement anti-nucléaire en France explique que l'identité fait partie de la première étape de l'intervention sociologique. Elle consiste à dire aux militants que : «Nous pensons que vous portez un mouvement social», «le mouvement anti-nucléaire», in Mouvements sociaux, dir., par Alain Touraine, éd. ouvrières, 1982, p. 45.
27. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 362.
28. Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 127.
29. Il s'agit de l'aminocarb et du fénitrothion, produits qui ont remplacé les arrosages au DDT.

30. Le Québec a connu trois importantes épidémies depuis le début du siècle. Une première en 1910, une deuxième en 1940 et une troisième en 1967. C'est cette dernière qui a touché le secteur est du Québec et particulièrement la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.
31. Le CREEQ est né suite à un colloque sur l'environnement organisé en 1976 par le CRDEQ. Ce mouvement pour la protection de l'environnement s'inscrit dans la foulée des revendications des groupes populaires contre la fermeture des paroisses de l'«arrière pays».
32. Ce ministère deviendra par la suite le ministère de l'Energie et des Ressources (MER).
33. Raymond Sarrazin, coordonnateur du sous-comité interministériel québécois chargé d'évaluer l'impact à court terme des arrosages contre la TBE, avouera qu'aucune recherche n'était alors en cours pour détecter des dangers possibles à long terme, in Le Devoir, le 9 septembre 1977.
34. Lettre de Michel Ross, président du CREEQ, à Yves Bérubé, ministre des Terres et Forêts.
35. MER, Etude d'impact, 1982, p. 31.
36. Par exemple, selon les chiffres du MER, alors que l'offre théorique avant la TBE était de 23 948 millions de m³, la demande était toujours supérieure. L'écart serait encore plus grand après la TBE (la fin était prévue pour 1986) puisque les possibilités atteindront 22 774 millions de m³ alors que la demande se chiffrera à 55 millions de m³. Malgré tout le MER s'engage à fournir 31 595 millions de m³, ce qui équivaut à environ 15 % inférieur à la demande. Cette différence sera comblée à court terme, par la forêt privée, les résidus de l'industrie du sciage et les importations; et, à long terme par des travaux de reboisement et d'aménagement.
37. La CBI explique dans son mémoire de 1982 comment la population de Grand-Mère est dépendante de l'industrie forestière. Une carte topographique annexée au document relève le nombre de familles travaillant pour la CBI. Cette image rappelle celle du principe du quadrillage qui est «d'atomiser les individus, de les «isoler ensemble», de façon à faciliter leur intégration volontaire ou forcée à la logique du système, à canaliser et domestiquer les forces sociales dont on craint la circulation libre et contrôlée.» Danièle Loschak, «Espace et contrôle social» in Centre, périphérie, territoire, éd. PUF, 1978, p. 180.

38. Il est vrai que les industries de pâtes et papiers ont été réticentes au programme de récupération. La compagnie d'Etat Rexfor avoue ses difficultés de mise en marché des bois de récupération. «Rexfor a été chargée par le MER de trouver des débouchés pour les surplus de bois sur les terrains privés... Or à ce jour il s'est avéré impossible de vendre ces bois parce que les acheteurs éventuels connaissent leur mauvaise qualité, etc.» Mémoire, Rexfor, 1982, BAPE, 1982, p. 346.
39. BAPE, 1982, p. 39 (Un travailleur forestier).
40. Mémoire de la compagnie Price 1982, in BAPE, 1982, p. 67.
41. Les établissements forestiers profiteront d'une main-d'oeuvre à bon marché grâce à l'article 38 du programme de création d'emploi du Centre de main-d'oeuvre du Canada.
42. «Entre 1970 et 1980, 300 millions de plants ont été mis en terre; leur taux de survie à été de 75 % après un an, de 65 % après deux ans, de 40 % après cinq ans et d'à peine 20 % après huit ans (après ce laps de temps, on ignore pour l'instant le taux de survie).» Robert Laplante, «Les petites communautés locales et les résistances nécessaires» in Les villages ruraux menacés : le pari du développement, éd. du GRIDEQ; 1989, p. 132-133. La citation provient de Jean-Pierre Drapeau, «Priorité : reboisement»; Forêt Conservation, avril 1987, p. 33.
43. MER, Marsan et associés, Evaluation socio-environnementale et économique, 1984, p. 5.3.
44. Marsan et associés, Evaluation socio-environnementale et économique, MER, 1984, p. 5.3.
45. Mémoire du CRDEQ, 1982, in BAPE, 1982, p. 712.
46. Mémoire du SPBBSL, 1982, in BAPE, 1982, p. 724.
47. Mémoire de la SAIREQ, 1982, in BAPE, 1982, p. 616.
48. Mémoire de la MRC de La Matapédia, 1982, in BAPE, 1982, p. 611.
49. Mémoire de la MRC de La Matapédia, 1982, in BAPE, 1982, p. 613.
50. Marcel Lortie et al., Rapport du comité de consultation sur l'avenir de la forêt privée au Québec, L'avenir de la forêt privée, MER, FPBQ, juin 1984, 35 p.

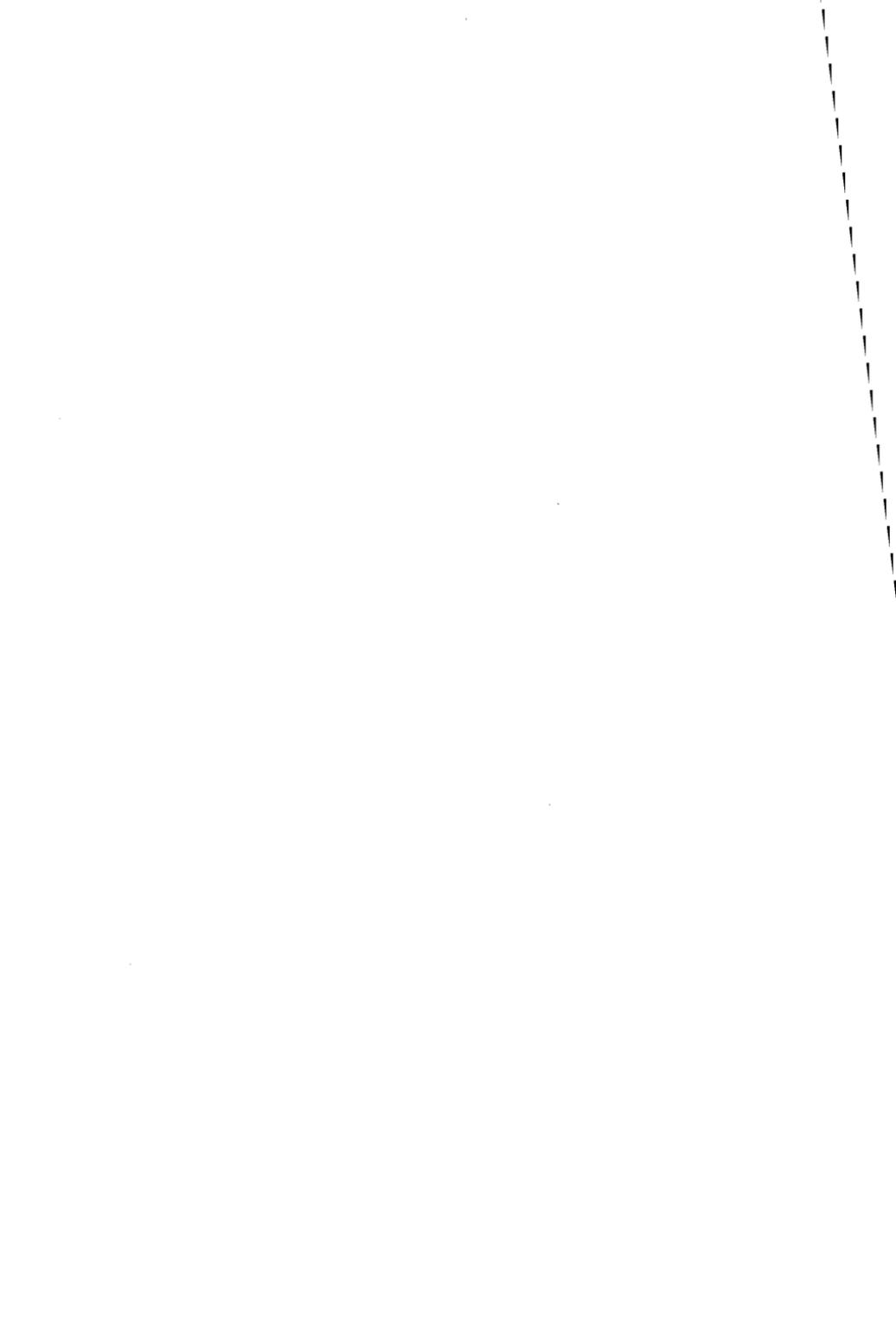
51. Mémoire du CRDEQ 1984, in BAPE, 1984, p. 948.
52. Dans une lettre que le concepteur du modèle M.O. Holling fait parvenir au BAPE, il précise que son modèle ne permet pas de faire une analyse en termes de coûts/bénéfices : «Don't believe cost/benefit figures—the relation between defoliation and growth, at the minimum, is too weak.»
53. Mémoire du CREEQ, 1982, in BAPE, 1982, p. 694.
54. Mémoire du CREEQ, 1982, in BAPE, 1982, p. 694.
55. Mémoire du CREEQ, 1982, in BAPE, 1982, p. 346.
56. Mémoire Le Club des Ornithologues, 1982, BAPE, 1982, p. 381.
57. Mémoire du CLSC Les Aboiteaux, 1984, BAPE, 1984, p. 375–376.
58. Mémoire de l'UQCN, 1984, in BAPE, 1984, p. 522.
59. Serge Mongeau, «Les toxiques domestiques : un approche globale», in Colloque éco-santé, op. cit.
60. Il n'est pas possible de séparer la valeur d'échange de la valeur d'usage comme le prétendent les écologistes et créer ainsi une société plus équitable fondée sur la valeur d'usage. «Si le système de la valeur d'usage, écrit Baudrillard, est produit par le système de la valeur d'échange comme son idéologie même – si la valeur d'usage est sans autonomie, n'étant que satellite alibi de la valeur d'échange, tout en faisant système avec elle dans le cadre de l'économie politique, alors il n'est plus possible de poser la valeur d'usage comme alternative à la valeur d'échange et sa «restitution» au terme de l'économie politique, sous le signe de la «libération des besoins» et de l'«administration des choses», comme perspective révolutionnaire.» De plus, la valeur d'échange et la valeur d'usage ne sont pas substantielles au produit mais expriment un rapport social. Par ailleurs «le fétichisme de la valeur d'usage, écrit encore Baudrillard, est plus profond, plus «mystérieux» encore que le fétichisme de la valeur d'échange. Le mystère de la valeur d'échange et de la marchandise peuvent encore relativement – il l'a été depuis Marx – être démasqués et affleurer à la conscience comme rapport social. Dans la valeur d'usage, la valeur s'enveloppe cette fois d'un mystère total, puisqu'elle se fonde dans l'anthropologie, dans l'évidence d'une naturalité, dans une référence originelle indépassable.» Jean Baudrillard, Pour une critique de l'économie politique du signe, éd. Gallimard, 1972, p. 167–168.

61. Mémoire, Les Amis et Amies de la terre, 1984, in BAPE, 1984, p. 500. On reconnaît, chez les écologistes, que l'une des idées principales du mouvement est le développement durable. Idée qui est reprise aujourd'hui par l'Etat, les entreprises, les agents de développement, etc. Or, il s'avère que si l'homme «se préoccupe aujourd'hui de ces ravages, ce n'est pas parce qu'il a changé de perspective, qu'il s'est remis à sa vraie place, mais parce que ces désastres, en devenant irréversibles, créent les conditions de sa propre mort; et donc de la mort de l'Univers qu'il continue à penser anthropologiquement». Jacques Attali, Marc Guillaume, L'anti-économique, éd. PUF, 1974, p. 109.
62. Nous pensons ici au sens qu'a donné Andrée Fortin à ces deux termes quand il s'agit de la démarche que le chercheur décide d'entreprendre avec un groupe de travail. Notre premier souci était de travailler avec les gens, car les groupes ne se gêneraient plus pour envoyer promener des chercheurs qui voudraient travailler sur eux, leur demandant temps, énergie et information, sans rien offrir en échange.» «Au sujet du savoir» in Entre le savoir et l'action : choix éthiques et méthodologiques, éd. GRIR, UQAC, 1987, p. 49.
63. Edgar Morin, «Le développement de la crise du développement,» in Le mythe du développement, sous la direction de Candido Mendès, éd. du Seuil, 1977, p. 241-272.
64. Ibid, p. 243.
65. La ville, écrivent les compagnies forestières, c'est la compagnie.
66. Voir, Herbert Marcuse, L'homme unidimensionnel, éd. de Minuit, collection Points, 1968, 312 p.
67. Jürgen Habermas, La technique et la science comme idéologie, éd. Denoel, 1973, p. 37. Il est étonnant de remarquer dans les études d'impact la négligence avec laquelle on a abordé les questions de rentabilité des arrosages. L'argumentation biologiste ou écologiste de la gestion forestière a pris le dessus sur l'argumentation économique. La nature s'installe dans le giron des productivistes.
68. Cornélius Castoriadis, «Réflexion sur le «développement» et la «rationalité», in Le mythe du développement, sous la direction de Candido Mendès, éd. du Seuil, 1977, p. 233.
69. Mémoire du CEPT, 1984, BAPE, 1984, p. 384.

70. Edgar Morin, «Le développement de la crise du développement», in Le mythe du développement, sous la direction de Candido Mendès, éd. du Seuil, 1977.
71. Edgar Morin, «Le développement de la crise du développement», in Le mythe du développement, sous la direction de Candido Mendès, éd. du Seuil, 1977, p. 257.
72. Edgar Morin, Science avec conscience, éd. Fayard, 1982, p. 260.
73. Edgar Morin, «Le développement de la crise du développement», op. cit., p. 258.
74. La nouvelle conscience, «ce n'est pas simplement la conscience que la société humaine en tant que système ouvert est dans l'éco-système, communique avec lui et s'en nourrit. La conscience écologique signifie aussi que l'éco-système est en nous, c'est-à-dire que la nature est en nous. C'est donc qu'il n'y a pas une identité close, définissable clairement qui serait l'homme et la société, plus une autre chose définissable, reconnaissable, qui serait la nature, l'éco-système et entre eux des connexions. C'est pourquoi je dirai que la société est un système auto-éco-organisateur.» Morin, in Le mythe du développement, p. 198.
75. Edgar Morin, Science avec conscience, op. cit., 1982, p. 189.
76. Gérard Berthoud, «Pièges productivistes et défis technologiques» in Autogestion, 4, 1980, p. 464.
77. Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 64-65.
78. Passet, L'économie et le vivant, éd. Payot, 1979, p. 66.
79. Edgar Morin, Le paradigme perdu : la nature humaine, Paris, éd. du Seuil, collection Points, 1973, 246 p.
80. Edgar Morin, op. cit., 1982, p. 73.
81. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 35.
82. Alain Touraine, Production de la société, Paris, éd. du Seuil, 1973, p. 84-85.

83. Voir à ce sujet, René Passet, L'économique et le vivant, éd. Payot, 1979, 287 p.
84. Alain Touraine, Production de la société, éd. du Seuil, 1973, p. 166.
85. Voir à ce sujet, Collectif de recherche, Aménagement intégré des ressources et des luttes en milieu rural, GRIDEQ. 1983, 351 p.
86. Voir à ce sujet Hugues Dionne, «Les sociétés d'aménagement des ressources et la difficile gestion collective» in Coopératives et développement, vol. 19, n° 1, 1987-1988, p. 83-94.
87. Alain Touraine, La prophétie anti-nucléaire, Paris, éd. du Seuil, 1980, p. 19.
88. Alain Touraine, Pour la sociologie, Paris, éd. du Seuil, collection Points, 1974, p. 58.
89. C'est comme si la prise en main tout comme la technologie venaient prescrire le type de société. Le changement par la prise en main ou par la technologie ne viendraient «non pas à un nouveau modèle de développement social d'emblée constitué, mais à la recherche conflictuelle d'un nouveau contrat social». Jean-Pierre Boyer, Danielle Lafontaine, «Nouvelles technologies communicationnelles et quête d'un nouveau contrat social» in Loisir et Société, vol. 11, n° 2, automne 1988, p. 223.
90. Paul Chamberland, «Un Québec souverain à l'ère de la disparition des cultures», in Québec l'an 2000, Possibles, vol. 14, n° 12, printemps 1990, p. 25. Le danger qui nous menace, dira Chamberland, est cette banalisation et cette réduction des cultures soumises à la logique techno-capitaliste.

5. LES PAPETIERES : CREDIBLES?



PARTAGER LES FRUITS DE LA FORET

Jacques LAPRISE

Surveillant des services à l'emploi
Centre d'emploi du Canada à Edmundston
Diplômé de la maîtrise en développement
régional de l'UQAR

1. ENTREPRISES, ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉS SOCIALES

Pas de nouvelle, bonne nouvelle, dit-on. Mais dans un monde où l'information est reine, tout se dit, tout se sait. Alors que les personnalités publiques viennent et s'envolent en des temps records, les individus comme les firmes qui ont des incidences publiques de quelque nature doivent être conscients de leur image et la soigner.

Le monde des affaires a évolué considérablement depuis les dernières années. Nous sommes loin de l'époque où le profit était reconnu comme l'unique mesure de succès d'une entreprise. L'expérience humaine et sociale, le développement des moyens de communication et le relèvement du niveau d'instruction ont amené l'émergence d'une attitude critique face aux rapports que maintient une entreprise avec son environnement. Ces facteurs obligent les dirigeants d'entreprises à

repenser leur fonctionnement. Aujourd'hui, on reconnaît la performance d'une entreprise autant par la qualité de ses activités internes que par ses rapports avec son environnement.

Les activités d'une entreprise ne sont plus perçues comme étant neutres. En effet, la société en vient à devoir faire des choix entre différentes possibilités autant réalisables les unes que les autres. Ainsi, la science permet d'utiliser l'énergie nucléaire comme source d'électricité, mais doit-on le faire? N'existe-t-il pas des voies plus avantageuses? Il ne s'agit donc plus de décider si nous aurons de l'électricité ou non, mais bien de quelle façon la société se procurera cette ressource. Et il est bien entendu que ces décisions porteront non seulement sur la rentabilité de tel ou tel projet, mais aussi sur les coûts directs et indirects.

Car on a longtemps fait abstraction des coûts réels de certains types de production puisque les entreprises productrices faisaient porter une partie des coûts au bilan de l'Etat. Nous n'avons qu'à penser aux services de santé, à l'éducation, aux infrastructures de transport. Cette vision a évolué à partir du moment où les sociétés ont été confrontées au caractère irréversible de certaines activités, et au caractère limité des ressources disponibles. La crise du pétrole des années 1970 a certainement contribué à cette sensibilité nouvelle. Les catastrophes écologiques comme celle de Bhopal en Inde ou Three Miles Island aux Etats-Unis sont autant de cas où l'opinion publique s'est révoltée.

Cela rend certaines activités totalement inacceptables et remet en cause l'existence même de ces firmes. Ces situations sont d'autant plus éclairantes qu'elles questionnent le mode de consommation occidentale, la capacité du secteur privé d'agir de façon responsable pour le bien commun, ainsi que l'absence de solution de réserve advenant l'éventualité du scénario pessimiste. L'arrivée massive de spécialistes en relations publiques au sein des entreprises canadiennes pendant les années soixante-dix est un signe des temps. En plus de s'approprier

des marchés, les entreprises cherchent maintenant à conquérir l'opinion publique, le coeur des consommateurs.

Les exemples de négligences grossières de compagnies ou de secteurs industriels entiers soulignent le caractère irréversible des choix économiques et des problèmes sociaux, politiques, écologiques et humains qui y sont parfois associés. Il s'agit de questions cruciales qui démontrent la véracité du concept de village global. Les pluies acides, la déforestation au Brésil et en Afrique, les émanations radioactives aux Etats-Unis et en URSS ou encore la mise en marché de produits insalubres pour la santé publique sont autant d'exemples du potentiel destructeur d'activités économiques irresponsables pour l'ensemble de la planète. L'ampleur des retombées entraîne une prise de conscience à l'échelle planétaire face à la nécessité de contrôler certaines activités de production stratégiques.

Depuis quelques années, les questions environnementales ont pris une grande importance. Elles font partie de tous les discours et ont entraîné la création d'une multitude d'organismes de protection de l'environnement. Les politiciens sont maintenant devant l'obligation de prendre position alors que l'électorat en fait un enjeu politique. Cette prise de conscience n'est pas le lot exclusif de ces acteurs. Les principaux pollueurs font face à des pressions sociales sans précédent. Le temps où la pollution et la mauvaise gestion étaient le prix à payer pour le développement économique est révolu.

Ces préoccupations liées à la qualité de la vie ne sont plus absentes de la dynamique du développement régional. Le développement à tout prix n'est plus une conception exportable en région. En fait, les populations régionales veulent choisir les types de développement qui s'offrent à eux et un des critères de choix porte sur l'impact environnemental des entreprises. Bien que certains voient dans le développement régional l'outil par lequel les régions deviendront des métropoles, ultime expression du développement économique, il en est d'autres qui

choisissent consciemment de vivre en régions éloignées pour les caractéristiques qui, précisément, les distinguent des grandes agglomérations. Ce sont ces derniers qui revendiqueront l'exploitation d'activités économiques respectueuses de cette particularité et qui offrent des possibilités de développement économique à long terme essentiellement axées sur le concept de développement durable et harmonieux.

Autant en milieu urbain que rural, les pressions sont de plus en plus fortes afin que les entreprises de production respectent et s'associent d'une certaine façon aux objectifs collectifs. C'est ce qui explique le fait que de nombreuses entreprises prennent une direction plus socialement responsable. Il faut voir là une politique rationnelle susceptible de faciliter la poursuite des activités de la firme. Une attitude contraire peut entraîner des conséquences suicidaires. Si on s'est longtemps offert le luxe de fonctionner en vase clos, la situation présente est explosive au point où un produit ou une firme peuvent disparaître en peu de temps. Si les consommateurs peuvent boycotter une firme pour des questions liées à la qualité ou à la réputation du service, ils peuvent aussi le faire à propos de questions sociales telles que ses pratiques d'embauche envers les minorités ou le traitement qu'elle fait subir à ses employés. Les réactions adverses prennent rapidement le circuit officiel et, grâce aux moyens de communication, elles arrivent à faire boule de neige. C'est l'impact des médias qui sert aussi parfois très bien les entreprises dans la mise en marché de leurs produits et de leur image de marque.

La place prépondérante de l'Etat dans l'économie depuis les années de l'après-guerre rend l'environnement économique plus ou moins imprévisible alors que l'Etat peut à tout moment, suite à des pressions politiques ou économiques, modifier les règles du jeu. Les entreprises doivent non seulement se bâtir une crédibilité face aux dirigeants politiques mais aussi face à la population qui influence ces mêmes dirigeants. Une telle approche évite d'avoir à réagir pour plutôt participer à l'édification d'un cadre de fonctionnement favorable à l'industrie.

Face aux contrôles imprévisibles de l'Etat, on préfère l'auto-censure.

Les entreprises reliées à la forêt ont un intérêt particulier à minimiser les réactions publiques à leur égard. Elles ont à la fois beaucoup à gagner et beaucoup à perdre.

2. LE ROLE SOCIAL DES GRANDES ENTREPRISES EN MILIEU PERIPHERIQUE : LA BAGUETTE MAGIQUE

2.1 Une question de survie pour les firmes et les régions

Alors qu'on a longtemps cru que les communautés rurales représentaient les secteurs les moins compétitifs des économies nationales, de nombreux facteurs incitent à revoir cette opinion. Les régions éloignées, considérées dans une perspective urbaine, sont probablement les secteurs économiques les plus soumis à l'internationalisation du processus de production. On peut aussi y retrouver les secteurs les plus modernes et les plus compétitifs. Souvent fondées sur l'exploitation des ressources, les économies périphériques répondent plus rapidement aux signaux de l'extérieur qu'à ceux de la métropole nationale. Cette constatation implique qu'il faille modifier notre manière de voir les entreprises régionales, particulièrement les entreprises exportatrices au niveau international. En fait, il ne s'agit plus de voir ces entreprises comme des entreprises de second plan, justifiant leur existence par de simples avantages liés à leur localisation. Nous sommes à même de constater que de telles entreprises sont efficaces, rentables, compétitives et généralement amplement pourvues de ressources physiques, monétaires et humaines.

Les caractéristiques les plus communes de ces régions sont reliées à la prédominance des ressources naturelles dans l'économie. Or, nous savons que l'extraction des matières premières est intensive en capital. Il est aussi normal de voir des économies régionales en bonne partie fondées sur l'implantation de grandes firmes d'extraction de ressources,

souvent rares, ce qui les rend d'autant plus précieuses. La qualité du rôle social de ces entreprises est particulièrement cruciale étant donné justement leur situation unique et le haut niveau de dépendance qui subsiste à leur égard. Or, justement en raison de la place qu'elles détiennent au plan des salaires et des emplois, il existe des phénomènes qui empêchent ou limitent la prise en compte de leur rôle social.

Ces entreprises ont une emprise sur le comportement social en influant sur les valeurs dominantes de ces sociétés régionales. On peut mentionner comme exemple la saisonnalité des emplois, les exigences en matière de scolarisation, ou encore les comportements associés au travail par quart. La contribution de la firme à la mise en place des équipements sportifs et culturels des villes monoindustrielles renforce la tolérance à leur égard. Les perspectives économiques d'une région sont souvent liées à la perception même de ces entreprises. Tout cela contribue d'une certaine façon à diluer les pressions sociales. La stagnation économique et la réduction des possibilités d'emploi pour les plus instruits constituent un frein pour l'évolution sociale et économique. Les travaux de Lucas et Himelfarb à cet égard sont riches d'exemples¹.

Il apparaît que la question du rôle social des entreprises en milieu périphérique a longtemps été négligée². Peut-être cela est-il dû à la peur de provoquer un climat d'antagonisme préjudiciable à la stabilité économique régionale. Peut-être aussi s'agit-il d'un manque de confiance de la part des régionaux. Les politiques de développement régional se fondent rarement sur l'expérience des firmes les plus importantes, comme si trop souvent, les politiques de développement régional sont conçues sans que l'on prenne en compte l'importance de ces entreprises. Comment est-il possible d'améliorer une performance économique régionale sans examiner de près le rôle du ou des principaux employeurs?

2.2 Générosité bien placée... Au-delà des dons philanthropiques

Le rôle des grandes entreprises dans les efforts de développement régional doit dépasser la simple distribution de dons philanthropiques et la mise en place de certaines infrastructures communautaires qui ont surtout pour objectifs de rendre le milieu plus accueillant pour les cadres de l'entreprise provenant d'ailleurs. D'autres avenues doivent être recherchées³. Désormais, les régions périphériques devront considérer tous les acteurs locaux qui peuvent favoriser leur développement. Elles devront aussi avoir l'appui du législateur en ce sens⁴. Autrement dit, les grandes entreprises devront être incluses dans les projets concrets de développement. A quel titre peuvent-elles intervenir? Quelques exemples : participation des grandes entreprises au démarrage d'entreprises d'origine locale par la participation au capital, par le transfert de connaissances ou de technologies, par l'achat préférentiel d'intrants d'origine locale, par l'adoption de mesures permettant l'expression de l'entrepreneurship chez les employés de la firme, par la promotion de produits locaux et de la région elle-même (sur le plan touristique) sur les marchés extérieurs où elles interviennent, par l'embauche et la promotion de cadres d'origine locale. Evoquons également la perspective d'une soustraction d'activités qui ne font pas partie des activités majeures ou essentielles de l'entreprise. Ces grandes entreprises peuvent aussi favoriser la venue de firmes dans la région par l'entremise de contacts d'affaires ou encore rendre disponible les meilleures compétences humaines au sein du personnel pour la réalisation des activités communautaires. Certains travaux récents ont commencé à accorder à toutes ces questions l'importance qu'elles méritent.

Certaines collectivités régionales dépendent considérablement d'une ou de plusieurs grandes entreprises en activité dans leur région, notamment des sociétés de pâtes et papiers, des conserveries de poisson, des exploitations minières, etc. La diversification des

économies régionales vise à réduire la dépendance des collectivités à l'égard de ces entreprises. On tente aussi de modifier les rapports entre celles-ci et la collectivité.

Certaines sociétés cherchent à mieux s'intégrer à la collectivité en demandant à leurs cadres et à leurs employés d'aider les collectivités à se rendre économiquement indépendantes. Certaines entreprises vont même jusqu'à subventionner l'expansion économique régionale.

Il s'agit là d'une évolution remarquable si l'on songe à l'ancienne réputation des grandes entreprises, qui étaient perçues comme des prédateurs rapaces qui épuisaient les ressources et emportaient les profits. Les sociétés deviennent de plus en plus sensibles à l'écologie de la région où elles sont installées ainsi qu'au bien-être de la population. Mais, étant donné qu'elles sont censées prendre plus qu'elles ne donnent à la région ou à la collectivité, il y a place pour d'autres contributions de leur part.

Une tendance qui se répand lentement au Canada est celle qui voit des entreprises se procurant des biens et services dans la localité. Cette pratique favorise particulièrement l'expansion des petites entreprises. Une grosse société peut aussi promouvoir la qualité de vie dans la collectivité en patronnant les arts, les loisirs, les sports, l'éducation et les événements spéciaux. En outre, elle peut mettre les talents de ses cadres au service des projets d'expansion régionale et promouvoir la collectivité dans sa publicité⁵.

3. LE CAS PARTICULIER DES ENTREPRISES DE PÂTES ET PAPIERS : LE BOIS SOUS L'ECORCE

Les entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la production de pâtes et papiers représentent une industrie intimement liée aux régions périphériques. Elles sont normalement de grande taille et compétitionnent directement avec d'autres firmes sur le plan international. Les barrières à l'entrée sont grandes et nécessitent la primauté d'économies d'échelle. Il est bien évident que ces firmes n'ont rien à voir avec les entreprises de petite taille de ces régions. Elles représentent généralement des investissements approchant le milliard de dollars et peuvent compter plusieurs centaines d'employés. Notre intérêt doit donc être proportionnel à leur rôle et à leur importance.

3.1 Contrôle serré de l'espace : une industrie aux grands horizons

Généralement, les entreprises exploitant des ressources naturelles sont localisées près du lieu d'extraction. Les coûts de transport étant considérables, leur éloignement serait hasardeux⁶. L'épuisement progressif de la ressource près de l'usine de traitement élève de plus en plus les coûts de production des firmes de pâtes et papiers, ce qui peut ultimement entraîner la fermeture ou la relocalisation d'une usine pour maintenir sa rentabilité. Notons que ces firmes exploitent une ressource qui représente l'avantage comparatif le plus certain⁷. En corollaire, si la densité de population est un des facteurs des plus importants des métropoles, les ressources premières le sont tout autant dans les régions périphériques. Ce n'est pas pour rien que la transformation de ces ressources présente autant de considération dans les efforts de développement de nouvelles entreprises puisqu'elles constituent un acquis et une force comme le démontre la présence dominante de l'industrie du bois en région.

Ces conditions redoublent l'intérêt envers cette industrie dont le rôle est si déterminant pour un nombre important de communautés situées en région périphérique sans compter le degré de concentration dans certaines provinces. Au Canada seulement, plus de cent villes et villages dépendent directement de l'existence d'entreprises de pâtes et papiers⁸.

Le rôle prépondérant de cette industrie souligne l'énorme pression qu'elle exerce ou peut exercer sur le système politique. Cette pression est amplifiée aussi par le contrôle majoritairement canadien de cette industrie, bien qu'à la baisse⁹.

En plus de représenter un employeur important, parfois le plus important, la firme de pâtes et papiers utilise des ressources en capital à un niveau élevé. En fonction de la nature de ses opérations, elle possède ou utilise de larges étendues de territoires du domaine privé ou public¹⁰. Au Nouveau-Brunswick seulement, 16 % des terres, soit 1 158 700 hectares, sont de grosses propriétés foncières en tenure libre aux mains de quelques grandes compagnies¹¹. A cela il faut ajouter 3 355 400 hectares de terres de la couronne qui sont partagés pour leur exploitation et leur gestion entre dix entreprises forestières.

Bien qu'il s'agisse essentiellement d'extraire la matière ligneuse, le contrôle de ces grandes étendues détermine aussi tous les autres usages possibles tels que les loisirs, l'aménagement des infrastructures, le développement domiciliaire, l'agriculture et l'accès aux ressources secondaires (l'eau, les minéraux, etc.). Il empêche l'utilisation de la terre à d'autres fins et peut limiter grandement le développement de nouvelles entreprises. Par exemple, les activités de loisirs et de tourisme ne cadrent souvent pas avec les activités de coupe en forêt ou avec les émanations atmosphériques associées aux activités de production de ces firmes. On est parfois loin de la conception de la nature sauvage qui plaît aux touristes. Cette condition objective impose des choix et des limites réelles face aux développements qui peuvent s'ensuivre. L'espace ainsi géré

offre bien entendu certains avantages mais le bilan négatif du potentiel perdu est souvent relégué à des considérations secondaires. Car les populations locales ont l'impression que l'usage associé aux usines de pâtes et papiers est la seule alternative possible. Cela ou rien d'autre, dirait-on.

3.2 Une industrie génératrice de dollars... de papier

L'industrie des pâtes et papiers génère des revenus d'emploi généreux. Les salaires sont déterminés sur une base nationale plutôt que locale, ce qui creuse l'écart salarial entre ces emplois et ceux des autres industries manufacturières de la région. La proportion plus élevée des coûts autres que ceux reliés à la main-d'oeuvre permet de tels écarts salariaux lorsque comparés à des industries plus intensives en main-d'oeuvre. On reproche souvent cette situation puisqu'elle semblerait favoriser la persistance d'un niveau d'instruction faible de la population en raison du fait que l'accès à des salaires élevés est possible avec un minimum de scolarité. On observe alors une faible valorisation de l'éducation comme moyen de promotion sociale et économique, diminuant ainsi le potentiel productif régional.

L'on sait aussi que les investissements de recherche et développement de ces firmes peuvent être considérables, particulièrement pour une région périphérique. Or la nature peu stratégique de la recherche dans ce secteur industriel ne suscite pas, chez les gouvernements, un intérêt important. Une étude a démontré qu'au Nouveau-Brunswick, la région d'Edmundston (11 000 habitants) avait le taux le plus élevé d'investissement en recherche et développement, avant Saint-Jean (110 000 habitants) et Moncton (80 000)¹². La présence de la forestière Fraser y est sûrement pour quelque chose malgré le fait qu'il s'agisse d'un produit relativement simple et qui ne peut être considéré comme secteur de pointe. Il illustre cependant l'existence sur place de personnel technique dont les qualités et les compétences pourraient servir aux intérêts de la région si des conditions idéales d'utilisation existaient.

3.3 Gérer la vie des arbres... et des communautés

La gestion des ressources forestières implique un mode d'exploitation. La préservation à long terme de la ressource est une question de grand intérêt en regard de son épuisement progressif et de la lenteur du renouvellement naturel de la forêt. Les communautés rurales où sont localisées ces firmes savent que la persistance des activités économiques qui y sont reliées dépendent d'une gestion appropriée de la ressource ainsi que des efforts consacrés au reboisement. Particulièrement dans ce secteur industriel, le capital est mobile, mais pas la ressource. Il y a bien sûr le scénario pessimiste suivant lequel les firmes exploiteraient la ressource sans considération pour l'avenir. D'autres affirment au contraire que les investissements en capital sont assez importants pour qu'il ne soit pas possible de fermer boutique, contrairement aux entreprises «footloose». Quoiqu'il en soit, on constate que les entreprises n'ont pas toujours su planifier leur développement à long terme. Pourquoi le feraient-elles? Leurs actionnaires évaluent le rendement de leurs investissements sur de courtes périodes. Leurs dirigeants ne signent pas de contrat de longue durée avec leur conseil d'administration. Au fond, tout cela rappelle un peu le fonctionnement de nos systèmes politiques, où les échéances électorales imposent des stratégies efficaces à court terme.

Dans le même ordre d'idée, l'expérience passée et une certaine vision trop optimiste de la science semblent justifier ce faible souci de l'avenir. C'est comme l'argument que nous offre l'industrie nucléaire : pourquoi se priver de l'utilisation de cette invention aujourd'hui sous prétexte que nous ne savons pas encore comment gérer efficacement les déchets radioactifs? Nous sommes invités à croire que l'on trouvera les solutions acceptables un jour ou l'autre.

3.4 L'héritage des seigneuries

Un irritant dans la gestion des terres privées et publiques est la question du pourquoi et du pour qui. Bien sûr, nous

savons que l'on exploite la forêt pour en tirer un profit; mais pour qui? Il s'agit là d'une question déterminante quand on analyse le régime de propriété qui caractérise l'industrie forestière. Comment peut-on expliquer que des propriétaires d'une firme forestière aient accès à des ressources qui, en somme, constituent le patrimoine collectif? Car il faut reconnaître que de nombreuses revendications à l'endroit des grandes papetières tirent leur légitimité d'une telle conception.

Le contrôle de grandes étendues de forêts privées ou publiques assure, pour l'entreprise, une influence certaine sur les prix de la ressource et détermine ainsi la part que les petits exploitants de lots boisés tireront du marché.

Des études ont démontré que les dirigeants des firmes d'exploitation des ressources font carrière au sein de l'industrie. Leur appartenance est liée à l'industrie et non pas à la communauté. Les dirigeants s'identifient à une communauté cosmopolite plutôt qu'à la communauté régionale. Cela constitue un obstacle additionnel à l'établissement de rapports sociaux et économiques favorables à la région. La participation à des activités sociales hors de la région contribue évidemment peu à entretenir des relations étroites entre le personnel cadre de la grande entreprise et les entrepreneurs régionaux. Nos recherches sur la Fraser inc. ont clairement démontré la forte fréquence de participation des cadres de la firme à des organismes nationaux malgré le fait que leur résidence était située à Edmundston. Cette attitude de retrait est renforcée par le maintien, en de nombreuses communautés, de logements patronaux qui dénotent encore plus le détachement des cadres face à la région¹³. On constate dès lors qu'il est encore plus difficile de provoquer une prise en compte du développement à long terme de la région par les cadres de ce type d'entreprise puisqu'ils n'y trouvent pas nécessairement leurs avantages sur le plan personnel.

Si l'on regarde maintenant l'orientation des dons des firmes, l'étude des activités de la compagnie FRASER inc. a

permis de constater un saupoudrage des contributions sociales en région. Il s'agit apparemment d'une stratégie visant à toucher le plus de monde possible sans qu'on y associe une volonté bien nette de modifier les conditions de vie. En même temps, peut-être pour soutenir ses marchés, la firme dirige des sommes importantes vers des centres urbains hors de la région. Les bénéficiaires sont souvent des organismes sociaux dont font partie les dirigeants et acheteurs de la firme. Les sommes canalisées ainsi sont autant d'argents non dépensés sur place. Autant de centres culturels, de centres sportifs, d'hôpitaux régionaux qui ne voient pas le jour ou qui n'en bénéficient tout simplement pas.

L'origine ethnique, culturelle et linguistique des dirigeants contribue aussi à ce désengagement communautaire. On considère souvent qu'ils ne sont que des oiseaux de passage dans les régions de production. Ce contexte n'encourage pas la solidarité ou n'incite pas à investir localement, tant économiquement que socialement. Il peut expliquer aussi l'absence de représentants régionaux sur les conseils d'administration de ces industries, ce qui accentue le problème de désaffection. Dans un certain sens, la participation se fera dans la mesure où les dirigeants y trouveront une satisfaction à court terme¹⁴.

Il a déjà été mentionné que la compagnie Noranda, suite à une vaste expérience en région monoindustrielle dans le domaine minier, ne favorise pas la croissance d'une usine à un niveau dépassant 10 % de la main-d'oeuvre locale. On redoute en effet les pressions sociales et politiques qui pourraient alors s'exercer, limitant la marge de manoeuvre de la firme. Cette politique a aussi pour conséquence le maintien des activités à un niveau minimum alors que de nombreuses autres possibilités seraient envisageables. Elle freine aussi l'urbanisation, privant la région concernée des avantages d'une concentration démographique plus marquée. On peut se demander si les entreprises ne considèrent pas aussi qu'il faut maintenir la ruralité à un niveau minimal, puisqu'on recrute surtout dans ce milieu le personnel le plus qualifié pour divers travaux forestiers.

Compte tenu de l'importance de leurs moyens, on serait en droit d'espérer voir les entreprises forestières jouer un rôle de leader dans le développement économique régional. Or, les données dont on dispose permettent de constater que peu d'entreprises locales en bénéficient directement. Les entreprises forestières semblent plutôt agir comme un baromètre sur le climat économique régional : selon qu'elles soient en expansion ou en difficulté, les investissements varient.

On peut expliquer cela en partie par le fait que la grande entreprise exploite le créneau le plus rentable de l'exploitation des ressources, ce qui oblige les investisseurs locaux à trouver des occasions d'affaires moins avantageuses dans le secteur de la forêt ou simplement dans d'autres industries pour lesquelles la région n'a pas d'avantages comparatifs évidents. La relative absence des entreprises régionales hors des activités d'amont et d'aval de l'industrie des pâtes et papiers exprime probablement les difficultés qui y sont associées, mais représente aussi un potentiel à explorer. Bien que les théories de la localisation expliquent que les activités de transformation de haut niveau ont tendance à être situées près des centres populeux, des marchés, rien n'exclut pour autant la possibilité d'une localisation à proximité des usines de première transformation.

Concrètement, il faudrait envisager la création d'activités telles que la fabrication de papeterie d'affaires, d'édition, de papiers spécialisés ou de contenants d'expédition. Il pourrait en être de même pour certaines activités d'amont telles que les produits chimiques, la machinerie et l'expertise-conseil. En somme, tout indique que les effets directs et indirects sont en bonne partie exportés hors de la région. Il paraît donc important qu'une stratégie de développement régional tienne compte de ces facteurs afin d'exploiter au maximum ces marchés.

4. LA REPONSE DE L'INDUSTRIE DES PATES ET PAPIERS : BIENVENUE CHEZ-NOUS DANS VOTRE FORET

L'actuelle stratégie de mise en valeur de l'industrie des pâtes et papiers montre que celle-ci se sent vulnérable et veut se protéger. Il lui faut mener de front des démarches efficaces pour maintenir les conditions d'exercice les plus favorables. Comment expliquer autrement les sommes investies en publicité dans les médias écrits et électroniques? En répétant être «Pour une gestion responsables des ressources», l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers tente, d'une certaine façon d'éviter les critiques du mouvement de protection de l'environnement en s'associant à ses préoccupations et au désir de respecter l'environnement. On traite du recyclage du papier de rebut, de la protection des forêts contre les épidémies d'insectes et le feu, de l'effet des pluies acides et de la pollution atmosphérique sur les forêts et surtout, du contrôle de la végétation compétitive.

On s'ennorgueillit de la performance de ses entreprises concernant les efforts visant à assurer la régénération des forêts, le recyclage du papier rebut, le contrôle des affluents où plus d'un milliard de dollars auraient été dépensés l'année dernière¹⁵.

Outre ces nobles intentions, cette industrie ne fonctionne pas en dehors des préceptes économiques qui identifient le profit comme principal objectif, tout en y étant soumis. La citation suivante d'une brochure publiée par la Fraser inc. en dit long :

Fraser inc. entend aménager ses terrains forestiers pour le plus grand bénéfice de la compagnie, de ses employés, du public et des générations futures. Fraser s'est engagée à gérer ses forêts en tenant compte des aspects environnementaux et économiques.

L'ordre d'importance serait inversé que l'on serait en mesure de voir un changement drastique dans le fonctionnement de l'industrie¹⁶.

Il faut douter des conséquences apparemment avantageuses qui pourraient découler d'une prise de conscience de l'industrie quant à son rôle. La production de plus de papier à partir de rebut de papier peut avoir des conséquences sérieuses sur le prix et la demande de bois auprès des petits exploitants, elle peut favoriser la relocalisation de certaines usines plus près des centres de récolte sans compter les pressions qu'une réduction des activités occasionnera dans certaines communautés éloignées et dépendantes de la transformation primaire de la ressource. Ces pressions pourraient prendre l'allure d'engagements réduits concernant le reboisement ou l'environnement afin de maintenir la rentabilité de certaines usines plus vétustes.

En fait, l'approche marketing que semble vouloir prendre l'industrie des pâtes et papiers depuis les derniers mois laisse de côté l'élément le plus important du développement économique auquel est subordonné toute considération d'ordre environnementale ou autre : la population. Rien n'émane dans les messages concernant les intentions de l'industrie au sujet des engagements qu'elle entend prendre pour favoriser l'épanouissement économique et social des communautés qui, grâce à leur main-d'oeuvre et leur patrimoine, assurent la continuité de ses activités commerciales depuis un siècle. Les collectivités régionales ont encore beaucoup à faire pour les sensibiliser à cet effet.

NOTES

1. Dans Milltown, Raitown, Minetown, Toronto, University of Toronto Press, 1971, Rex Lucas souligne que, outre le manque d'emploi, l'émigration des régionaux est due à une force sélective faisant que ceux qui sont hostiles au système, aux normes et aux valeurs qui

prennent prise dans ce contexte résolvent leur problème d'hostilité en émigrant.

2. «La recherche dans le domaine social se heurte à des obstacles énormes, non seulement parce qu'il s'agit de questions vagues et complexes, mais aussi à cause du nombre limité d'études sur le comportement social au Canada», A. Himelfarb, Caractéristiques sociales de villes canadiennes bâties autour d'une seule entreprise industrielle, Étude n° 30, Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, 1976, p. 419.
3. Nous avons souvent tendance à ignorer l'importance et la direction que prennent ces dons. En 1980 seulement, plus de 259 000 000 dollars furent donnés par des entreprises aux organismes de charité au Canada. De ce montant, plus de la moitié furent reçus par la province de l'Ontario. Statistique Canada, Catalogue 61-519.

Cela ne tient pas compte des sommes distribuées à d'autres types d'organismes, les services et les dons en espèces comptabilisés aux frais généraux des entreprises. L'orientation de ces sommes d'argent est déterminée par le donateur malgré le fait qu'elles sont déductibles d'impôt. Rien n'empêche une entreprise localisée à un certain endroit de diriger ses largesses vers un bénéficiaire de l'extérieur.

Cela souligne un autre facteur de déséquilibre interrégional où les régions centrales bénéficient non seulement d'une situation économique favorable mais aussi des retombées additionnelles au chapitre des contributions sociales. Etant donné la localisation des sièges sociaux hors des régions périphériques et l'absence de législation plus appropriée et dans certains cas, le faible degré d'intégration des cadres des grandes entreprises aux communautés régionales, on peut y voir là une explication à ce phénomène.

4. C.D. Stone pose la question en ces termes :

What happens in practice is that the managers of the donor corporation – those in charge of its decision – wind up being generous to their favorite charities with money that is, in a relatively good sense somebody else's. If charities are to be supported, why shouldn't management declare extra dividends and let the shareholders – whichever of them so choose – give to the charities of their choice? Or if there are social services that are not being adequately performed in the society, and if corporations have excess unexpended earnings at the end of the year, why not raise

corporate taxes rather than put ourselves at the mercy of corporate largesse? If we took latter route, excess monies would be drawn into and disbursed through government channels, where they would be subject to the democratic process of general electorate, rather than doled out at the whim of nonrepresentative corporate managers. C.D. Stone, Where laws ends, New York, Harper and Row, 1975, p. 111.

5. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, Le chômage régional au Canada : un pays en déséquilibre, rapport intérimaire, novembre 1989, p. 25-26.
6. «Cherchant à minimiser les coûts de transports, les industries lors de la création des usines se sont installées en fonction des concessions forestières accordées par l'Etat», C. Manzagol, Logique de l'espace industriel, Paris, PUF, collection Le géographe, 1980, p. 58.
7. Serge Côté souligne les forces en présence lorsqu'il dit que : «... dans l'espace monopolisé par les capitalistes étrangers à la région, il n'y a plus place pour l'initiative des autochtones». Les voies de la monopolisation : le cas de l'usine de Bathurst, thèse de PH.D., Université de Montréal, 1978, p. 420.
8. J. Swift, Cut and run, Toronto, Between the lines, 1983, p. 24. L'auteur mentionne par ailleurs qu'un travailleur sur dix au Canada dépend de la forêt, que l'industrie de la forêt exporte pour deux tiers de tous les échanges mondiaux du Canada, elle représente 15 % de la valeur ajoutée du secteur manufacturier et compte 300 000 emplois directs en plus de 1 000 000 d'emplois indirects.
9. Voir Arnaud Sales, La bourgeoisie industrielle au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 292.
10. L'accès à de larges propriétés foncières par l'industrie des pâtes et papiers est associé au contexte dans lequel elle est apparue. Son développement correspond avec un marché du bois en débandade qui a permis l'accès aux forêts. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Forest Development Commission, Frédéricton, 1957, p. 22.
11. Le groupe de travail pour l'élaboration d'une politique sur l'utilisation des terres, Politique sur l'utilisation des terres : une approche positive, rapport présenté au Comité du conseil des ministres sur le développement économique, Nouveau-Brunswick, novembre 1982, p. viii et 9.

12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Groupe d'étude sur les langues officielles, Vers l'égalité des langues officielles, Frédéricton, 1982.
13. Cette observation correspond avec les résultats des travaux de Guy Rocher lorsqu'il écrit que «les travailleurs étrangers ont des rapports avec les autochtones limités aux exigences de travail et de la vie; pour le reste, les colonisateurs vivent entre eux. Ce clivage s'inscrit dans l'aménagement des villes coloniales où l'on trouve immanquablement le quartier des étrangers». Dans Sociologie générale, tome III, p. 481.
14. Cette situation correspond à un modèle que l'on retrouve souvent ailleurs. Comme il est cité par Himelfarb, «les travailleurs n'accèdent pas au palier de direction, ils font partie d'un système local, alors que la direction se veut dans un système cosmopolite». S.P. Tribble, Commission Royale d'enquête sur les groupements des sociétés, études numéro 12, Ottawa, 1978, p. 16.
15. CPPA Annual report focuses on environment, The Brunswick Business Journal, June 1990, p. 7.
16. Feuillelet publicitaire de la Fraser inc. circa 1990.

6. PLAIDOYERS POUR LA FERME FORESTIERE

MAITRES ET RESPONSABLES DE NOTRE FORET

Jacques HEBERT
Documentaliste
Ministère de l'Énergie et des Ressources
à Québec

INTRODUCTION

Nous sommes riches d'un immense territoire à potentiel forestier parsemé de lacs et de rivières. Nous avons également une abondante main-d'œuvre paysanne ou d'origine paysanne. Depuis quelques décennies, la technologie a pris des proportions gigantesques. Dans l'espace d'un siècle, on a épuisé nos forêts pour en arriver à une rupture de stock et à une dégradation des écosystèmes. Les profits vont surtout aux compagnies multinationales qui iront ailleurs quand les ressources seront taries.

Pourtant, si on pratiquait un aménagement intensif, nous pourrions obtenir des rendements trois à cinq fois supérieurs en forêt publique. Seuls les artisans forestiers possédant une ferme forestière sont en mesure d'arriver à de tels résultats. Il faudra donner un juste prix pour le bois et concéder aux

artisans forestiers à bon compte et à faible taux d'intérêts, ces lots publics de la zone habitée situés au sud du 50^e parallèle.

On produira plus de bois, on développera un vaste programme de création d'emplois basé sur l'entreprise privée autonome et responsable puisqu'on pourra ainsi éliminer les subventions d'aide et enfin, on respectera et améliorera les écosystèmes. Nous aurons une meilleure qualité de vie et un plus grand sentiment d'appartenance.

1. REFLEXIONS SUR L'AMENAGEMENT EN FORET PUBLIQUE

Depuis 1979, on admet publiquement qu'au Québec on fait face à une rupture de stock sur le plan forestier. Comme solutions de rechange, le MER (ministère de l'Energie et des Ressources) parle, dans les médias, de reboisement et le public ajoute qu'il faut diminuer la récolte. Il y a beaucoup à nuancer.

De concert avec le MENVIQ (ministère de l'Environnement) et le MLCP (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche), on doit considérer la conservation du milieu forestier, ainsi que la pérennité de la ressource forestière. Il faut aussi tenir compte des intervenants récréatifs en forêt, des différents écosystèmes, etc. Voyons d'abord quelles solutions s'offrent à nous en forêt publique.

1.1 L'aménagement : les alternatives

1.1.1 Aménagement extensif

En 1986, lors du discours d'un intervenant du MER, on faisait enfin état des différentes méthodes qui pourraient être retenues pour protéger la régénération naturelle après une coupe à blanc totale ou une coupe à blanc par bandes ou en damier¹.

On en arrive à la conclusion qu'on pourrait conserver une régénération naturelle suffisante dans 75 % des cas des coupes à blanc. Il en coûte beaucoup moins cher de sauver la régénération préétablie que de faire du reboisement. On appellera aménagement extensif, cette pratique de la coupe à blanc avec protection de la régénération préétablie.

L'aménagement extensif marquerait déjà un progrès mais il ne suffira pas à prévenir la rupture de stock en forêt publique à court et moyen terme.

1.1.2 Coupes précommerciales et aménagement intensif

Il y a en fait deux façons de contrer cette rupture de stock. On dit dans les statistiques du MER que 36 % de la superficie de la forêt publique productive consiste en jeunes forêts régénérées, ce qui représente 157 000 km². On sait que deux hommes peuvent éclaircir 0,6 hectare par jour en moyenne. Là où la situation le permet, il y aurait lieu de faire des coupes précommerciales afin de favoriser la croissance des arbres d'avenir et ainsi de pouvoir exploiter du bois commercialement sur ces sites dans un avenir plus rapproché que si on laissait la nature à sa compétition naturelle.

Pour contrer cette rupture de stock, une seconde possibilité existe. Il s'agirait de faire des coupes d'éclaircies commerciales sur les 52 % de la superficie productive de nos forêts publiques rendues à maturité.

La demande en produits forestiers est et s'annonce toujours plus grande. Si on continue à pratiquer les coupes à blanc, ou si, au mieux, comme certains le préconisent à propos de nos forêts publiques, on en vient à faire de l'aménagement extensif, le stock global continuera à diminuer, et on accentuera la rupture de stock.

On pourrait ici, dans ces forêts publiques mûres, redresser la situation en acceptant d'éliminer la pratique des coupes à

blanc pour faire de l'aménagement intensif. En éclaircissant la forêt existante, on permet la pénétration de la lumière en sous-bois, ce qui favorise la germination et la régénération forestière.

Si on revient à tous les dix ou vingt ans sur un même parterre de coupe pour une partie des arbres, après trois ou quatre interventions, on arrivera à une coupe totale de la forêt initiale, mais on aura des nouvelles générations qui seront déjà à maturité et d'autres qui seront en voie de le devenir².

En s'assurant de garder des arbres dans toutes les catégories d'âges, on aura une forêt inéquienne ou futaie composée, ou un peuplement forestier de différentes espèces et d'âges différents.

Bien entendu, ces pratiques impliquent des changements technologiques. Il faudra plus de main-d'oeuvre. Il faut donc penser à une équipe pour faire le martelage des arbres à abattre. Une abatteuse montée sur grue télescopique postée dans un chemin central semble être le meilleur outil pour les industriels.

Pour faire un bon travail en aménagement intensif, il serait mieux de travailler avec un équipement léger et utiliser des «bûcheux» à la scie mécanique. On peut utiliser des abatteuses directionnelles munies de chenilles.

Si on opte pour l'emploi de débusqueuses sur pneus, il devrait y avoir un règlement obligeant à utiliser des pneus à haute flottaison, beaucoup moins dommageables pour la régénération.

1.2 Le coût du gaspillage actuel

Au Québec, on peut dire qu'on est les champions au monde dans un domaine de la foresterie : c'est de comptabiliser la quantité de bois que l'on a, de le couper et de l'amener aux usines au plus bas prix, sans s'occuper des conséquences

futures. On vise le profit à court terme, c'est tout ce qui nous intéresse.

Actuellement, on fait des coupes à blanc avec de grosses abatteuses et des débusqueuses. Il ne reste rien de la régénération préétablie. Ces appareils manipulés par des ouvriers à forfait ont tout écrasé et labouré le sol, ne laissant que des tas de branches et des arbres entiers, parfois des feuillus nobles : bouleaux jaunes ne correspondant pas au marché visé par l'exploitant, ou des bois de catégorie pour le sciage allant pour la pâte et papier et inversement, etc.

On pourrait au moins récupérer ces résidus forestiers en les déchiquetant et en les épandant sur le parterre de coupe. Il s'agit là d'un excellent fertilisant qui favorise la régénération : un groupe de recherche sur les bois rameaux fragmentés (MM. Guay, Lapointe et Lemieux) en fait d'ailleurs actuellement l'expérience et les résultats sont à date très positifs³.

Dans le cas des coupes à blanc actuelles, il faudrait soustraire le coût de la remise en production de cette forêt du revenu de la récolte actuelle et non la comptabiliser sur la récolte à venir dans 60 à 100 ans.

Autre facteur excessivement important : en coupant à blanc, on ne calcule jamais le coût de la longue attente d'une génération subséquente d'arbres mûrs. Ce vide de productivité est lourd de conséquences dans un contexte de rupture de stock. Si on continue les pratiques actuelles, il est prévu que bien des usines devront fermer, faute d'approvisionnement. C'est déjà le cas en bien des endroits. Ce que l'on reboise actuellement pourra être récolté dans soixante à cent ans, peut-être un peu moins si la recherche progresse.

Il ne faut pas oublier que ces changements impliquent des coûts à payer dans le sens d'une main-d'oeuvre accrue au niveau des gens de métier, des techniciens et ingénieurs forestiers ainsi que des administrateurs additionnels. Il faudra

former ces futurs employés en fonction de l'aménagement intensif.

Dans ces années de pénurie d'emploi, il s'agit là effectivement d'une source exceptionnelle de création d'emplois et également de retombées économiques importantes pour les régions. Les coupes précommerciales permettraient la création de milliers d'emplois par année.

1.3 La forêt publique : une solution mieux appropriée

Si on fait moins de reboisement et plus d'aménagement, on diminuera de plus l'emploi de phytocides. Dans une forêt aménagée en meilleure santé, les épidémies seront moins agressives. En ayant planifié de revenir périodiquement sur un même site, et avec un réseau de voirie forestière permanent, on pourra intervenir au fur et à mesure des événements.

En Suède, on produit deux fois plus de bois qu'au Québec sur un territoire productif trois fois moindre et l'industrie forestière compte pour 50 % de l'économie de ce pays industrialisé.

Au Québec, 90 % du territoire forestier est géré par l'Etat et les compagnies, et l'industrie forestière compte pour 20 % de l'économie québécoise.

Tout incite à croire qu'il faut s'en aller vers un mode d'aménagement plus intensif. On accroîtrait la productivité et la polyvalence de la forêt, créant ainsi des milliers d'emplois dont les régions ont grand besoin. On augmenterait substantiellement l'apport de l'industrie forestière à l'économie québécoise, tout en améliorant la qualité des produits.

On devrait remettre au secteur privé la majeure partie du territoire forestier en zones habitées. Bien des artisans propriétaires forestiers ont, depuis toujours, pratiqué d'instinct l'aménagement intensif. Nous allons maintenant constater que

leurs exploitations sont aussi rentables que celle de l'agriculteur moyen.

Il faut briser le mythe que «ce n'est pas rentable» de faire de l'aménagement forestier et que «l'on n'a pas le choix de ne pas piller la forêt».

2. LA FORET PRIVEE : UN POTENTIEL INEGALE

Une bonne gestion en foresterie passe par la responsabilité et la responsabilité passe par la propriété privée. On a bien tenté de responsabiliser les compagnies avec la nouvelle loi sur les forêts, mais on continue de couper à blanc sans aménagement. Le mieux qu'on semble proposer, c'est de faire de l'aménagement extensif, soit faire des coupes à blanc totales, par bandes ou en damiers avec protection de la régénération. Ce n'est ni la plantation, ni cette régénération sauvée qui permettront de contrer la rupture de stock.

En forêts publiques, on a commencé à faire des coupes précommerciales dans les forêts jeunes régénérées, mais c'est encore trop peu. On sauve ainsi dix à quinze ans sur la plantation.

En forêt privée, on est en mesure de faire de l'aménagement intensif. La forêt privée a le potentiel pour assumer un approvisionnement forestier continu, mais il y aurait des changements à y apporter.

J'avais toujours entendu dire que la forêt privée, ce n'était pas rentable, qu'il valait mieux placer son argent à la banque. N'en croyant pas un mot, j'y ai regardé de plus près et je me suis rendu compte que c'était aussi rentable qu'une ferme laitière ayant trois fois plus d'actifs qui déprécient⁴.

J'aimerais démontrer que la forêt privée au Québec est très intéressante : elle a un bon potentiel de production

forestière, crée des emplois et engendre des retombées socio-économiques pour les régions périphériques.

2.1 La rentabilité de la ferme forestière

En 1985, j'ai fait une étude qui m'a donné des résultats révélateurs. J'ai rencontré beaucoup de propriétaires forestiers qui produisent en moyenne une corde à l'acre par année. Ils exploitent leur boisé en futaie composée, avec des moyens simples tels que le tracteur de ferme muni d'un treuil, chenille ou des chevaux de trait.

Ce modèle de ferme forestière se décrit comme suit. Une ferme de cinq cents acres productifs et bien stockés en futaie composée donnant un rendement d'une corde à l'acre en moyenne par an pour deux hommes ou encore pour une famille, considérant l'aide de la femme et des enfants.

J'ai comparé ce modèle de ferme forestière à une ferme laitière parmi les plus rentables (GERA), et cela selon les statistiques du MAPAQ, suivant des critères de comparaison approuvés par les spécialistes de ce ministère⁵.

Les résultats sont les suivants : la ferme laitière de ce type a un actif trois fois plus élevé que dans le cas de la ferme forestière et cet actif déprécie : le troupeau est sans cesse à renouveler et il y a des pertes, la machinerie coûteuse est à renouveler, ainsi que les bâtiments. Dans le cas de la ferme forestière, l'actif principal est le boisé et il prend de la valeur. Les revenus nets sont les mêmes sur les deux types de fermes. Sur la ferme forestière, le travail est moins accaparant : pas d'animaux dont il faut s'occuper quotidiennement, sauf s'il y a des chevaux, pas de stress quant au climat, modulation du travail à l'année longue, possibilité de vacances, et même d'emplois occasionnels à l'extérieur de la ferme.

2.2 Aménagement intensif en futaie composée

En aménagement intensif en futaie composée, on peut décrire brièvement les opérations comme suit : martelage, abattage de gros arbres d'abord car on brise toujours des arbres environnants, éclaircie des autres classes de grosseur, dégagement et élagage des sujets qui restent, et enfin reboisement ou regarnissage des espaces mal régénérés naturellement, ou lorsqu'on veut introduire des espèces d'arbres qui correspondent à l'écosystème⁶.

Idéalement, on doit en arriver à avoir un stock sur pied composé à 50 % de gros bois, qu'on laisse croître jusqu'à sa pleine capacité et qu'on coupe avant qu'il ne se détériore. C'est bien connu qu'un gros arbre croît plus en volume sur pied que plusieurs plus petits sur une même surface. Il faut, bien entendu, garder un pourcentage nécessaire de moyens et de petits bois pour assurer l'équilibre, la récolte se faisant dans toutes ces catégories pour assurer la pérennité de cette forêt.

Cela accroît le volume du stock sur pied, ainsi que la possibilité et la qualité du produit destiné soit au déroulage, soit au sciage, il y a donc une hausse de la valeur économique du produit.

Dans ce contexte, on n'a pas à investir temps et argent dans les plus jeunes pousses, si ce n'est pour le dégagement des arbres d'avenir, opération qui se fait globalement lors des interventions périodiques.

On s'assure ainsi d'une vraie continuité d'approvisionnement en bois sur nos forêts privées et de plus, on assainit les boisés, moins vulnérables aux épidémies. On peut dire alors que l'on se rapproche d'une pratique écologique intégrale, à la fois fonctionnelle et économique à court, à moyen et à long terme.

Ainsi, la forêt est une globalité qui vit et se perpétue. Les arbres se protègent entre eux des vents, de l'érosion, de l'ensoleillement excessif ou de la gelée. Ils se reproduisent en sujets rustiques. Travailler en harmonie avec ces cycles amène la meilleure efficacité qui soit.

2.3 Comment assurer l'essor de la formule

Il faut environ cinq cents acres productifs pour faire travailler et vivre deux hommes ou une famille par année.

La forêt privée accessible couvre 63 842 km². Un km² équivaut à 247 acres. On sait que ce ne sont pas tous des terrains productifs bien stockés et bien aménagés. Ce sont notamment des terrains morcelés et le comportement des propriétaires fait en sorte qu'il n'y a pas toujours une bonne exploitation.

Le fait est bien connu : la forêt privée couvre 10 % de la superficie de la forêt productive et produit plus de 25 % de la production forestière du Québec. Plusieurs propriétaires artisans de boisés privés produisent une corde à l'acre en moyenne par année en maintenant ou améliorant le stock sur pied et ceci grâce à un aménagement intensif en futaie composée. Ils obtiennent ainsi un rendement cinq fois plus élevé que la moyenne provinciale.

Pour généraliser cette forme d'exploitation, il faut prendre les grands moyens. Il faut d'abord démontrer que c'est possible d'avoir un tel modèle de gestion de la forêt privée rentable et fonctionnelle. Il faut le démontrer pratiquement, sur le terrain à partir de modèles existants, ou de modèles à développer, en observant de très près les artisans à l'oeuvre (une visite chez M. Léonard Otis de Saint-Damase, comté de Matapédia serait très instructive).

En octroyant des lots publics à bon compte, à faible taux d'intérêt et à une échéance de 39 ans, par exemple, comme

cela se faisait en agriculture, on pourrait constituer ces fermes forestières et atteindre nos objectifs.

2.3.1 Portrait-type de l'artisan forestier et l'élaboration d'outils pédagogiques

Voici le portrait-type de celui qui aura des chances de bien réussir dans cette voie. Celui-ci, je le définirais comme un artisan, propriétaire de son exploitation, bon technicien capable d'exécuter ses travaux lui-même ou avec sa famille, soucieux de toujours améliorer ses pratiques grâce à l'étude et à l'observation. Comme vous pouvez le constater, le terme artisan n'a rien à voir avec le vieux modèle du retour à la terre, ou celui de la grande misère de la colonisation. Au MAPAQ, on a reconnu que ceux qui réussissent ont ces qualités.

Mais voilà, ces artisans forestiers existent en très petit nombre et ils ne sont pas connus, de même que ce type de ferme forestière.

On n'a jamais cru qu'au Québec, c'était faisable et rentable de vivre ainsi de la forêt privée. Aussi y a-t-il peu d'artisans et peu de réalisations concrètes et efficaces en forêt privée. Dans le contexte actuel, on n'est pas enclin à envisager de transformer son mode de vie. C'est l'histoire de la poule et de l'oeuf.

Pour pallier à toutes ces lacunes, il faut identifier les personnes ressources qui pratiquent en tout ou en partie ces techniques et examiner ces modèles sous tous leurs aspects : technique, économique, étapes d'implantation et de développement, productivité, mode de vie ou d'économie familiale, pour en arriver à développer des fiches techniques décrivant l'ensemble de ces composantes. Comme cette information n'existe pas, on devrait identifier quelques candidats qui accepteraient de se prêter à cette recherche sur le terrain : prises de notes, encadrement par des autorités responsables, etc.

Il faudrait aussi diffuser l'information obtenue dans une perspective de sensibilisation.

On devrait en arriver à rédiger un ou des manuels afin de couvrir l'ensemble de la thématique de la forêt privée. En premier lieu, il importe de mettre à la disposition de tous un bon manuel traitant de l'aménagement d'un boisé privé sous aménagement intensif en futaie composée.

Un autre manuel devrait décrire le travail en forêt privée avec chevaux de traits, ainsi que le dressage, les soins, le travail efficace, la sécurité, le rendement, les coûts et les coûts comparatifs avec d'autres petits équipements. Des cours brefs, efficaces et subventionnés devraient aussi être donnés aux artisans qui exploitent leurs boisés avec des chevaux. Le tout pourrait être supervisé par un spécialiste des chevaux. Il ne faut pas oublier qu'en Suède, on travaille encore avec 15 000 chevaux dans les boisés privés.

De la même manière, à l'aide de fiches techniques décrivant le profil d'exploitation de boisés privés modèles, on pourrait organiser des visites sur ces boisés pour contribuer à la formation de futurs artisans. Le ou les visiteurs pourraient faire leurs demandes à un forestier de l'unité de gestion locale du MER. Afin de rémunérer l'artisan pour le temps passé avec ses visiteurs, le MER pourrait lui verser un montant forfaitaire. Le nombre de visiteurs serait un témoignage éloquent de la qualité de son travail.

Avec une bonne gestion de cette information, on devrait accroître le nombre d'artisans forestiers. Plus il y aura de fermes modèles, plus il y aura de forestiers intéressés par la formule. Il s'agit là d'une gestion participative : s'il y a des besoins à un endroit et que l'on peut déterminer des moyens fonctionnels pour répondre à ces besoins, on devrait en arriver à s'entendre avec les autorités pour mener à bien un projet en particulier.

2.3.2 Consolidation des lots

Il faudrait favoriser le remembrement de lots boisés exploitables afin qu'une famille puisse en vivre. Les lots intramunicipaux et autres lots publics de la zone habitée devraient être cédés à des propriétaires privés qui veulent en vivre.

Pour favoriser le remembrement des lots boisés, on devrait également retenir la formule du CATT (Comité sur l'aménagement des terres lors des transferts) et réglementer en ce sens comme en France et en Angleterre.

Cette formule du CATT oblige le vendeur d'un lot à l'offrir à ses voisins contigus, et selon la valeur marchande de ce lot, avant de l'offrir à quelqu'un d'autre.

2.3.3 Supports financiers et techniques

Un crédit forestier à faible taux d'intérêt devrait être accordé pour l'implantation d'artisans forestiers. Cela se fait au MAPAQ.

D'autres crédits de fonctionnement devraient être accordés par la suite pour favoriser l'aménagement et le fonctionnement des fermes forestières. Cela impliquera du personnel spécialisé en foresterie au MER, en région, qui devra fournir les conseils techniques, surveiller les travaux, et voir si l'exécution est conforme à ce qu'on en attendait.

On sait que bien des lots privés ont été surexploités ou laissés à l'abandon, et que les lots intramunicipaux ont été souvent pillés ou bûchés à blanc. Si on considère les retombées socio-économiques et le développement de la ressource financière, on pourra envisager d'établir des artisans sur ces lots non-commerciaux pour le moment, et les subventionner pour l'implantation et pour les traitements sylvicoles, comme le reboisement ou les éclaircies précommerciales, jusqu'à ce que

les lots deviennent productifs commercialement. Ces investissements seraient aussi rentables qu'en forêt publique.

Un artisan pourrait avoir, par exemple, cent acres exploitables commercialement et quatre cents acres qui demanderaient des traitements sylvicoles subventionnés. Cet artisan devrait avoir suffisamment de revenus pour lui permettre de vivre avec sa famille de ses lots, soit par des revenus directs de ses lots ou par des travaux subventionnés avec garantie quant à la continuité de ces subventions, si l'artisan répond aux attentes.

Il faudrait dresser ainsi ce que j'appellerais un portefeuille de viabilité économique d'une ferme forestière basé sur un bon plan de gestion et des revenus suffisants assurés pour chacun de ces artisans forestiers.

Pour avoir de bons rendements, l'artisan forestier doit être sur place et avoir le temps d'aménager ses boisés. Il doit également en avoir suffisamment grand, et en tirer des revenus lui permettant d'investir dans son équipement. Par contre, un territoire trop vaste l'empêcherait de faire des traitements sylvicoles adéquats, d'obtenir de bons rendements et de rentabiliser les lots supplémentaires acquis. De même, il est préférable d'avoir de l'équipement de débusquage ayant un rapport coût-productivité le meilleur possible. S'il doit payer une débardeuse au-delà de 100 000 \$, l'artisan devra posséder une plus grande surface, donc encore un plus gros actif au niveau de l'achat et de l'amortissement des lots, et il aura de moins en moins de temps pour faire efficacement ses travaux sylvicoles, ce qui entraînera une baisse de productivité par unité de surface, etc. Ces appareils ne sont surtout pas tous compatibles avec l'aménagement intensif.

Un couple de chevaux valant environ 3 000 \$ se prête bien au débusquage en aménagement intensif. On peut travailler toute l'année à bon compte, sans endommager la régénération. C'est certainement le moyen hypothéquant le moins

l'actif. De plus, on peut utiliser les chevaux pour d'autres activités de la ferme⁷.

La motoneige du type Bombardier Alpine peut être un bon investissement mais, bien entendu, on ne peut l'utiliser que sur la neige.

Le tracteur de ferme est actuellement très employé. Muni d'un treuil, il est efficace pour débusquer; on doit cependant ramener le câble à la main alors que le cheval bien dressé revient tout seul. Le tracteur tirant une remorque est toutefois efficace pour débarder le bois dans des conditions difficiles. Son gros avantage, c'est sa polyvalence à la ferme comme au boisé, mais il est peu utilisable dans la neige. En cherchant bien, on peut trouver un bon tracteur usagé à bon compte.

2.3.4 Autonomie et responsabilité par de meilleurs prix du bois

La meilleure façon de développer les fermes forestières, c'est d'assurer aux artisans forestiers un juste prix pour le bois. En Suède, on paie le bois 250 \$ la corde et seulement 80 \$ au Québec. Avec un meilleur prix à la base, on pourrait éliminer les subventions de toutes sortes et responsabiliser l'artisan forestier. Il pourra mettre plus de temps pour l'aménagement intensif en futaie composée. On assurerait ainsi la pérennité de la ressource et ces meilleurs prix feraient en sorte que le volume et la qualité de la ressource augmenteraient.

Les organismes publics centraux auraient pour mandat de surveiller les principes d'une saine écologie, d'une saine économie afin que le développement de la ressource ait des répercussions bénéfiques à court, moyen et long terme.

Dans chaque localité, un comité de citoyens pourrait assurer une supervision des fermes forestières. Un consultant en foresterie, en biologie, en économie, en comptabilité ou autre pourrait être affecté à quelques localités. On allégerait ainsi

la facture de l'administration centrale pour donner un service local plus près des besoins et surtout plus responsable.

2.3.5 Une loi sur l'aménagement intensif

En recevant un meilleur prix pour le bois, les propriétaires pourraient avoir tendance à capitaliser et à couper à blanc leurs boisés.

Il faudra se doter d'une loi sur l'aménagement intensif en futaie composée. Cette loi interdirait les coupes à blanc, sauf dans le cas d'épidémie où les propriétaires devraient faire des coupes progressives en ne récoltant que les arbres attaqués et y favoriser la régénération. Certains artisans ont procédé de cette façon avec succès. Si on permettait la coupe à blanc, la loi devrait exiger du propriétaire que le reboisement s'effectue dans un délai de trois ans, sinon un organisme officiel se chargerait de faire le reboisement et enverrait la facture au propriétaire, tel que cela se pratique en Suède. La loi devrait prévoir une inspection du reboisement advenant une mauvaise qualité de ce dernier, le travail serait à corriger ou à recommencer aux frais du propriétaire. Le reboisement s'appliquera, bien entendu, si la régénération naturelle n'est pas suffisante. Cette loi devrait également s'appliquer en forêt publique.

2.3.6 Economie familiale

Ce type d'économie rurale ne peut pas fonctionner sans considérer l'économie familiale de la maisonnée. Il a l'avantage de soustraire partiellement ceux qui en vivent du modèle unilatéral de consommation de la ville.

On peut d'abord construire sa maison et ses bâtiments soi-même, avec des matériaux prélevés en bonne partie sur place tel le bois. On fait les fondations, on monte un carré de maison et on ferme. On peut faire la finition au fur et à mesure de la disponibilité des finances et du temps.

On pourrait identifier de cent à deux cents maisons auto-construites de façon économique au Québec, ainsi que les devis, leurs coûts de construction, citer des cas de systèmes à énergie solaire passive.

On peut faire aussi son bois de chauffage et sauver 1 000 \$ à 1 500 \$ par an. Sans oublier le potager et l'élevage de certains animaux qui procureraient une bonne partie des produits alimentaires.

On peut fertiliser biologiquement le sol du potager et les sols agricoles en général avec les bois raméaux fragmentés que l'on a en abondance. En y ajoutant le fumier nécessaire, on fait un compost de surface qui a eu des résultats impressionnants depuis une décennie. Par exemple, dans une fraisière, on a récolté deux fois la moyenne provinciale et les fruits étaient de loin plus succulents. On peut également épandre des bois raméaux fragmentés sur les sols forestiers avec d'excellents résultats⁸.

2.3.7 Récréation en forêt

Un marché potentiel pour la forêt privée, c'est la récréation en forêt privée dont les infrastructures peuvent être beaucoup plus modestes que celles d'une base de plein air.

Cela peut être la construction de maisonnettes en forêt, faites évidemment avec des matériaux locaux tel le bois. Ces maisonnettes pourraient être louées, les locataires et visiteurs pourraient acheter les produits de la ferme et, bien entendu, profiter de la beauté du site et d'un mode de vie très près de la nature.

Ce mode d'exploitation de la forêt privée en futaie composée se prête très bien à ce type de polyvalence qui n'empêche pas l'exploitation du bois pour les fins des marchés coutumiers. Les visiteurs pourraient certainement être informés de toute cette technique intégrée et appliquée, et l'apprécier. De même,

cette infrastructure pourrait, selon le cas, servir à recevoir des stagiaires artisans forestiers.

2.3.8 Garde de bénéficiaires

On peut également garder à la maison des bénéficiaires : personnes âgées ou handicapées, nos proches d'abord, et les intégrer dans la vie familiale. On soulagerait la société d'un fardeau social, économique et moral, en ne laissant aux gouvernements que la responsabilité des cas les plus exigeants. Cette intégration était normale auparavant. Les personnes concernées vivraient mieux dans un cadre familial, près de la nature. Actuellement, beaucoup d'entre elles meurent psychologiquement bien avant de décéder physiquement.

2.3.9 Information, publications, documentation et spécialistes sur le terrain

Comme on l'a vu plus haut, on devrait faire la cueillette de l'information qui existe déjà au Québec, identifier les applications pratiques de ces techniques et les personnes ressources.

Il faudrait avoir un service documentaire qui ferait la cueillette de ces informations sur ce qui s'est écrit à travers le monde sur ces sujets et qui pourrait s'appliquer à nous. Par exemple, le MAPAQ et Agriculture Canada ont publié de nombreux documents qui concernent l'économie familiale. Ce support documentaire pourrait être fourni aux artisans qui en feraient la demande.

Une publication périodique sur la forêt privée artisanale devrait être créée pour maintenir une interrelation entre les intervenants actifs en forêt privée pour que le développement et l'évolution technologique se fassent plus vite.

Ces données pratiques, techniques, documentaires et autres devraient faire l'objet de fiches techniques et être

disponibles pour les artisans forestiers actifs qui en font la demande.

On pourrait publier, dans ce périodique, l'information sur des dossiers-clés et une liste des autres dossiers, services, outils et documents disponibles, de même que des listes d'adresses d'artisans forestiers-types, et décrivant leur superficie exploitée, leur mode d'aménagement, leur outillage de débusquage, leur productivité, etc.

CONCLUSION

Tout cela modifie complètement la carte de notre gestion forestière⁹. Nos forêts contribuent actuellement à près de 30 % du PNB au Québec. Imaginons quelle serait la prospérité du Québec si on multipliait par trois cette productivité, respectant l'écologie et la pérennité de la ressource. Seuls les artisans forestiers peuvent arriver à ces objectifs, en étant présents, actifs et responsables, donc propriétaires privés¹⁰.

En plus de multiplier la productivité de la ressource, on améliore nos écosystèmes, la beauté des paysages et de nos attraits touristiques et notre qualité de vie.

Quand on considère que 30 % de notre population active vit de l'aide sociale ou du chômage nous avons ainsi la possibilité de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois au niveau de l'entreprise privée en améliorant nos ressources naturelles et notre richesse nationale.

Il faudra concéder à bon compte et à faible taux d'intérêts les lots publics de la zone habitée pour permettre aux artisans de conserver ces fermes forestières tout en leur assurant de justes prix pour leurs produits forestiers.

On pourrait créer une bourse des bois qui fixerait de justes prix dans un marché libre suivant les lois normales de

l'offre et de la demande, comme le propose Gilles Lemieux¹¹. On pourrait ainsi éliminer les multiples subventions sujettes à être remises en question à chaque budget ou à chaque changement de gouvernement.

Les compagnies y gagneraient en obtenant ainsi des garanties d'approvisionnement. Elles pourront s'occuper de la transformation et de la mise en marché des produits finis.

Les localités gagneront une meilleure vitalité économique et une plus grande autonomie.

On n'a pas considéré la forêt privée sous ces aspects de viabilité économique. Il faut faire la cueillette de l'information sur ce qui se fait ici et ailleurs, diffuser cette information pour que les intéressés se reconnaissent et expérimentent l'efficacité de la formule.

Il s'agit là d'un réel programme de promotion à mettre sur pied, en s'assurant la participation de chacun des intervenants. Il faudra faire comprendre à chacun que plus ces modèles seront fonctionnels, plus on développera la ressource forestière, plus on créera d'emplois, plus on aura de retombées socio-économiques intéressantes.

NOTES

1. Michel Tremblay, «La régénération naturelle des forêts résineuses au Québec, une vision provinciale». (Présentation dans le cadre du 68^e congrès annuel, Division des bois et forêts, de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers à Montréal, le 18 mars 1987), Montréal, MER, 1987, 11 feuilles et annexes.
2. David Martyn Smith, The practice of silviculture, New York, John Wiley & sons, 1986, 527 p.
3. Gilles Lemieux et R. Alban Lapointe, La régénération et les bois raméaux fragmentés : observations et hypothèses, Québec, MER et Université Laval, 1989, 236 p.

4. Jacques Hébert, Ferme forestière à 2 hommes : étude coûts bénéfiques, Notre-Dame des Laurentides, 1985, 27 p. et annexes.
5. Jean-Marc Côté, Analyses des comptabilités agricoles pour le Québec et chacune des régions agricoles, lait industriel, 1982, Québec, MAPAQ, 1984, 81 p.
6. Jan Crcha, Normes pour l'aménagement intensif et polyvalent des forêts, Québec, ministère des Terres et Forêts, 1975, 334 p.
7. A. Koroleff, Aménagement pratique des boisés de ferme, Montréal, Canadian Forestry Association, 1948, 61 p.
8. R. Alban Lapointe, La méthode sylvagraise, Québec, MER, 3 feuilles, 1988.
9. Henri Biolley, Oeuvre écrite, Neuchatel, Société forestière Suisse, 1980, 458 p.
10. Léonard Otis, Une forêt pour vivre, Rimouski, GRIDEQ, 1990, 124 p.
11. Gilles Lemieux, La société québécoise et le capital forestier, Québec, Université Laval, 1990, 16 p.

REFLEXION DU COMITE FORET DE LA COALITION URGENCE RURALE

Serge LAVOIE
et
les autres membres du Comité

(Cette réflexion est le fruit des délibérations d'une quinzaine de personnes, en majorité des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, qui se sont réunies à Pohénégamook au début du mois d'octobre 1990. Ce texte constitue une contribution du monde forestier au plan d'action que dévoilera la Coalition urgence rurale à l'hiver 1991).

Le Comité forêt de la Coalition urgence rurale a tenté d'identifier une nouvelle approche par laquelle les collectivités du milieu rural bas-laurentien pourraient mieux tirer profit de la ressource forestière, tout en respectant le rythme de croissance de leur forêt dans le but d'en assurer la pérennité.

L'approche préconisée repose sur trois composantes majeures et est assortie de certaines mesures de support. La restructuration du domaine forestier, l'exploitation rationnelle et polyvalente des ressources en territoire forestier selon le principe du développement durable, et l'appropriation de moyens de transformation par les groupes qui sont à la base du secteur forestier (travailleurs et producteurs forestiers) représentent les trois idées maîtresses de la réflexion effectuée par le Comité forêt.

Ces composantes sont supportées par quelques mesures relatives à la valeur et à la mise en marché des bois récoltés en forêt privée, ainsi qu'à la formation et au transfert technologique.

Tous les éléments devraient s'inscrire à l'intérieur d'une stratégie régionale visant à promouvoir une image positive du Bas-Saint-Laurent axée sur l'harmonie avec la nature.

1. LES TROIS COMPOSANTES MAJEURES

1.1 La restructuration du domaine forestier

Qu'elles soient de tenure privée ou publique, les forêts résineuses du Bas-Saint-Laurent ont été soumises depuis nombre d'années à une surexploitation qui a diminué considérablement le capital forestier de la région. Qui plus est, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a amplifié cette surexploitation, de sorte que certaines parties du territoire, fortement dépendantes de l'industrie forestière (ex. : Témiscouata), devront faire face d'ici quelques années à l'inévitable, c'est-à-dire à la fermeture d'usines.

Le mode de gestion de la forêt est en grande partie responsable de ce résultat navrant. En effet, de tout temps au Québec les politiques forestières ont été conçues de manière à assurer un approvisionnement aux industries et ce, au moindre coût et sans égard au renouvellement de la ressource et aux forestiers¹.

En dépit des espoirs qu'il a suscités, le nouveau régime forestier adopté en 1986 par le gouvernement du Québec semble lui aussi voué à l'échec et est perçu par beaucoup d'intervenants comme un retour au système des concessions forestières.

En ce qui concerne la forêt privée, on constate qu'une partie toujours croissante de cette dernière passe

progressivement aux mains de non-résidents des localités rurales ou de professionnels, c'est-à-dire de propriétaires qui acquièrent des lots pour des motifs autres que celui d'en vivre.

Les mesures préconisées par le Comité forêt s'inspirent du principe selon lequel le développement rural procède obligatoirement d'une appropriation du territoire par les gens du milieu. En ce sens, elles visent la mise sur pied d'unités d'exploitation qui permettraient à des ménages d'en vivre décemment.

Ainsi, deux mesures devraient favoriser la création de telles unités. La première consiste à obtenir de l'Etat qu'il privatise une partie des terres publiques limitrophes aux municipalités rurales afin de consolider les exploitations forestières existantes et d'en constituer de nouvelles.

Cette privatisation serait consentie à des individus désireux de se consacrer à temps plein à la mise en valeur des ressources forestières, fauniques, agricoles et autres qui s'y retrouvent.

La sélection des candidats et la privatisation des terres publiques seraient effectuées dans le cadre d'un «programme d'établissement de fermiers forestiers» ayant comme principal objectif la consolidation du milieu rural. A l'intérieur d'un tel programme, on retrouverait des mesures de soutien au démarrage de l'entreprise, à la gestion, à la formation et au transfert technologique, et toute autre mesure susceptible d'assurer la viabilité de la nouvelle entreprise.

Pour démontrer la faisabilité d'une telle approche, signalons qu'un programme semblable visant la consolidation de milieux ruraux a vu le jour il y a quelques années en Colombie-Britannique.

La deuxième mesure préconisée consiste en la mise sur pied d'un organisme s'inspirant de la structure française des

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Opérant à l'échelle régionale (région administrative du Bas-Saint-Laurent), un tel organisme aurait pour objectif de contribuer à l'installation ou à la consolidation d'éventuelles fermes forestières. Pour ce faire, il aurait la possibilité d'acquérir, lorsque requis, les lots mis en vente, lesquels seraient ultérieurement revendus à des candidats admissibles au «programme d'établissement de fermiers forestiers». Pour remplir son rôle, cet organisme disposerait essentiellement de deux moyens : l'acquisition à l'amiable et le droit de préemption en vertu duquel il pourrait acquérir les lots mis en vente.

La mise sur pied d'une telle structure assortie du «programme d'établissement de fermiers forestiers» aurait l'avantage de permettre au milieu rural de freiner le transfert de lots vers des non-résidents et de consolider le tissu de vie rurale en permettant la création, le maintien ou la consolidation d'entreprises viables.

De plus, cet organisme régional serait également responsable de veiller au maintien des unités d'exploitation constituées avec les territoires publics privatisés. Ainsi, lorsqu'un propriétaire serait désireux de se départir de sa ferme forestière, il devrait obligatoirement la vendre à un candidat répondant aux exigences du «programme d'établissement de fermiers forestiers» ou encore à la «SAFER» régionale.

Cette structure pourrait être constituée des MRC de la région du Bas-Saint-Laurent et d'autres organismes concernés par la consolidation du milieu rural. Evidemment, le fonctionnement de cet organisme nécessiterait des fonds importants de l'Etat.

Pour les deux mesures réclamées, soit la privatisation des terres publiques et le transfert de lots par le biais de la «SAFER» régionale, les bénéficiaires devraient s'engager à

suivre strictement un plan de gestion de leur propriété, gage d'un aménagement polyvalent et rationnel des ressources en présence.

1.2 L'exploitation rationnelle et polyvalente des ressources en territoire forestier selon le principe du développement durable

A ce chapitre, l'objectif à poursuivre est le développement en synergie de l'ensemble des activités qui s'exercent sur le territoire forestier du Bas-Saint-Laurent.

En ce qui a trait plus particulièrement à la ressource forestière, rappelons que le gouvernement du Québec a instauré, en 1986, un nouveau régime forestier basé sur le principe du rendement soutenu en forêt publique. Cependant, aucune mesure n'a été prise pour s'assurer de l'application de ce principe dans les forêts de juridiction privée. Pourtant, il a été démontré qu'il existe une surexploitation importante des essences résineuses dans certaines régions, telle le Bas-Saint-Laurent, à laquelle il est urgent de mettre fin si on désire assurer la pérennité de la ressource forestière et la qualité de l'environnement.

L'application de ce principe, selon des modalités à être définies, exige un niveau de connaissance très poussé des forêts privées bas-laurentiennes pour permettre une bonne planification des interventions à y effectuer.

Pour parvenir à l'exploitation rationnelle de la ressource forestière selon le principe du rendement soutenu, une intervention de l'Etat est nécessaire pour qu'il accorde au Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent les moyens pour se doter d'outils de connaissance et de contrôle appropriés. Les MRC ont également leur mot à dire dans cet important débat car ces structures sont responsables de l'aménagement du territoire et peuvent se donner la réglementation pour contrôler les pratiques forestières.

En outre, pour accélérer la reconstruction de la forêt et augmenter le capital forestier, l'accroissement des budgets accordés à l'aménagement des forêts privées s'impose. Il sera essentiel d'utiliser les outils de connaissance adaptés à la forêt privée afin d'évaluer les besoins réels en aménagement forestier.

D'autre part, il est bien évident que des discussions entre les propriétaires de boisés sont nécessaires pour définir les modalités de contrôle de la récolte à mettre en application.

Par ailleurs, les autres ressources que l'on retrouve en territoire forestier doivent faire l'objet d'un développement polyvalent et intégré permettant à la fois de concilier un apport au développement économique et le respect environnemental.

1.3 L'appropriation des moyens de transformation par les groupes qui sont à la base du secteur forestier (travailleurs et producteurs forestiers)

Il s'agit de la troisième idée maîtresse qu'a retenue le Comité forêt. En fait, il s'agit de faciliter aux forestiers l'investissement dans les usines de transformation pour qu'ils puissent tirer de meilleurs bénéfices du fruit de leur travail. Présentement, ils se limitent à fournir à bas prix la matière première nécessaire à alimenter le réseau industriel sans obtenir une partie de la valeur ajoutée issue de sa transformation.

Il est encourageant de constater que des gestes concrets ont été posés en ce sens au cours des dernières années; il importe maintenant d'accélérer l'implication des forestiers. Pour ce faire, il est proposé de créer un fonds forestier auquel pourraient contribuer plusieurs sources de financement : les travailleurs forestiers à partir d'un prélevé sur leurs salaires; les producteurs de bois par un prélevé sur le prix du mètre cube produit; et la population grâce à l'instauration par l'Etat de mesures fiscales (ex. : Fonds FTQ).

En plus de donner la possibilité aux forestiers de s'associer à toutes les étapes de la transformation du bois, ce fonds permettrait de réinvestir une partie des bénéfices recueillis dans l'acquisition ou la construction de nouvelles usines en région ce qui, au surplus, favoriserait la rétention des capitaux dans le Bas-Saint-Laurent.

2. LES MESURES DE SUPPORT

Le Comité forêt a identifié certaines mesures de support qui devraient accompagner les trois idées maîtresses développées précédemment. Ces mesures ont trait à la valeur et à la mise en marché des bois récoltés en forêt privée, ainsi qu'à la transformation et au transfert technologique.

2.1 La valeur et la mise en marché des bois récoltés en forêt privée

Une étude récente² a démontré l'existence d'un écart important entre le prix que reçoivent les producteurs pour les bois récoltés et les coûts d'exploitation exigés par la récolte des bois.

Le nouveau régime forestier québécois instauré en 1986, qui était censé accorder la priorité à la mise en marché des bois issus de la forêt privée, n'a pas modifié comme il se devait le mode d'attribution du bois aux usines. Bien au contraire, depuis la mise en application de ce nouveau régime forestier, la forêt privée voit ses contrats d'approvisionnement diminués, sinon annulés. De plus, on assiste à un important phénomène de concentration par l'appropriation des usines de sciage, et des approvisionnements qui leur sont attribués, par l'industrie des pâtes et papiers.

La forêt privée et les producteurs de bois qui la possèdent sont donc encore placés dans une situation de faiblesse par rapport à l'industrie. La situation est particulièrement difficile dans les régions excentriques comme le Bas-Saint-Laurent où

les propriétaires doivent absorber un important coût de transport des bois récoltés.

A court terme, il n'y a pas lieu de penser que les mécanismes du marché permettront des modifications à la situation. Conséquemment, il est nécessaire que l'Etat reconnaisse les coûts d'exploitation encourus par les producteurs de bois et mette à leur disposition une assurance stabilisation leur permettant de combler le manque à gagner entre ces coûts et le prix obtenu pour leurs produits. De même, l'Etat doit accorder de façon non équivoque une priorité, dans le respect du rendement soutenu, aux bois en provenance de la forêt privée.

2.2 La formation et le transfert technologique

La deuxième mesure de support mise de l'avant vise l'amélioration de la formation et du transfert technologique accordés aux producteurs de bois et aux travailleurs forestiers. L'objectif à atteindre devrait être, à moyen terme, de rendre autonomes les producteurs et travailleurs dans leurs interventions forestières.

Pour ce faire, le projet d'une Centre de formation et de transfert technologique devrait recevoir l'aide nécessaire à sa concrétisation. Ce centre permettrait de rendre accessible aux travailleurs oeuvrant sur le terrain la recherche effectuée en institution.

En outre, la formation des travailleurs forestiers pourrait déboucher sur une accréditation qui contribuerait certes à valoriser ce métier difficile et exigeant.

3. UNE IMAGE DE MARQUE

Le Comité forêt est bien conscient que les éléments contenus dans sa proposition ont, pour la plupart, déjà été avancés, à un moment ou à un autre, au cours des vingt

dernières années. Toutefois, la comité considère qu'ils n'ont jamais véritablement été mis en application.

Les composantes et les mesures de support mises de l'avant par la Comité forêt doivent faire partie d'une stratégie globale visant à revaloriser le Bas-Saint-Laurent et à redonner à sa population une fierté d'appartenance et le goût d'y demeurer.

L'élément clé sur lequel doit reposer cette stratégie est la qualité environnementale. En effet, le Bas-Saint-Laurent doit miser sur ses grands espaces verts et l'abondance de ses ressources naturelles pour véhiculer une image qui lui soit spécifique.

Les demandes et les actions proposées par le Comité forêt se veulent des éléments majeurs dont a besoin le Bas-Saint-Laurent pour, à la fois, assurer son développement et garantir au Québec une région verte pour l'an 2000.

**SYNOPSIS DES MESURES PRECONISEES
PAR LE COMITE FORET DE LA COALITION URGENCE RURALE**

1. LES COMPOSANTES MAJEURES

1.1 La restructuration du domaine forestier

- | | | |
|---|---|--|
| a) Privatisation des forêts publiques limitrophes aux municipalités | } | SAFER |
| b) Acquisition et transfert de lots mis en vente (banque de lots) | | Régionale
+
Programme d'établissement de fermiers forestiers |

1.2 L'exploitation rationnelle et polyvalente des ressources en territoire forestier selon le principe du développement durable

Forêt

- Connaissance (prérequis) → Contrôle pour atteindre le rendement soutenu
- Mise en valeur accrue (avec les budgets nécessaires)

Autres ressources → Mise en valeur conforme au principe du développement durable

1.3 Appropriation des moyens de transformation par les forestiers qui en sont à la base

- | | | |
|---|---|---|
| Fonds forestier pour appropriation ou création d'usines | } | - travailleurs forestiers |
| | | - propriétaires de boisés |
| | | - population grâce à des mesures fiscales (fonds FTQ) |

2. LES MESURES DE SUPPORT

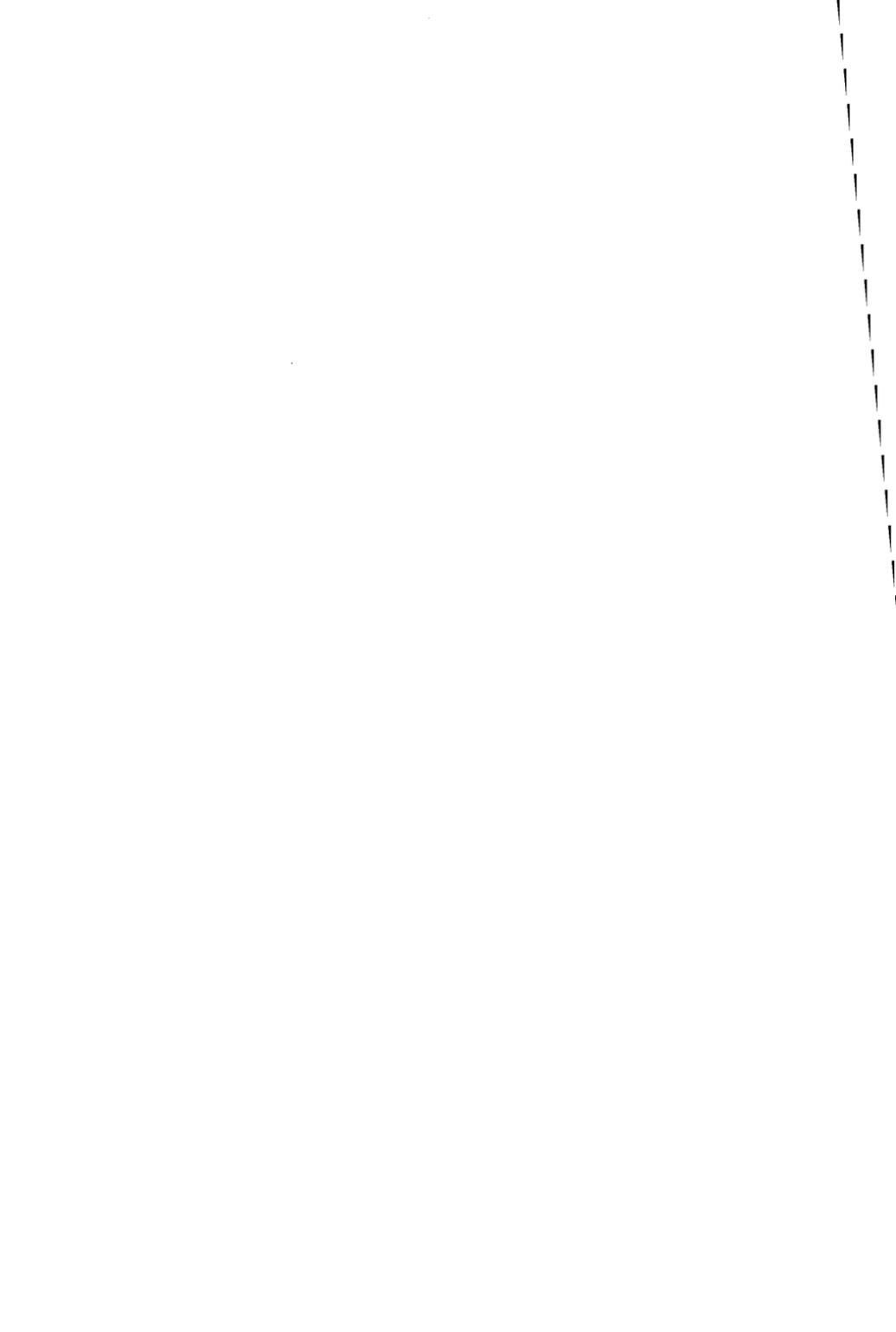
2.1 La valeur et la mise en marché des bois récoltés en forêt privée

- assurance stabilisation
- priorité à la mise en marché des bois récoltés en forêt privée selon le principe du rendement soutenu

2.2 Formation et transfert technologique

- Centre de formation et de transfert technologique
- accréditation des travailleurs forestiers

**7. DU GASPILLAGE A L'EXPLOITATION
INTEGREE EN PASSANT PAR LA
RECUPERATION**



FORESPOIR : LES PERSPECTIVES D'UN RENOUVEAU FORESTIER EN SAGAMIE

Jean DESY

Géographe, professeur à la maîtrise
en études régionales UQAC

avec l'étroite collaboration
de l'équipe FORESPOIR :

Carol BRISSON

Linda FRASER

Johanne PEDNEAULT

Benoît POULIN

Gilles TREMBLAY

Suzanne TREMBLAY

AVANT-PROPOS

Il y a trois ans, s'amorçait au GRIR – Groupe de recherche et d'intervention régionales, de l'UQAC – un projet de recherche sans doute ambitieux, cherchant à évaluer la condition forestière québécoise et les modes de revalorisation des espaces forestiers. Nous retenons la Sagamie (ou Saguenay–Lac–Saint–Jean) comme espace de référence type.

Le projet suscitait un certain enthousiasme à la fois auprès des bailleurs de fonds du FCAR (75 000 \$/3 ans), de la Fondation de l'UQAC (11 000 \$/2 ans) et fait rarissime en

sciences humaines, auprès d'une coopérative forestière, celle de Girardville au Lac-Saint-Jean (10 000 \$/2 ans).

Trois étudiantes et trois étudiants de la maîtrise en Etudes régionales de l'UQAC s'associaient donc au projet par la rédaction de mémoires convergents, axés sur la problématique principale, mais tous traversés par les dimensions fondamentales du temps et de l'espace : stratégies socio-spatiales des Price Brothers, bilan de la dégradation forestière régionale, initiative micro-régionale de revalorisation forestière, potentiel et stratégies de récupération de la biomasse forestière globale et spécifique (le cas des «pitounes noyées»), adaptation des programmes de formation de la main-d'oeuvre pour une utilisation polyvalente de la forêt.

Un bilan provisoire s'impose, fruit des efforts de recherche de chacun des membres de l'équipe. Signalons que les contributions sont inégales, selon le degré d'avancement des travaux de chacun, mais qu'une publication finale devrait voir le jour à la fin de 1991.

INTRODUCTION

Le projet doit son inspiration à des constats récents relativement nombreux et pessimistes sur l'avenir à moyen et long termes des récoltes de stock ligneux¹, mais surtout des peuplements et des forêts québécoises en tant que telles, compte tenu de leur gestion passée, actuelle et prévisible².

Nul ne s'en surprendra, chercheurs, groupes syndicaux et écologistes portent sur cette gestion industrielle et étatique des derniers 150 ans, un regard extrêmement critique, qui s'en prend notamment à cette étonnante faculté de l'Etat de balayer tout le passé et tout le présent pour bâtir l'avenir. Aucun bilan sérieux – qui se retournerait bien sûr contre l'Etat et le Capital –, aucun changement fondamental de vision pour dépasser notre dépendance chronique face au Capital, valoriser les

ressources de façon optimale, instaurer une gestion démocratique et polyvalente des forêts, tout en renouant avec les schémas fondamentaux de génération de la vie par la nature.

Fermant les yeux sur le passé, Etat et Capital s'enferment dans une vision étriquée et tronquée de l'avenir, malgré des efforts souvent louables de redressement, dont le nouveau régime forestier, adopté contre vents et marées populaires en 1986.

C'est le pourquoi d'un pareil projet de recherche : disposer d'une esquisse, sinon d'un portrait fidèle de notre forêt actuelle, de ses potentiels inexploités et des stratégies de mise en valeur alternatives, susceptibles de redynamiser un arrière-pays agro-forestier qui se meurt, en Sagamie, comme dans toutes les régions-ressources du Québec. Et en prime, une fierté de co-création avec la nature!

Sans entrer dans le détail méthodologique, mentionnons simplement que les six éléments de problématiques détaillés ci-bas s'inspirent partiellement ou totalement de l'un ou l'autre des trois cadres théoriques et de leur quincaillerie méthodologique : la planification stratégique, la planification écologique et l'écodéveloppement.

1. UN GACHIS PLANIFIE DEPUIS 15 DECENNIES DE CAPITALISME SAUVAGE?

Le cuisant constat d'échec de notre gestion forestière, tant au Québec qu'en Sagamie, s'enracine bien sûr dans un «humus sociétal» dominé par l'émergence du capitalisme industriel et marchand de la Révolution industrielle du 19^e siècle. La machine triomphant de la nature apprend à occulter le temps, dénrée essentielle à tout système biologique complexe, en particulier les espaces forestiers et comme par hasard, cette atteinte croissante à l'intégrité du capital nature, se matérialise par l'exploitation concurrente de l'Homme, méprisé tout autant que l'arbre par le Capital. Par une sorte de compensation

collective, le colon, sa famille, son village, sa région, développent une culture négative de l'arbre, surtout en période de colonisation... Cette complexité sociale se doublant d'une duplicité étatique, l'inconscience écologique des Price Brothers et consorts ne sera que très tardivement dénoncée, il y a vingt ans à peine, vingt-cinq ans tout au plus en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent.

Ces mises en garde établies, on doit tout de même se poser deux interrogations :

- a) La détérioration de la forêt ne serait-elle pas le fruit du gaspillage du capital-nature par une compagnie qui aurait toujours favorisé les seuls critères de productivité et de rentabilité?
- b) Les problèmes vécus par les colons durant le règne quasi absolu de Price sur la région, de même que l'anémie structurelle des petits exploitants forestiers autonomes, ne proviendraient-ils pas d'une stratégie socio-spatiale et d'un processus d'appropriation monopoliste des sols par William Price, d'une efficacité à la fois redoutable et implacable, voire manichéenne?

Les documents d'archives dépouillés à ce jour donnent en effet à penser que la lente mais sûre remontée du fjord par Price, de confluent en embouchures et d'établissements en concessions, résulte d'une maîtrise absolument machiavélique de ses rapports avec Londres, le gouvernement en place, la société marchande et la société civile, tant nationale que régionale ou locale.

Rien ne semble lui résister et c'est en fin renard qu'il s'approprie, contrôle et monopolise à la fois les ressources et espaces forestiers stratégiques, les moyens et outils de production, de même que les personnes-clés des secteurs politique, financier ou socio-culturel, «corvéables et taillables à merci». L'affaire de la Société des 21 figurera longtemps sans doute

comme le joyau de ses coups de maître, ainsi que son association avec le puissant métis Peter McLeod. Marchand de bois, constructeur naval, prêteur usurier et propriétaire foncier à l'ambition illimitée, William Price aura marqué de façon indélébile les pratiques ultérieures non seulement de ses successeurs, mais aussi de ses concurrents... Un lourd héritage qu'il faut patiemment faire fondre dans le creuset de l'écologie, du développement durable et de l'équité sociale.

2. UN GACHIS PLANIFIE POUR UNE SITUATION ANARCHIQUE : LE BILAN PROVISOIRE DE LA CONDITION FORESTIERE

Faut-il se surprendre que la forêt québécoise, après tant d'années d'incurie, se retrouve en état de «stress environnemental»? Aux pratiques d'exploitation contre nature des pape-tières et scieries, se surimpose le «syndrome urbain» d'une société dénaturée transportant en forêt ses habitudes et comportements urbains : la forêt milieu-de-travail et la forêt milieu-de-loisir, malades de l'Homme en somme!

On peut identifier six sources majeures d'agression :

a) La coupe forestière

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean figure encore parmi les cinq régions du Québec les plus surexploitées, le volume de bois résineux récolté en 1987-1988 (8,1 M m³) dépassant de 20 % la possibilité annuelle de coupe en forêt publique (6,8 M m³). Cinq unités de gestion sur sept connaissaient cette situation en 1986-1987. Les coupes à blanc extensives des dernières décennies ont entraîné de mauvaises régénérations sur 50 % des territoires exploités, forçant un exode massif des opérations vers des aires nordiques fragiles, au climat rigoureux et à faible productivité. La logique productiviste à court terme de la gestion forestière impose également l'usage des phytocides et insecticides

ravageurs qui court-circuitent les mécanismes naturels de protection. Le reboisement massif agit lui aussi comme un raccourci du temps de régénération nécessaire aux sols pour se reconstituer après une coupe à blanc, tout en rendant artificiels les écosystèmes d'origine.

b) Les chemins forestiers et les ponts

La Sagamie forestière ne compte par moins de 1900 km de chemins forestiers permanents et 4300 km de chemins secondaires, les premiers étant traversés d'une centaine de ponts, leur nombre demeurant inconnu pour les seconds, sans compter les ponts et chaussées des ZEC et pourvoiries. Beaucoup de chemins forestiers ont emprunté les zones riveraines, détruisant ainsi de nombreux habitats fauniques dits critiques. La non conformité de bon nombre de ponts aux règles de l'art, a condamné une multitude de frayères à l'extinction par ensablement massif par ruissellement. Des centaines de bancs d'emprunt (sablères et gravières) nécessaires à ces infrastructures, défigurent systématiquement le paysage forestier.

c) Les lacs et rivières utilisés pour le flottage du bois

En Sagamie, pas moins de quinze lacs et une cinquantaine de rivières d'importance ont subi l'assaut et l'engorgement de millions de «pitounes» depuis 150 ans, sans compter les innombrables ruisseaux artificiellement gonflés au printemps, du moins jusque vers 1950. Deux «autoroutes de la drave» subsistent encore, soit les rivières Péribonka et Shipshaw (sur 258 km), de même que deux lacs : Saint-Jean, et Tchitogama, et ce, malgré les laborieuses négociations avec la compagnie Abitibi-Price pour les faire cesser, du moins sur la Péribonka et le lac Saint-Jean...

Est-il besoin de rappeler les impacts physico-chimiques et mécaniques des billots et écorces noyés, notamment sur les frayères et les habitats fauniques, ainsi que les dangers toujours inhérents à l'utilisation récréative de ces lacs et rivières par les billots de surface ou semi-noyés?

d) La villégiature

L'importance du phénomène de la villégiature au Saguenay-Lac-Saint-Jean a des répercussions importantes sur les écosystèmes lacustres en milieu forestier. En effet, on retrouve dans la forêt sagamienne, un total de 7 180 dossiers de villégiature en 1989. Les problèmes environnementaux les plus importants liés à cette activité sont le mode de disposition des déchets et des eaux usées. Comme les dépotoirs autorisés en milieu forestier sont tous privés et répondent aux besoins des compagnies forestières et qu'il n'y en a pas d'autres disponibles, les villégiateurs ont le choix de ramener leurs déchets en ville ou d'en disposer discrètement un peu partout sur le territoire créant ainsi des sites non-autorisés. Concernant les eaux usées, là aussi, le problème n'est pas ce qui se passe sur leur territoire en terme d'installation septique conforme. Les permis de construction sont émis mais aucune vérification n'est faite par la suite pour constater si les normes ont été respectées.

En fait, la prise de conscience par les autorités gouvernementales (MER, MENVIQ) et administratives (MRC), que l'espace forestier souffre d'urbanose aiguë, ne s'amorce que très timidement par le biais des schémas d'aménagement, des plans d'affectation des terres publiques, ainsi que différents inventaires et réglementations. Mais les schémas pèsent bien peu lourd face aux plans d'affectation qui décrètent qu'en Sagamie, 93,47 % des terres publiques sont toujours affectées de

façon prioritaire ou permissive à la production forestière! Quant au MENVIQ, l'environnement forestier ne semble vraiment pas le concerner, juridiction qu'il ne conteste surtout pas aux gros canons du MER qui le revendiquent! Bref, une forte pente à remonter...

e) Les lieux d'enfouissement sanitaires

Quelque 25 dépôts en tranchées ont été autorisés en milieu forestier sagamien, sites privés répondant aux besoins des camps reliés aux activités forestières. On n'ose imaginer les contaminations sans doute sérieuses des nappes phréatiques et des sols par les huiles, solvants, acides et produits chimiques divers qui gisent pour des siècles dans des récipients altérables! Les sites illégaux, dont le nombre et la localisation sont toujours inconnus des autorités gouvernementales et régionales, forment possiblement la partie «cachée» de l'iceberg, (i.e. les 9/10). Un inventaire systématique de ces sites s'amorce depuis l'été 1990, signe d'un dégel de la torpeur politique à ce sujet.

f) Le réseau de transport et de production hydro-électrique

Une bonne partie des 3000 km de corridors de transport d'énergie électrique en Sagamie se retrouve en milieu forestier, dont les cicatrices étaient entretenues périodiquement jusqu'au moratoire de 1988, par l'épandage de phytocides chimiques³. De plus, cinq barrages et réservoirs de l'Hydro-Québec inondent des centaines de km² : Manouane, Péribonka, Pipmuacan, Onatchiway et Lamothe. Le projet de l'Hydro concernant l'Ashuapmuchuan augmenterait à 370 km² la superficie forestière ennoyée sur 610 km² de réservoir, effaçant ainsi des centaines de lacs, rivières et ruisseaux!

3. MAIS CE BOIS NOYE, OU EST-IL ET QU'EN FAIRE MONSIEUR PRICE?

Nous évoquions plus haut l'impact majeur des billots coulés au fond des lacs et rivières de la région, comme de toutes les régions ayant subi les pratiques extensives de la drave. Les écrits et témoignages sur ce sujet sont pratiquement inexistantes en Sagamie, peut-être ennoyés eux aussi avec les pitounes ou en voie d'extinction comme les draveurs de l'époque! C'est ainsi que les simples questions du où et du combien de billots se retrouvent aujourd'hui au fond de l'eau, relèvent des compétences cumulées du moine et du détective...

Est-ce un, deux ou trois pour cent des billes flottées qui tapissent le lit des lacs et rivières en 1990? Les avis contradictoires et invérifiables pour l'instant nous forcent à proposer cette fourchette pour en retenir la dent médiane, c'est-à-dire 2 %. Par ailleurs, la mission impossible d'un inventaire spatio-temporel régional complet, nous a limité à un échantillonnage représentatif, celui des concessions et des opérations de Price, de 1952 à 1987, soit 35 ans, sur la base des rapports annuels après coupe de la compagnie.

Ayant calculé les volumes de bois coupé par unités d'aménagement, bassins hydrographiques, cours d'eau et «compartiments», on sait maintenant qu'en 35 ans d'exploitation continue de ses concessions en Sagamie, Price a coupé et flotté près de quarante millions de m³ d'épinettes, pins et sapins sur trois unités d'aménagement majeures : Péribonka, Shipshaw et Kénogami-Sud. Un résiduel minime se partage entre le Bas Saguenay-Sud et Baie des Ha! Ha!, déjà «écrémées» à l'époque par les premières exploitations forestières de la colonie.

Exprimés en superficie de forêt selon un rendement de 110 m³ à l'hectare, les volumes de bois noyés couvrent entre 35 et 105 km², dimensions d'un moyen ou celles d'un énorme édifice de 92 mètres de hauteur, de largeur et de longueur (pour la valeur médiane)! Par ailleurs, les témoignages des draveurs

et forestiers précisent que les gisements ligneux se concentrent en amont des écluses, barrages et estacades, au pied des sites de mise à l'eau du bois, mais aussi sur les hauts fonds des segments de rivières paresseux, rarement au fond des secteurs rapides.

Mais qu'en faire de ces billes noyées? Gorgées d'eau, affectées d'un taux de carie moyen de 10 %, incrustées de sable, elles n'attirent guère les papetières qui recherchent la qualité suprême pour des clients gâtés et le moins de problèmes possibles tout au long du processus de transformation. Leur récupération écologique ne se conçoit qu'avec des méthodes artisanales, peu perturbatrices des fonds, laissant par ailleurs entier le problème des écorces. Les expériences menées sur la rivière aux Rats, non loin de Dolbeau, ont laissé un goût amer aux audacieux «patenteux», après quatre ou cinq ans d'efforts peu récompensés. Pourtant, voilà une quantité énorme de fibres recyclées à portée de mains, à incorporer aux fibres vierges pour un papier de 2^e qualité, ou à mélanger à des matières organiques pour produire un excellent compost.

4. ET TOUTE CETTE BIOMASSE FORESTIERE : QUELLE RICHESSE SACRIFIEE!

Un constat navrant, mais banal dans son universalité, s'impose à l'analyse des pratiques de mise en valeur forestière en régions-ressources : on pille ce trésor ligneux depuis 150 ans en moyenne, et qui plus est, presque à l'état brut : on le transforme en pâte, papier, carton et bois d'oeuvre! C'est dire qu'à toutes fins pratiques, scieries et papetières dictent aux économies régionales leurs créneaux industriels forestiers, en leur imposant encore en 1980, deux des vingt filières possibles de transformation de la biomasse forestière, bref, celles qui correspondent à leurs seuls intérêts. Ce «diktat» relève de la nature et structure même de l'industrie papetière : gigantisme, complexité et capitaux énormes⁴.

Une recension mondiale des écrits sur le sujet nous a en effet appris l'étonnante variété de filières de transformation techniquement opérationnelles. Le tableau 1 en fournit la liste succincte, en regard des variables des six sous-systèmes du système socio-économique québécois actuel et du secteur forestier régional sagamien. Les pointages et cotes attribués à chaque tandem filière/variable nous permettent d'évaluer l'intérêt et les performances potentielles respectives de chaque filière, compte tenu de la conjoncture actuelle et des tendances lourdes à venir.

Deux scénarios normatifs se dégagent de ces évaluations :

- a) Diversification de la transformation par valorisation syvlichimique et biotechnologique de la biomasse forestière régionale autour des deux filières existantes;
- b) Valorisation énergétique de la biomasse forestière régionale par arbre entier.

Pour les raisons évoquées plus haut, inspirées de Schumacher, il nous faut rejeter, du moins pour plusieurs années encore, le second scénario : trop de capitaux exogènes sont nécessaires pour monter une entreprise trop complexe, trop grosse et finalement trop stressante pour un écosystème déjà mal en point. Tournons-nous donc à court terme vers des technologies en partie maîtrisées en région, essentiellement les quatre options de transformation du feuillage de résineux (huiles essentielles, chlorophylle, carotène, mouka, fertilisants organiques, composés terpéniques, résines adhésives, ...). Il est également facile d'ajouter les fruitages et dérivés (filière 6 : merises, baies, noisettes, graines, résidus) aux produits de l'érable (filière 7), pour élaborer une gamme très étendue de sous-produits de transformation (sauces, alcools et liqueurs, gelées, jus, pâtisseries, beurre, friandises, graines de semence, compost, ...).

TABLEAU I

SYNTHÈSE GLOBALE DES CONDITIONS OPTIMALES D'INSERTION RELATIVES AUX SOUS-SYSTÈMES RÉGIONAUX

FILIÈRES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DU BOIS		VARIABLES DE CAUSALITÉ			VARIABLES DE RÉTRO-ACTION						VARIABLES DE DÉPENDANCE				RÉSULTATS								
		sous-système extérieur		sous-système économique		sous-système technologique		sous-système de valeurs (socio-culturelles)		Sous-système spatial régional		Sous-système écologique et environnemental		Incertitude									
		Pointage	Cote	Pointage	Cote	Pointage	Cote	Pointage	Cote	Pointage	Cote	Pointage	Cote	Pointage final sur un total de 100	Cote	Nombre de variables sur 56	Taux (%)						
		18	% Incertitude	27	% Incertitude	34	% Incertitude	21	% Incertitude	33	% Incertitude	18	% Incertitude										
1	Pâtes et papiers	15	E	16	M	19	M	9	12	M	14	M	15	M	8	91	M	2	(3,6)				
2	Produits dérivés de la pâte bisulfite	11	M	17	20	E	11	23	E	18	15	E	14	23	E	33	E		125	E	3	(8,9)	
3	Produits dérivés de la pâte bisulfate	11	M	17	14	M	22	18	M	36	14	M	14	23	E	33	E		113	E	8	(14,3)	
4	Solage, déroulage, picage	10	M	15	M	21	M		15	E	24	E	22	M					107	E			
5	Produits de l'érabie	18	E	18	M	23	E	9	21	E	26	E	32	E					138	TE			
6	Fruitage et dérivés	15	E	16	M	25	E	27	21	E	27	E	32	E					136	TE	1	(1,8)	
7	Résine de sapins et dérivés	15	E	18	M	11	17	M	15	E	14	27	E	31	E				123	E	5	(8,9)	
8	Produits de l'écorce et dérivés	13	E	17	21	E	11	29	E	16	E	14	29	E	32	E	8		140	TE	4	(7,1)	
9	Feuillage de résineux et dérivés - op.#1	13	E	17	20	E	11	29	E	19	E		32	E					143	TE	2	(3,6)	
10	Feuillage de résineux et dérivés - op.#2	15	E	19	E	26	E		19	E	29	E	33	E					141	TE	1	(1,8)	
11	Feuillage de résineux et dérivés - op.#3	13	E	17	18	M	25	E	17	E	29	E	33	E					135	E	1	(1,8)	
12	Feuillage de résineux et dérivés - op.#4	13	E	20	E	30	E		20	E	29	E	33	E					144	TE			
13	Bois raméaux fragmentés (B.R.F.)	10	M	17	19	E	11	30	E	15	E	28	27	E	36	E			137	TE	4	(7,1)	
14	Valorisation op.#1, par fractionnement de moyenne sévérité	16	E	17	M	22	29	E	17	E	26	E	23	M	8	128	E			128	E	3	(5,4)
15	Valorisation op.#2, par fractionnement de forte sévérité	14	E	17	18	M	22	30	E	19	E	26	E	23	M				130	E	3	(5,4)	
16	Valorisation op.#3, par digestion/fermentation	10	M	17	13	M	33	19	M	18	12	M	17	M					91	M	7	(12,5)	
17	Valorisation op.#4, par gazéification	10	M	33	14	M	11	20	M	9	9	M	21	M					87	M	5	(8,9)	
18	Valorisation op.#5, par hydrolyse	7	M	33	15	M		20	M	9	5	F	42	16	M	18	20	M	8	83	M	9	(16)
19	Valorisation op.#6, par pyrolyse-saccharification	12	M		16	M		19	M	9	8	M	21	M					80	M	2	(3,6)	
20	Valorisation op.#7, par pyrolyse catalytique	7	M	17	12	M		19	M	16	6	F	28	19	M	12	F	16		75	N	7	(12,5)

NOTE : PONDÉRATION : TF=Très faible - F=Faible - M=Moyen - E=Élevé - TE=Très élevé

A moyen terme, on pourrait envisager l'ajout des filières 2, 7 et 8, dont la liste des sous-produits dérivés est interminable, et à plus long terme, les filières 14 et 15 (fractionnement de la matière ligno-cellulosique par traitement thermo-mécanique, fournissant entre autres des tissus absorbants, la cellulose micro-fibrillaire, des matériaux composites dérivés, du glucose, ...).

Si une volonté politique régionale émergeait pour mettre en oeuvre cette vision prospective du développement forestier sagamien, il lui serait possible d'utiliser une structure d'action complète, issue du processus de planification stratégique qui a inspiré toute la démarche actuelle. Concrètement, figurent sur une grille d'échéancier à court, moyen et long termes (jusqu'en l'an 2010) :

- . tous les groupes d'intervenants du secteur forestier;
- . les divers objectifs stratégiques, inspirés des deux scénarios privilégiés, de la planification écologique, de l'écodéveloppement et du «développement durable»;
- . les instruments d'intervention (information, législation, réglementation, concertation, connaissances scientifiques, budget, logistique);
- . les champs d'intervention (transformation, production, protection, exploitation polyvalente, recherche);
- . les activités à réaliser, par objectif (83 au total!);
- . les résultats et conséquences prévisibles, par objectif.

Bref, un menu complet pour les vingt prochaines années qu'un projet en cours de «Région-laboratoire en développement durable» pourrait assumer...

5. UN CAS DE PRISE EN CHARGE LOCALE : GIRARDVILLE ET SA COOPERATIVE FORESTIERE

Il existe au 49° parallèle de latitude nord, par 72°,30' de longitude ouest, un village agro-forestier moteur, voire exemplaire à maints égards. On proposait récemment à sa

coopérative forestière, située à deux heures de voiture de Chicoutimi, d'y installer le siège social de la Fédération régionale des coopératives forestières!

Cette PMO, née en 1979 de l'extraction d'huiles essentielles de l'épinette noire et du sapin baumier, a su composer avec une conjoncture favorable⁵, pour prendre un leadership impressionnant en termes d'emplois conservés et générés (jusqu'à 470 en pleine saison), de chiffre d'affaires (\$ 12M en 1989), de diversification des opérations forestières axées sur la sylviculture (production annuelle de 5M de plants, entre autres) et conséquemment des tâches (jusqu'à 50 femmes essentiellement responsables de la gestion globale et de l'opération des serres).

Girardville est née au début du siècle, dans la mouvance de la dernière vague de colonisation des terres du Lac-Saint-Jean (1920-1940), c'est-à-dire sur des terres sablonneuses et accidentées beaucoup moins fertiles que les plaines de Normandin ou d'Hébertville. Cette percée intérieure chevauchait d'ailleurs cette autre vague, industrielle celle-là, marquant l'offensive du Capital dans les pâtes et papiers à la recherche de nouvelles essences délaissées jusque-là.

L'histoire de Girardville se calque donc en partie aux besoins des papetières et scieries qui ont exploité le territoire à 200 km à la ronde (Price Brothers ltée, Chantiers Gagnon ltée). Mais au coeur de ce territoire, une réserve cantonale de 20 000 ha est demeurée intacte, n'ayant pour l'essentiel servi qu'à approvisionner la colonisation jusqu'en 1960, pour être par la suite exploitée par la Société Rexfor (1970-1983) et quelques particuliers (via des scieries de service).

Nos recherches ont permis de retracer l'histoire forestière de cette micro-région⁶, de procéder à l'analyse spatio-temporelle de la dégradation de la ressource biophysique, sociale et économique⁷, d'évaluer son potentiel de revalorisation, et enfin de proposer un projet structurant innovateur : un Centre d'initiative et de culture forestière (C.I.C.F).

Ce projet d'envergure vise à regrouper sous un même toit, des services de formation en milieu de travail forestier, d'éducation à la ressource, de recherche et d'échanges technologiques, à Girardville, au coeur de la ressource, et non en ville loin de la réalité forestière! Bien sûr, le C.I.C.F. prévoit s'ouvrir largement à des collaborations régionales, nationales et internationales multiples (institutions d'enseignement et de recherche, MRC, gouvernement, industries).

Mais c'est par et pour la population locale que le projet veut prendre pied avec solidité sur le territoire, afin d'y créer un modèle de développement, éventuellement exemplaire pour la région et le Québec, fer de lance d'un renouveau agro-forestier et d'une nouvelle dynamique socio-économique dans ce Québec dévitalisé des marges forestières et rurales.

6. LA FORMATION AUX ADULTES ET L'UTILISATION POLYVALENTE DE LA FORET

Les questions de formation de la main-d'oeuvre et de polyvalence des espaces forestiers sont au coeur des changements de cap préconisés par FORESPOIR et bon nombre d'intervenants. C'est pourquoi un volet important de notre recherche est consacré à la formation. Quant à la polyvalence, originellement inscrite comme élément d'étude spécifique du projet, elle a dû subir des coupures, bien qu'elle soit partout présente dans tous les volets de la recherche. Elle a tout de même fait l'objet d'un colloque de l'ACFAS auquel nous étions associés, et qui en cerne assez bien la nature et les conditions et les obstacles⁸.

Contentons-nous pour l'instant de mentionner que pour nous, cette notion va beaucoup plus loin que l'énoncé de principe du MER dans ses politiques et son guide d'intervention en milieu forestier, et encore plus loin que les pratiques conséquentes sur le terrain. La polyvalence implique des changements de valeurs et de comportements radicaux chez tous les intervenants, depuis la planification jusqu'aux comportements

quotidiens, en passant par la concertation de tous les acteurs de la forêt-travail, de la forêt-loisir et de la forêt-milieu de vie (autochtones).

Jusqu'à récemment, le pessimisme l'emportait sur l'optimisme quant aux possibilités réelles d'adaptation des programmes de formation aux exigences de la polyvalence et de la diversification forestière. En fait, il faut distinguer deux types de programmes offerts aux adultes, de nature et de portée différentes, hormis ceux dispensés aux jeunes étudiants des polyvalentes et des CEGEP, (... dont la vision en foresterie est essentiellement monovalente) :

- a) Les programmes-«cafétéria» individuels, pour fins de recyclage et perfectionnement (généralement un an et moins). Ils sont peu profitables en regard des apprentissages en profondeur nécessaires à une utilisation rationnelle de la ressource. A ce chapitre, le milieu éducatif de la Sagamie ne fournit que l'approche standardisée conventionnelle en foresterie et disciplines connexes. (Programmes du régulier extensionnés aux adultes).
- b) Les programmes adaptés offerts en entreprise, dont la popularité est croissante. Ils sont peu axés sur une utilisation polyvalente de la ressource, parce que la demande des entreprises ne se fait pas selon cette approche. Toutefois, rien n'interdit, théoriquement, une transformation en ce sens par une entreprise désireuse de tenter l'expérience.

En somme, bien que le contenu actuel des programmes de formation professionnelle ne réponde pas aux exigences de la polyvalence, la technologie enseignée (savoir-faire) et l'approche personnalisée (savoir-être), peuvent s'attaquer aux problèmes suivants :

- . changement technologique, installation de nouveaux équipements;
- . réglementation et déréglementation;
- . changement dans les organisations et réorganisation administrative;
- . stratégies de développement;
- . fermeture, ouverture d'entreprise;
- . pré-requis (à la formation professionnelle);
- . expansion de l'entreprise;
- . nouveau service;
- . embauche de nouveaux employés;
- . changement de marché;
- . modification de tâche;
- . intégration ou réintégration professionnelle.

A l'heure actuelle, les besoins les plus criants en termes de main-d'oeuvre forestière concernent l'adaptation à l'automatisation et aux nouvelles technologies en électronique, pneumatique, hydraulique, analyse de vibrations, instrumentation et contrôle, lecture de plans, ainsi que la mécanique d'entretien. Ces besoins proviennent essentiellement du type d'exploitation actuel de la forêt, sans doute en raison de l'absence de toute vision et de toute pratique polyvalentes, que pourraient mettre au point des entreprises de développement intégré des ressources, jumelant gestions forestière, faunique et récréative sur un même territoire, tout en respectant l'environnement.

L'aménagement forestier, déjà plus proche de la polyvalence, ne réussit malgré tout qu'à reproduire des tâches spécialisées : travaux d'inventaires, de planification, de reboisement, de régénération naturelle ou artificielle et le suivi des travaux, ce qu'oblige la loi actuelle. Et partout se dessinent des perspectives à la baisse dans le nombre, la permanence et la sécurité des emplois, quels qu'ils soient. A cet égard, les récentes allocations de coupe du MER pour la région 02 ont probablement fait reculer de plusieurs années la mise en place d'une utilisation polyvalente de la forêt. Ainsi, même dans le

domaine de l'éducation, les alternatives sont soumises à la vision des producteurs et des gestionnaires de la forêt.

Les services d'éducation aux adultes des collèges et polyvalentes ne sont pas encore partie prenante au développement régional, bien que la place de l'éducation dans ce domaine nous apparaisse primordiale. Un double mouvement interactif entre entreprises et institutions pourrait contribuer à dépasser le cul-de-sac actuel, si l'on vise à tout le moins à freiner l'hémorragie de l'emploi dans ce secteur. La polyvalence forestière nous semble un des garrots efficaces pour ce faire.

CONCLUSION

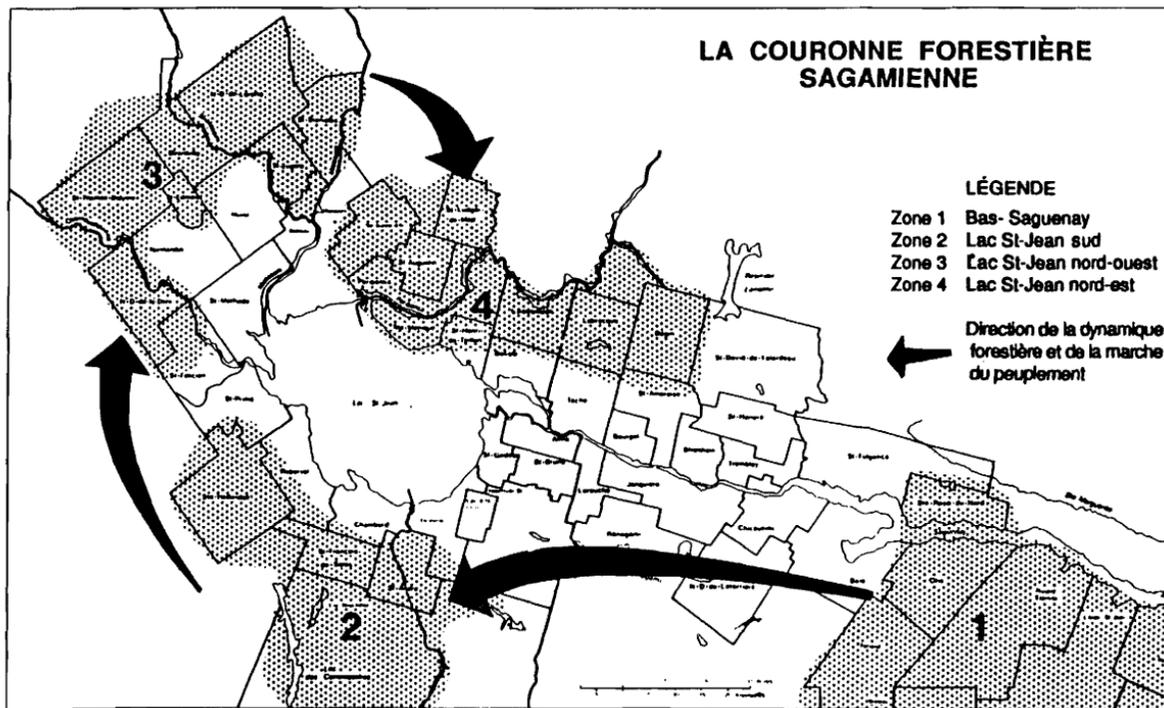
La carte ci-jointe illustre l'aspect socio-territorial de la démarche de FORESPOIR : la réappropriation du territoire par les collectivités agro-forestières périphériques de la Sagamie. Quelque 25 paroisses s'inscrivent sur le catalogue des villages à vocation agro-forestière dominante dont nous avons tracé le portrait global dans un précédent article¹. En mai et juin 1989, l'équipe organisait quatre rencontres dans le milieu régional, une par micro-région, afin de prendre le pouls des intervenants face à notre problématique et à nos propositions. Les réactions, plus que favorables, ont permis de confirmer nos diagnostics et nos orientations.

Il nous semble maintenant de plus en plus pertinent de proposer, sur la base de nos résultats encore préliminaires, un certain nombre de gestes ou de mesures susceptibles de faire progresser la cause du développement forestier endogène :

- La tenue prochaine des Etats généraux régionaux sur la gestion forestière;
- La mise en branle du processus de planification stratégique, tel qu'évoqué plus haut, et possiblement assumable par le projet de région-laboratoire du développement durable en Sagamie;

- Une «réforme agro-sylvo-faunique» régionale, visant essentiellement la rétrocession de la forêt publique à des entreprises familiales ou coopératives, dans un rayon minimal de 50 km autour des noyaux villageois périphériques, afin de créer des fermes forestières polyvalentes de 300 ha en moyenne, et intégrant toutes les dimensions de la mise en valeur de l'espace forestier;
- Le développement d'alliances stratégiques entre régions périphériques complémentaires, pour contrer le poids de la métropole (Ex. : Sagamie, Mauricie et Québec).

Ainsi, localement, régionalement et même à l'échelle nationale, un renouveau forestier semblerait viable, pour notre avenir à tous, ... celui de la forêt et des arbres eux-mêmes.



NOTES

1. Québec, (MER), Bâtir une forêt pour l'avenir. La politique forestière, Québec, 1985, 98 p.
2. Jules Dufour, «Importance socio-économique des activités de plein air en milieu forestier québécois» in L'utilisation polyvalente de la forêt : une utopie? Actes du colloque organisé par le Regroupement pour un Québec vert, (Montréal, Acfas, mai 1986), 1988, p. 41-68.

Jules Dufour, La forêt boréale et la stratégie mondiale de la conservation, Chicoutimi, UQAC, septembre 1986, 28 p.

Robert Laplante, «Etat, dépendance et réorganisation communautaire : pour cerner les enjeux sociaux du reboisement» in Aménagement et développement, Cahiers de l'Acfas n° 38, 1986, p. 55-70.

Robert Laplante, «Un regard critique sur la politique québécoise de reboisement» in Le développement agro-forestier au Québec et en Finlande, Cahiers de l'Acfas n° 39, 1985, p. 91-110.

J.-Philippe Waaub, «Critiques et alternatives globales de développement agro-forestier», in Cahiers de l'Acfas n° 39, 1985, p. 141-159.

Regroupement pour un Québec Vert (RQV), Enoncés de principes d'une politique forestière au Québec, Québec, septembre 1986, 104 p.

3. Hydro-Québec distingue deux réseaux : a) De distribution, essentiellement limité à l'écoumène : on n'y a jamais traité les emprises à l'aide de phytocides, mais par coupes manuelles. b) De transport, reliant les centrales médio-nordiques aux régions habitées : on recherche depuis deux ans des solutions alternatives environnementalement acceptables.
4. Voir à ce sujet : E.F. Schumacher, Good work, éd. du Seuil, 1980, p. 55-56.
5. En 1982, la fermeture de la principale scierie du village lui permet d'obtenir en 1984, par décret gouvernemental, une garantie de coupe annuelle de 100 000 m³ de résineux. L'année suivante, le décret 580-85, accordant par voie de négociation jusqu'à 50 % des travaux d'aménagement dans la forêt publique aux coopératives forestières, la favorise à nouveau dans son expansion.

6. ...composée de la réserve forestière et de sa collectivité.
7. ...à l'aide du guide de modalité d'intervention en milieu forestier du MER pour le biophysique, et de la grille d'écodéveloppement de O. Godard pour le social et l'économique.
8. Le Regroupement pour un Québec vert, L'utilisation polyvalente de la forêt : une utopie? Actes du colloque organisé dans le cadre du 54^e congrès de l'ACFAS en mai 1986 à l'Université de Montréal, Québec, avril 1988, 233 p.
9. «FORESPOIR : une étincelle, pour un mouvement social et un virage éco-technologique en zone agro-forestière?» in Le local en mouvements, GRIR/UQAC, Chicoutimi, 1989, p. 213-225.

CAHIERS DU GRIDEQ

- N° 15 : Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR – GRIDEQ, 1985, 375 p.
Prix : 12 \$
- N° 16 : Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930–1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR – GRIDEQ, 1985, 105 p.
Prix : 8 \$
- N° 17 : La papeterie de la Vallée de la Matapédia : du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR – GRIDEQ, 1986, 245 p.
Prix : 10 \$
- N° 18 : Organisations populaires et transformation sociale. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres. Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR – GRIDEQ, 1986, 359 p.
Prix : 10 \$
- N° 19 : La régionalisation de Radio-Québec : l'histoire d'un prétexte. Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR – GRIDEQ, 1987, 205 p.
Prix : 10 \$
- N° 20 : Enjeux forestiers. Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR – GRIDEQ, 1991, 216 p.
Prix :

ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT REGIONAL

- N° 1 : La ruralité en question. Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 75 p.
Prix : 4 \$
- N° 2 : Psychanalyse et changement social : réflexions épistémologiques sur la question du développement. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR -GRIDEQ, 1986.
Prix : 15 \$
- N° 3 : Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986.
Prix : 8 \$
- N° 4 : Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis. Par Martin Harrisson. 1987, 279 p.
Prix : 10 \$
- N° 5 : Pouvoir local et développement dans la Vallée de la Matapédia, 1974-1983. Par Linda Rouleau. 1988, 368 p.
Prix : 10 \$
- N° 6 : Formation et Savoir-Faire, (Echanges Nord-Sud : pour des transferts sur mesure). Actes du colloque de l'IDNS (1987). 1989. 113 p.
Prix : 8 \$
- N° 7 : Les villages ruraux menacés : le pari du développement. Actes du colloque du GRIDEQ, 1989.
Prix : 12 \$

TEMOIGNAGES ET ANALYSES

- N° 1 : "Une forêt pour vivre". Témoignage d'un sylviculteur.
Par Léonard Otis et coll. 1989.
Prix : 10 \$
- N° 2 : L'utopie en acte : la Commune de la Plaine. Par Marc
Corbeil. 1990.
Prix : 10 \$

HORS SERIE

Du local à l'Etat : les territorialités du développement. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al.

Prix : 12 \$

Actes du colloque. Le financement du développement régional. GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 p.

Prix : 10 \$

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications
écrivez à :

Secrétariat du GRIDEQ

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Téléphone : (418) 724-1440

Téléphone : (418) 724-1441

